

**Assemblée générale**

Distr. générale  
25 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-sixième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003\*****Première partie  
Avant-propos et introduction****Table des matières**

	<i>Page</i>
Avant-propos .....	3
Introduction .....	5
Tableaux .....	38
Annexe .....	90

---

\* On trouvera dans le présent fascicule l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.



---

## Avant-propos

1. J'ai l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, premier à s'inscrire dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et premier également à être établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, conformément aux concepts approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000. La nouvelle présentation du budget-programme permet d'établir un lien plus étroit avec le plan à moyen terme et vise à privilégier, dans le processus budgétaire, non pas tant l'aspect quantitatif des ressources, comme c'était le cas jusqu'à présent, que l'aspect qualitatif, en mettant en évidence les réalisations escomptées, l'exécution des programmes et l'évaluation de l'efficacité des activités de l'Organisation.
2. Le principal souci auquel répond le projet de budget-programme est de veiller à ce que le contenu et la portée des programmes cadrent au mieux avec les priorités qui ont été définies par l'Assemblée générale et que reflètent le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003. Je me suis notamment appliqué à faire en sorte que l'Organisation dispose de moyens renforcés dans les domaines de la justice internationale et du droit international, des affaires politiques, de la coopération internationale au service du développement, des droits de l'homme et des activités humanitaires, et du contrôle interne. Je reviendrai ultérieurement sur la question des opérations de paix et sur celle de la sécurité du personnel.
3. Comme il est indiqué dans le plan à moyen terme approuvé pour la période 2002-2005, la responsabilité de l'exécution des programmes ne revient pas uniquement aux États Membres, qu'ils agissent à titre individuel ou dans le cadre d'organes intergouvernementaux, ni au seul Secrétariat. C'est une responsabilité collective qui suppose, pour que les objectifs soient atteints, que les États Membres et le Secrétariat travaillent en bonne harmonie.
4. Depuis un certain nombre d'années, on attend de l'Organisation qu'elle accomplisse davantage avec des moyens moindres. En termes réels, le montant des ressources proposées dans le présent projet de budget est pratiquement inchangé par rapport à l'exercice biennal 2000-2001, un résultat auquel on est parvenu en procédant à un réalignement judicieux des ressources et en tirant mieux parti des investissements réalisés par le passé dans la formation du personnel et dans les technologies de l'information.
5. Je peux donner l'assurance aux États Membres que mes collaborateurs et moi-même demeurons déterminés à faire en sorte que le Secrétariat s'acquitte de ses tâches avec toujours plus d'efficacité et d'économie. J'ai le ferme espoir que, lorsque nous en serons au stade de l'exécution du budget-programme, tous les États Membres feront preuve de la même détermination et veilleront à acquitter ponctuellement et sans conditions l'intégralité de leurs quotes-parts, conformément à la Charte des Nations Unies, afin que l'Organisation ne soit plus confrontée à l'incertitude financière.
6. Le présent budget-programme est l'aboutissement d'examen poussés et de travaux préparatoires complexes. Il constitue à mon sens une base solide sur laquelle les États Membres pourront prendre appui pour délibérer de ce que devront être les objectifs, le plan d'action et le rôle de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2002-2003. Je sou mets les présentes propositions à l'attention bienveillante de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général



Kofi A. Annan



## Introduction

1. Le budget-programme a été établi dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1) et compte tenu des priorités et des estimations préliminaires de ressources indiquées dans l'esquisse budgétaire (A/55/186), que l'Assemblée générale a approuvée par sa résolution A/55/233 du 23 décembre 2000.
2. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé que les priorités pour l'exercice biennal 2002-2003 seraient les suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes dans toutes ses manifestations. Le présent budget-programme a été conçu dans le respect de ces priorités et en vue de réaliser les objectifs et d'exécuter les mandats fixés par les États Membres. Le tableau ci-après montre, pour chacune des priorités retenues, le pourcentage d'accroissement des ressources et l'augmentation du nombre de postes.

<i>Priorité</i>	<i>Suivi</i>	<i>Croissance réelle (en pourcentage)</i>	<i>Augmentation du nombre de postes</i>
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Chapitre 3. Affaires politiques	2,1 <sup>a</sup>	3
Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies	Titre IV. Coopération internationale pour le développement	1,7	30
Développement de l'Afrique	Chapitre 10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	10,8	3
Promotion des droits de l'homme	Chapitre 22. Droits de l'homme	5,2	15
Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire	Chapitre 25. Aide humanitaire	5,7	4
Promotion de la justice et du droit international	Titre III. Justice internationale et droit international	4,2	17
Désarmement	Chapitre 4. Désarmement	4,2	5
Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Chapitre 14. Prévention du crime et justice pénale Chapitre 15. Contrôle international des drogues	10,2 4,7	7 3

<sup>a</sup> La croissance enregistrée sous ce chapitre concerne uniquement le Département des affaires politiques. Ne sont pas prises en compte les ressources destinées aux missions politiques spéciales, pour lesquelles l'Assemblée générale a prévu un financement distinct d'un montant de 93,7 millions de dollars.

3. Comme il est indiqué dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1), qui fixe sur quatre ans le cadre d'action dans lequel s'inscrivent les budgets-programmes biennaux, aucun phénomène ne posera à l'Organisation autant de défis que la mondialisation au cours des années à venir. La mondialisation et l'interdépendance offrent certes de nouvelles possibilités de

croissance économique et de relèvement du niveau de vie, mais les inégalités et la misère subsistent. Paix et sécurité, aide humanitaire, développement, environnement, questions sociales et droits de l'homme, toutes ces questions étroitement imbriquées exigent nécessairement des solutions complexes. Pour être à la hauteur de la tâche, les institutions doivent être en mesure de planifier et de mener à bien une action efficace.

4. L'action que devra conduire l'Organisation face aux défis à relever pendant les deux premières années du plan à moyen terme est énoncée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Par leur portée et par leur nature, les travaux qui seront confiés aux départements et bureaux couvrent un large éventail d'activités : missions de bons offices; diplomatie préventive; déploiement de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales; collecte de données, recherches et analyses; suivi des tendances et des politiques en vue des mesures à prendre; promotion de l'action et des idéaux de l'Organisation, y compris respect du droit international et des droits de l'homme et application des instruments internationaux; délibérations intergouvernementales et négociations; élaboration de rapports à l'appui des débats intergouvernementaux; assistance aux États Membres qui en font la demande, sous forme notamment de services consultatifs, de stages de formation, d'ateliers et de séminaires; collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les ONG et d'autres entités et coordination des travaux, afin d'obtenir une plus grande efficacité grâce à l'harmonisation des responsabilités de chacun et afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.
5. Les ressources budgétaires doivent aussi permettre, à l'appui de ces activités, de faire en sorte que les réunions des organes intergouvernementaux soient bien organisées, que les ressources financières et humaines de l'Organisation soient bien gérées, et que les services d'appui soient suffisants pour assurer la sécurité et la sûreté, les services informatiques, les services de télécommunication, la gestion des bâtiments, les achats, les services de voyage et de transport et tout un ensemble d'autres activités qui se déroulent en coulisse et qui font que l'Organisation peut fonctionner de façon efficace et rationnelle.
6. Si nombre des activités et des produits décrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 s'inscrivent dans le droit fil des travaux conduits jusqu'à présent par l'Organisation, un certain nombre de domaines font l'objet d'une attention particulière. Certaines activités seront par exemple entreprises pour donner suite aux décisions prises et aux recommandations formulées lors des grandes conférences tenues au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (conférences sur les femmes, le développement social, la prévention du crime et le traitement des délinquants, le commerce et le développement, le Programme pour l'habitat, le racisme, les pays les moins avancés, le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Assemblée du Millénaire). En outre, la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, l'examen décennal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement doivent se tenir en 2002. La préparation de ces réunions et des activités qui y feront suite demandera aussi beaucoup d'attention. Une des forces de l'Organisation est qu'elle offre une perspective mondiale sur les questions qui intéressent la communauté internationale, qu'elle joue le rôle d'un forum où se déroule le débat intergouvernemental et où se concluent des accords et qu'elle assure le suivi des décisions qui sont prises.
7. Un effort sera fait pour réduire le « fossé numérique » en aidant les pays à se doter de technologies de l'information et des communications renforcées, cet effort étant envisagé comme faisant partie intégrante de leur stratégie de développement. On continuera de mettre l'accent sur la nécessité d'adopter, dans toutes les activités de l'Organisation, une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, afin que les préoccupations des femmes comme celles des hommes soient prises en compte dans les politiques et programmes de l'Organisation, qui pourront ainsi profiter à tous.

8. Un autre atout de l'Organisation sont les compétences spécialisées dont elle dispose, que ce soit dans les domaines du développement économique et social, de l'assistance électorale, de la formulation de politiques et de l'élaboration de normes, de l'exécution des programmes d'action internationaux et d'autres instruments ou encore de l'élaboration de législations, et qu'elle peut mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande. La collaboration entre les États Membres et le Secrétariat en vue de la réalisation d'objectifs communs prend la forme notamment de services consultatifs, de services de formation et d'échanges de données d'expérience dans le cadre de séminaires et d'ateliers.
9. Plusieurs départements et bureaux ont réalisé des études internes afin de revoir leur mode de fonctionnement et d'être ainsi à même d'appliquer leurs programmes plus efficacement et à moindre coût pendant l'exercice biennal 2002-2003. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par exemple, a revu la configuration de plusieurs services en sorte qu'il peut assurer un meilleur appui à ses bureaux extérieurs et une coordination plus efficace des activités d'aide humanitaire des organismes opérationnels. Le Bureau des affaires juridiques va mettre en place un projet qui devrait lui permettre d'exploiter les moyens informatiques pour mieux gérer le flux d'informations qu'il a à traiter.
10. Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et s'agissant du rôle de l'ONU dans les opérations de paix, le Département des opérations de maintien de la paix a déjà entrepris d'appliquer les décisions qui ont été prises par l'Assemblée générale sur la base des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809). Le Département a également entrepris d'appliquer les recommandations complémentaires du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a en outre lancé un examen approfondi de la gestion et de la structure de tous les autres éléments qui, au sein du Secrétariat, jouent un rôle dans les opérations de paix, ainsi que de leurs processus de recrutement et des relations qu'ils entretiennent entre eux. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session de nouvelles propositions sur les mesures qui pourraient être prises pour mieux coordonner les activités du Secrétariat et celles de l'ensemble du système des Nations Unies lors de conflits armés et en faveur de la consolidation de la paix.
11. Dans son rapport de 2000 sur l'activité de l'Organisation (A/55/1), le Secrétaire général rappelle l'objectif qu'il s'est fixé de créer à l'Organisation une culture qui favorise l'adaptation et la recherche de résultats. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 constitue un pas dans cette direction, un pas qui a été d'autant plus aisément franchi qu'une nouvelle structure, fondée sur les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231 relative à la budgétisation axée sur les résultats, a été adoptée pour la présentation du budget-programme. En effet, de par sa structure même, celui-ci oblige l'Organisation à voir au-delà de la réalisation des produits et à chercher à obtenir des résultats sur une base collective.

### **A. Enveloppe budgétaire proposée**

12. L'élaboration du budget-programme est une opération longue et complexe, qui exige des analyses détaillées et approfondies et des consultations avec les responsables de programme si l'on veut que les ressources soient utilisées au mieux pour réaliser avec efficacité la totalité des objectifs et des missions définis par les États Membres. Le montant des ressources demandées s'élève, avant réévaluation des coûts, à 2 519 400 000 dollars (soit une différence de 0,2 % seulement par rapport aux 2 513 300 300 dollars de l'esquisse approuvée). Selon le paragraphe 6 de la résolution 55/233, ce montant comprend 93,7 millions de dollars aux taux révisés de l'exercice biennal 2000-2001, destinés aux missions politiques spéciales. Si ces missions devaient exiger des ressources supplé-

## Introduction

mentaires, leurs besoins seraient régis par les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986.

13. Le tableau ci-après permet de faire la comparaison avec les enveloppes budgétaires des exercices précédents.

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources</i>	<i>Augmentation par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2000-2001</i>
Montant révisé du crédit ouvert pour 1994-1995	2 608,3	
Montant révisé du crédit ouvert pour 1996-1997	2 603,3	
Montant révisé du crédit ouvert pour 1998-1999	2 529,9	
Montant révisé du crédit ouvert pour 2000-2001	2 533,1 <sup>a</sup>	
Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003	2 515,3	(17,8)
Montant proposé pour 2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2 519,4	(13,7)
Montant proposé pour 2002-2003 (après réévaluation préliminaire des coûts)	2 648,7	115,6

<sup>a</sup> Montant initial des crédits ouverts pour 2000-2001 : 2 535 700 000 dollars.

14. Le montant de 2 648 700 000 dollars établi après réévaluation des coûts, a valeur préliminaire. Au stade actuel du cycle de formulation et d'approbation du budget, la réévaluation des coûts est fondée sur les taux de change retenus pour la deuxième année de l'exercice biennal 2000-2001, tels qu'ils se dégagent du premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1, et Add.1), approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/238 et 55/239 A du 23 décembre 2000, et sur une estimation de l'inflation en 2002 et 2003 fondée sur la tendance de l'exercice en cours. Selon la pratique établie, le projet de budget-programme sera réévalué de nouveau avant d'être adopté par l'Assemblée générale, en décembre 2001. Les taux d'inflation actualisés, les conclusions des enquêtes sur les conditions d'emploi et l'évolution de l'indice des ajustements en 2001 seront alors pris en considération. Il sera également tenu compte de l'évolution des taux de change opérationnels. Les paragraphes 38 à 44 ci-dessous illustrent les effets de la réévaluation des coûts sur lesquels se fondent les prévisions budgétaires actuelles.
15. Le projet de budget-programme accuse une croissance réelle de 0,5 % avant réévaluation des coûts. On trouvera ci-après un état comparatif de la répartition des ressources pour les exercices 2000-2001 et 2002-2003 :

## Introduction

Titre	2000-2001 (Montant révisé du crédit ouvert)	Augmentation (réduction)		2002-2003 (avant réévaluation)
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	463 389,6	7 794,4	1,7	471 184,0
II. Affaires politiques	259 863,1	(22 828,0)	(8,8)	237 035,1
III. Justice internationale et droit international	54 487,3	2 281,1	4,2	56 768,4
IV. Coopération internationale pour le développement	253 423,4	4 356,5	1,7	257 779,9
V. Coopération régionale pour le développement	337 891,1	3 739,6	1,1	341 630,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	119 529,9	5 977,5	5,0	125 507,4
VII. Information	142 534,5	(3 189,1)	(2,2)	139 345,4
VIII. Services communs d'appui	429 406,0	585,0	0,1	429 991,0
IX. Contrôle interne	18 750,7	758,0	4,0	19 508,7
X. Activités administratives financées en commun	62 532,2	2 335,0	3,7	64 867,2
XI. Dépenses d'équipement	49 767,3	(5 718,8)	(11,5)	44 048,5
XII. Contributions du personnel	328 485,3	(9 812,8)	(3,0)	318 672,5
XIII. Compte pour le développement	13 065,0	–	–	13 065,0
<b>Total</b>	<b>2 533 125,4</b>	<b>(13 721,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 519 403,8</b>

16. Les recettes de l'exercice 2002-2003 sont estimées à 400,2 millions de dollars, contre 380,8 millions de dollars en 2000-2001, soit une augmentation de 19,3 millions de dollars.
17. Dans le cas de la Cour internationale de Justice, l'article 15.1 du Règlement financier de l'ONU dispose que : « Les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme doivent être établies par la Cour, en consultation avec le Secrétaire général. Le Secrétaire général soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. » Le Secrétaire général souscrit à la plupart des propositions de la Cour mais il y a certaines choses sur lesquelles il ne peut la suivre. De surcroît, au moment où les prévisions ont été établies, l'Assemblée n'avait pas encore examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration du Greffe de la Cour internationale de Justice (A/55/834), dont elle devait être saisie à la reprise de la cinquante-cinquième session. Les propositions de la Cour qui figurent ci-après sont établies sans préjudice de la demande de 15 commis-greffiers supplémentaires, qui sera examinée par l'Assemblée en même temps que le rapport susmentionné. Si cet examen fait apparaître la nécessité d'apporter des changements, un état des incidences qu'ils auraient sur le budget-programme sera présenté à l'Assemblée avant qu'elle ne se prononce sur le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.
18. Les présentes propositions ne tiennent pas compte des besoins liés à la sécurité du personnel, ni de ceux découlant de l'examen d'ensemble portant sur la gestion, la structure et les processus de recrutement de tous les éléments pertinents du Secrétariat jouant un rôle dans les opérations de maintien de la paix et les relations d'interdépendance qui existent entre eux. Ces besoins seront pris en considération à un stade ultérieur.

## B. Effectif proposé

19. Pour ce qui est du personnel, un effectif de 8 895 fonctionnaires est proposé pour l'exercice 2002-2003 (contre 10 021 en 1996-1997, 8 741 en 1998-1999 et 8 989 en 2000-2001), en recul de

## Introduction

94 postes sur l'effectif de 2000-2001. La réduction résulte essentiellement de la transformation de 218 postes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de 32 postes de responsable des mesures de sécurité interorganisation, éliminés du tableau d'effectifs et financés par des dons et des contributions. La différence se décompose comme suit :

	<i>Nombre de postes</i>
Postes approuvés en 2000-2001 . . . . .	8 989
Postes demandés pour 2002-2003 . . . . .	8 895
<b>Variation.</b> . . . . .	<b>(94)</b>
Postes supprimés . . . . .	(19)
Postes nouveaux . . . . .	142
Postes transformés . . . . .	33
Autres modifications	
HCR . . . . .	(218)
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité . . . . .	(32)

20. La répartition des postes par titre du budget est la suivante :

<i>Titre</i>	<i>2000-2001</i>	<i>Augmentation (réduction)</i>		<i>2002-2003</i>
		<i>Postes</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	2 040	23	1,1	2 063
II. Affaires politiques	665	10	1,5	675
III. Justice internationale et droit international	219	17	7,8	236
IV. Coopération internationale pour le développement	1 143	30	2,6	1 173
V. Coopération régionale pour le développement	1 999	6	0,3	2 005
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	520	(197)	(37,9)	323
VII. Information	735	-	-	735
VIII. Services communs d'appui	1 549	45	2,9	1 594
IX. Contrôle interne	87	4	4,6	91
X. Activités administratives financées en commun	32	(32)	(100)	-
<b>Total</b>	<b>8 989</b>	<b>(94)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>8 895</b>

21. L'évolution du tableau d'effectifs est la résultante des besoins divers de chaque responsable de programme et de la nécessité de mettre en place une structure du personnel équilibrée. Avant de proposer une modification, on a veillé dans toute la mesure possible à ce qu'elle ne déséquilibre pas l'ensemble de la pyramide hiérarchique. Le rapport entre postes d'administrateur et postes d'agent des services généraux s'est amélioré.

22. Les demandes de postes font apparaître une réduction du rapport entre agents des services généraux et administrateurs. On voit d'autre part se poursuivre la tendance à la réduction de la proportion d'agent des services généraux dans l'ensemble du personnel :

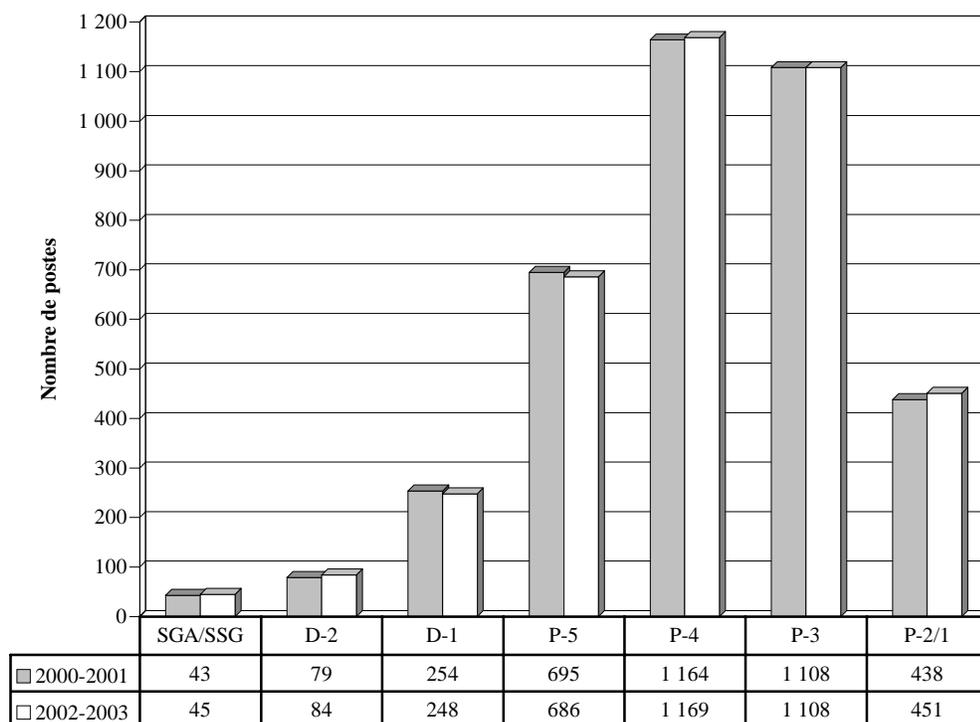
## Introduction

	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003
Agents des services généraux <sup>a</sup>	6 048	5 120	5 207	5 103
Effectif total	10 012	8 741	8 989	8 895
Pourcentage	60,4	58,6	57,9	57,4

<sup>a</sup> Les agents des services généraux comprennent les membres du Service de sécurité, des corps de métier et du Service mobile, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents recrutés sur le plan local.

23. Si le nombre de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur passe de 3 782 à 3 792, la structure hiérarchique se trouve relativement renforcée aux classes P-2/1 et D-2 et au-dessus, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous. Pour ce qui est des postes P-2/1, l'évolution résulte d'un effort de rajeunissement et de renouvellement du Secrétariat au niveau des administrateurs débutants.

### Répartition des postes par classe, par exercice



## Introduction

	2000-2001	2002-2003
	<i>Pourcentage de l'effectif total</i>	
Vice-Secrétaire général . . . . .	–	–
SGA/SSG . . . . .	1,1	1,2
D-2 . . . . .	2,0	2,2
D-1 . . . . .	6,7	6,5
P-5 . . . . .	18,4	18,1
P-4 . . . . .	30,8	30,8
P-3 . . . . .	29,3	29,2
P-2/1 . . . . .	11,6	11,9
<b>Total . . . . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

24. L'augmentation, minime, du nombre de postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général tient aux deux nouveaux postes de sous-secrétaire général demandés, l'un au premier chapitre, pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, l'autre au chapitre 25, pour le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence. Après analyse attentive des moyens actuels de l'Office des Nations Unies à Vienne, il est apparu que le poste envisagé permettrait d'assurer le soutien qu'appelle la double fonction du représentant du Secrétaire général à Vienne, qui est aussi Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. L'analyse a conclu que pour concilier la nécessité de continuer à déléguer à Vienne les pouvoirs d'exécution importants qu'exigent le bon déroulement des activités et le respect des normes de gestion administrative établies par l'Organisation, il était indispensable de renforcer les structures du Bureau. Pour ce qui est du reclassement à sous-secrétaire général du poste de D-2 du Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, il correspond à l'élargissement des responsabilités du Bureau de la coordination de l'action humanitaire internationale en cas de catastrophe et de situation d'urgence complexe.
25. Quant à l'accroissement net du nombre de postes D-1, qui passe de 79 à 84, il s'agit de postes relevant des chapitres premier, 2, 5, 11A, 27A et 28. Au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), le reclassement à D-2 du poste D-1 du Chef du Groupe de rédaction des discours marque le renforcement de ce service auprès du Cabinet, car il est important que la vision du monde du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'exprime sous une forme claire, logique et conséquente, à l'intention d'une opinion publique aussi large que possible dans les allocutions et les messages radiodiffusés que prononcent le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. Pour renforcer aussi le Groupe du protocole et de la liaison à Genève, comme l'exige l'évolution des tâches de ce service, devenues plus variées et plus complexes, il faut créer un poste D-2 de directeur du protocole en remplacement du poste P-5 actuel. Au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), le reclassement à D-2 du poste D-1 du Service du Conseil économique et social répond à l'élargissement des responsabilités du secrétaire de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social, qui doit, d'une part, assurer le service d'un plus grand nombre de manifestations spéciales au plus haut niveau et, d'autre part, assumer les fonctions de direction et de supervision qui s'attachent à son poste. Un nouveau poste D-2 a été prévu au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) à l'intention du Directeur de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine, pour faire hiérarchiquement pendant au Bureau des opérations. Le reclassement à D-2 d'un poste D-1 inscrit au chapitre 11A (Commerce et développement) vise le Chef de la nouvelle Division de la gestion, chargé de la planification, de la coordination et de la direction générale des services d'appui aux programmes, intégrées en un seul et même organe.

## Introduction

---

Dans le cadre du renforcement des mécanismes d'administration de la justice, domaine qu'a fait valoir la réforme de la gestion de l'Organisation, un bureau de médiateur est créé au chapitre 27A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), avec un poste D-2 à sa tête. Au chapitre 28 (Contrôle interne), deux postes D-1 seraient reclassés à D-2 à la Division des investigations et à la Division du contrôle de l'évaluation et du conseil de gestion, en réponse à l'évolution des responsabilités de ces deux divisions.

26. Il est proposé de supprimer 19 postes, à savoir :

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	3 agents des services généraux (autres classes)
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	1 agent du Service mobile
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	7 agents des services généraux (autres classes)
Chapitre 18. Développement économique en Europe	2 agents des services généraux (autres classes)
Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	4 agents locaux
Chapitre 27D. Bureau des services centraux d'appui	1 agent des services généraux (autres classes)
Chapitre 27F. Administration (Vienne)	1 agent des services généraux (autres classes)

27. Il est proposé de créer 142 postes nouveaux, se répartissant par chapitre et sous-programme de la manière suivante :

### **Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble**

Cabinet du Secrétaire général; Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 SSG, 1 P-4, 1 agent des services généraux (1re classe), 1 agent des services généraux (autres classes)
--	--

### **Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence**

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; planification, gestion et coordination des services de conférence; services de l'interprétation, des séances et des publications; bureau exécutif	4 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe), 11 agents des services généraux (autres classes)
--	---

### **Chapitre 3. Affaires politiques**

Prévention, maîtrise et règlement des conflits; affaires du Conseil de sécurité	1 P-4, 2 P-3
---	--------------

### **Chapitre 4. Désarmement**

Direction exécutive et administration; armes classiques; appui aux programmes	1 P-5, 2 P-4, 2 agents des services généraux (autres classes)
---	---

**Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix**

Opérations 1 D-2

**Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace** 2 P-2

**Chapitre 7. Cour internationale de Justice**

Greffe 2 P-4, 7 agents des services généraux  
(autres classes)

**Chapitre 8. Affaires juridiques**

Harmonisation et unification progressives du droit  
commercial international 1 P-4

**Chapitre 9. Affaires économiques et sociales**

Parité entre les sexes et promotion de la femme;  
développement durable; statistiques; développement  
mondial : tendances, questions et politiques; groupe  
d'appui à l'information 1 P-4, 9 P-2, 1 agent des services  
généraux (autres classes)

**Chapitre 10. Afrique : Nouvel Ordre du jour  
pour le développement**

Mobilisation de la solidarité internationale 1 P-5, 1 P-4, 1 agent des services  
généraux (autres classes)

**Chapitre 11A. Commerce et développement**

Mondialisation, interdépendance et développement 1 P-5, 1 P-4

**Chapitre 12. Environnement**

Direction exécutive et administration 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1

**Chapitre 13. Établissements humains**

Un logement convenable pour tous; développement  
durable des établissements humains 1 P-5, 3 P-4, 1 agent local

**Chapitre 14. Prévention du crime et justice pénale**

1 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1, 4 agents des  
services généraux (Autres classes)

**Chapitre 15. Contrôle international des drogues**

Élaboration des politiques et suivi de la lutte  
internationale contre la drogue 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services  
généraux (autres classes)

**Chapitre 17. Développement économique et social  
en Asie et dans le Pacifique**

Bureau du Secrétaire exécutif 1 P-4, 1 agent local

**Chapitre 18. Développement économique en Europe**

Direction exécutive et administration; statistiques 1 P-5, 1 P-4, 2 P-2

**Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales; politiques macroéconomiques et croissance; environnement et établissements humains 2 P-3, 2 P-2/1

**Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale**

Direction exécutive et administration; développement, coordination et harmonisation des statistiques 1 P-4, 1 P-3

**Chapitre 22. Droits de l'homme**

Direction exécutive et administration; droit au développement, recherche et analyse; appui aux organes et organismes chargés de promouvoir les droits de l'homme; services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme; appui au programme 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 8 agents des services généraux (autres classes)

**Chapitre 24. Réfugiés palestiniens** 2 P-3

**Chapitre 25. Aide humanitaire**

Situations d'urgence complexes; secours en cas de catastrophe 1 P-5, 3 P-4

**Chapitre 27. Services de gestion et services centraux d'appui**

Services de gestion; planification des programmes, budget et comptabilité (New York, Genève, Vienne et Nairobi); gestion des ressources humaines (New York et Nairobi); services d'appui (New York et Nairobi) 1 D-2, 5 P-4, 6 P-3, 7 P-2/1, 1 agent des services généraux (1re classe), 2 agents des services généraux (autres classes), 5 agents du Service de sécurité

**Chapitre 28. Contrôle interne**

Investigations 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (autres classes), 1 agent local

28. Il est proposé de procéder à 54 reclassements, répartis de la manière suivante par chapitre et sous-programme :

**Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble**

Cabinet du Secrétaire général	1 D-1 à D-2, 1 P-2/1 à P-3
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	1 P-5 à D-2
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 P-5 à D-1

**Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence**

Affaires de l'Assemblée générale du Conseil économique et social	1 D-1 à D-2
Services d'interprétation, des séances et de publication (Genève)	2 P-2/1 à P-3
Services de bibliothèque (Genève)	1 P-3 à P-4
Planification gestion et coordination des services de conférence (Nairobi)	1 P-5 à D-1

**Chapitre 3. Affaires politiques**

Appui au programme	1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe
--------------------	--

**Chapitre 4. Désarmement**

Direction exécutive et administration	1 P-4 à P-5
---------------------------------------	-------------

**Chapitre 8. Affaires juridiques**

Droit de la mer et des affaires maritimes	1 P-3 à P-4
---	-------------

**Chapitre 9. Affaires économiques et sociales**

Coordination des politiques et appui interorganisations	1 P-4 à P-3, 1, P-4 à P-5
---	---------------------------

**Chapitre 10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement**

Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur du développement de l'Afrique	1 P-5 à D-1
--	-------------

**Chapitre 11A. Commerce et développement**

Investissement, entreprise et technologie	1 P-3 à P-4
Commerce international	1 P-3 à P-4
Appui aux programmes	1 D-1 à D-2

**Chapitre 13. Établissements humains**

Direction exécutive et administration	1 P-4 à P-5
Un logement convenable pour tous	1 P-4 à P-5
Développement durable des établissements humains	1 P-4 à P-5

**Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique**

Direction exécutive et administration	1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe
Appui au programme	1 P-4 à P-5

**Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**

Appui au programme	1 P-3 à P-4
--------------------	-------------

**Chapitre 19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Développement de la production, de la technologie et des entreprises	1 agent local à P-3
Politiques macroéconomiques et croissance	1 P-3 à P-4
Environnement et établissements humains	2 P-3 à P-4
Appui au programme	1 agent du Service mobile à P-3 3 agents locaux à P-2/1

**Chapitre 20. Développement économique et social en Asie occidentale**

Promouvoir les changements sociaux afin de faire progresser le développement durable	1 agent local à P-2/1
--	-----------------------

**Chapitre 22. Droits de l'homme**

Direction exécutive et administration	1 P-5 à D-1
Appui au programme	1 P-5 à D-1

**Chapitre 25. Aide humanitaire**

Direction exécutive et administration	1 D-2 à SSG
Appui au programme	1 P-5 à D-1

**Chapitre 26. Information**

Services d'information (New York)	1 P-4 à P-5
Activités de terrain	3 agents locaux à administrateur recruté sur le plan national

Appui au programme 1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe

**Chapitre 27. Services de gestion et services centraux d'appui**

Direction exécutive et administration, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1 P-5 à D-1
Appui au programme, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1 P-4 à P-5
Comptabilité générale et rapports financiers, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 P-4 à P-5
Planification des programmes et établissement du budget, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 P-5 à D-1
Services spécialisés, Bureau de la gestion des ressources humaines	1 P-5 à D-1
Technologies de l'information, Bureau des services centraux d'appui	1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe
Gestion des installations, Bureau des services centraux d'appui	1 P-4 à P-5
Gestion des archives et des dossiers, Bureau des services centraux d'appui	1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe
Planification des programmes, budget et comptabilité, Office des Nations Unies à Vienne	1 agent des services généraux, autres classes à 1re classe

**Chapitre 28. Contrôle interne**

Composante audit	1 P-4 à P-5
Évaluation, contrôle et inspection centraux et conseils de gestion	1 D-1 à D-2
Investigations	1 D-1 à D-2

29. Les 33 transformations de poste proposées dans le sens d'une inscription au tableau d'effectifs sont expliquées ci-dessous. Il s'agit de convertir en postes permanents des fonctions qui relevaient soit de l'assistance temporaire soit de ressources qui servaient précédemment à rembourser le Centre international de calcul des frais d'entretien et de soutien de la technologie du SIG. Inversement, le tableau omet les 218 postes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les 32 postes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qui seront financés par des dons et des contributions et disparaîtront donc du personnel émergeant au budget.

Chapitre 7. Cour internationale de Justice	7 agents des services généraux (autres classes)
--	---

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines	2 P-3, 2 agents des services généraux (autres classes)
Chapitre 27D. Bureau des services centraux d'appui	3 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 4 agents des services généraux (autres classes)
Chapitre 27E. Administration (Genève)	5 agents des services généraux, (autres classes)

30. Pour ce qui est des 17 transformations de poste au Bureau des services centraux d'appui, l'évaluation des services fournis par le Centre international de calcul a fait apparaître qu'il serait plus économique de prendre certains de ces services en charge. Il a donc fallu doter le Bureau des services centraux d'appui de compétences en matière d'entretien des infrastructures et de soutien technique. Les dépenses engagées à ce titre sont plus que compensées par les économies réalisées sur les remboursements destinés au Centre.

### **C. Dispositions prises à Nairobi**

31. Un autre changement qui a eu des incidences sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice 2002-2003 concerne le service des conférences à Nairobi. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les services administratifs de Nairobi ont été restructurés en application des résolutions 54/248 et 54/249, dans lesquelles l'Assemblée générale mettait davantage l'accent sur le fonctionnement des services de conférence. Ceux-ci sont constitués depuis le 1er septembre 2000 en Division des services de conférence, alors qu'ils faisaient auparavant partie de la Division des services administratifs. La Division des services de conférence est une unité administrative du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et relève du Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence. Le nouvel organe est décrit dans la circulaire ST/SGB/2000/13 et Corr.1.
32. Conformément aux dispositions de la résolution 55/234 en date du 23 décembre 2000, par laquelle l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations pertinentes du Comité du programme et de la coordination, le programme de la Division des services de conférence à Nairobi est pour la première fois présenté dans le budget-programme au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence).
33. En conséquence, les ressources correspondantes, qui étaient auparavant réparties entre le chapitre 12 et le chapitre 27G, ont été regroupées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

## Introduction

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	2000-2001 Montant révisé des crédits ouverts	Ajustement du montant révisé des crédits ouverts pour 2000-2001	2002-2003 Accroissement des ressources	2002-2003 Total (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
<b>Budget ordinaire</b>						
a) Ressources inscrites au						
<i>Chapitre 12</i>	1 331,0	(1 286,6)	–	<b>44,4</b>	–	–
<i>Chapitre 13</i>	931,6	(897,7)	–	<b>33,9</b>	–	–
<i>Chapitre 27G</i>	4 264,0	(4 168,1)	–	<b>95,9</b>	40	–
<b>Total a)</b>	<b>6 526,6</b>	<b>(6 352,4)</b>	–	<b>174,2</b>	<b>40</b>	–
b) Transférées au						
<i>Chapitre 2</i>	–	6 352,4	1 573,3	<b>7 925,7</b>	–	40
<b>Total b)</b>	–	<b>6 352,4</b>	<b>1 573,3</b>	<b>7 925,7</b>	–	<b>40</b>

34. Le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 comporte une augmentation de 11 % environ du montant total des ressources pour Nairobi. Cette augmentation résulte de la volonté de renforcer certaines activités spécifiques, aussi bien des activités de fond que des activités d'appui administratif, conformément à différents mandats confiés à l'Office par les organes délibérants.
35. En ce qui concerne le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), les nouvelles dispositions sont le résultat d'un effort important d'évaluation et de revitalisation dans lequel le Centre s'est engagé à partir de l'exercice biennal 1998-1999, sur la demande de l'Assemblée générale et de la Commission des établissements humains (voir résolutions de l'Assemblée générale 52/190 du 18 décembre 1997 et 51/177, par. 19, du 16 décembre 1996).

### Nairobi : tableau récapitulatif des ressources (avant réévaluation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Montant révisé des crédits ouverts	Montant ajusté des crédits ouverts <sup>a</sup>	Accroissement	Pourcentage d'augmentation	Total
Chapitre premier. Bureau du Directeur de l'Office des Nations Unies à Nairobi	241,9	241,9	142,9	59,0	<b>384,8</b>
Chapitre 12. Environnement	8 100,9	6 814,3	744,2	10,9	<b>7 558,5</b>
Chapitre 13. Établissements humains	12 297,3	11 394,6	383,3	3,4	<b>11 777,9</b>
Chapitre 27G. Office des Nations Unies à Nairobi	14 217,6	10 054,5	979,5	9,7	<b>11 034,0</b>
Chapitre 2. Services de conférence (Nairobi)	–	6 352,4	1 573,3	24,8	<b>7 925,7</b>
<b>Total</b>	<b>34 857,7</b>	<b>34 857,7</b>	<b>3 823,2<sup>b</sup></b>	<b>11,0</b>	<b>38 680,9</b>

<sup>a</sup> Ajustement résultant d'une nouvelle répartition entre les chapitres du budget des ressources destinées à financer les services de conférence.

<sup>b</sup> Y compris des dépenses d'un montant de 1 979 200 dollars afférentes à de nouveaux postes dont le coût a été budgétisé à hauteur de 50 ou 65 %, et un montant de 1 808 100 dollars représentant l'effet-report de la création de postes pour les services d'interprétation.

Tableau des effectifs à Nairobi – Récapitulatif

Rang ou classe du poste	Office des Nations Unies à Nairobi										Total	
	Bureau du Directeur général de l'Office		Division des services administratifs		Division des services de conférence		PNUE		CNUEH			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
SGA	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	2	2
D-2	-	-	-	-	-	-	3	3	1	1	4	4
D-1	-	1	1	1	-	1	1	1	3	3	5	7
P-5	1	-	3	3	2	1	6	7	6	10	18	21
P-4	-	-	5	5	8	8	8	10	14	14	35	37
P-3	-	-	9	13	15	15	2	4	12	12	38	44
P-2	-	-	3	9	-	-	1	2	5	5	9	16
GS (1re classe)	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	1
GS (autres classes)	-	-	-	-	-	-	5	5	2	2	7	7
Agents locaux	1	1	109	109	15	15	11	11	22	23	158	159
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>130</b>	<b>140</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>277</b>	<b>298</b>

36. En ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Assemblée générale, par sa résolution 48/174 du 21 décembre 1993, a notamment demandé qu'un effort soit fait pour renforcer le Programme. En outre, à sa dix-neuvième session, en 1997, le Conseil d'administration a défini et précisé le rôle et le mandat du PNUE dans la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (décision 19/1, annexe). Par la suite, à sa dix-neuvième session extraordinaire, en juin 1997, l'Assemblée générale a affirmé que le PNUE était l'organe principal des Nations Unies chargé des questions d'environnement (résolution S-19/2). Enfin, à sa cinquième session extraordinaire, en mai 1998, le Conseil a adopté une décision sur la revitalisation, la réforme et le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
37. On rappellera, au sujet de l'Office des Nations Unies à Nairobi, que celui-ci a été créé avec effet au 1er janvier 1996 pour assurer les fonctions dont s'acquittaient auparavant les divisions administratives du PNUE et d'Habitat et les services communs des Nations Unies à Nairobi. L'Office a été créé dans le but de renforcer la présence des Nations Unies à Nairobi et de réaliser des économies d'échelle. En vertu d'accords passés, avec le PNUE et Habitat, il fournit à ces deux organismes un ensemble complet de services administratifs et autres services d'appui.
38. Les activités du PNUE et d'Habitat sont essentiellement financées à l'aide de fonds extrabudgétaires et les deux organismes remboursent l'Office pour les services que l'il leur fournit à l'appui de leurs activités. Dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. À la suite de cette demande et pour réduire la charge que représentent les dépenses administratives pour les programmes de fond du PNUE et d'Habitat, l'engagement a été pris d'augmenter progressivement la part du budget-programme de l'Office des Nations Unies à Nairobi financé au moyen du budget ordinaire. Cet en-

gagement s'est concrétisé dans le chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 consacré à l'Administration (Nairobi) et a été confirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, par laquelle l'Assemblée a approuvé une augmentation du montant des ressources destinées à l'administration de l'Office. Pour ce qui est de l'accent accru qui a été mis sur le fonctionnement des services de conférence à Nairobi, à la suite des résolutions 54/248 et 54/249, on se reportera aux paragraphes 31 à 33 ci-dessus.

### **D. Méthode suivie**

39. La méthode qui a été suivie pour déterminer le montant des ressources nécessaires à inscrire au budget-programme demeure inchangée par rapport à celle qui a été utilisée pour l'exercice biennal précédent, laquelle avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. En application de cette méthode, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution 55/239 A du 23 décembre 2000, est utilisé comme point de départ pour le calcul des variations.
40. Les augmentations et diminutions sont mesurées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 et les changements proposés par rapport au budget en cours sont indiqués. Les changements s'expliquent notamment par des ajustements dus à des crédits non renouvelables demandés pour l'exercice biennal actuel et l'exercice biennal futur, ainsi que par une augmentation automatique résultant du financement sur la totalité de l'exercice biennal 2002-2003 des nouveaux postes inscrits notamment aux chapitres 1 à 5 et aux chapitres 7, 11A, 14, 15, 22, 27, 28 et 30, approuvés par l'Assemblée générale et budgétisés en 2000-2001 sur la base d'un abattement pour délai de recrutement de 50 % pour les administrateurs et de 65 % pour les agents des services généraux. Les changements sont présentés sur la même base que le montant révisé des crédits ouverts, afin que l'on puisse déterminer le taux de croissance réel des ressources. Les crédits ouverts et les changements (augmentations/diminutions) sont ensuite réévalués pour tenir compte, d'une part, de l'inflation et, d'autre part, des taux de vacance de postes applicables à la catégorie des administrateurs et à celle des agents des services généraux.
41. En ce qui concerne la réévaluation des coûts, des ajustements doivent être faits pour établir aux prix de 2002-2003, sur la base des taux de change applicables, le montant révisé des crédits ouverts et les changements proposés aux ressources. Le montant de la réévaluation à ce titre est estimé à 129,3 millions de dollars.
42. En ce qui concerne les dépenses relatives aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, on a procédé à des ajustements compte tenu du mouvement attendu des indices d'ajustement en 2001. De même, pour ce qui est des traitements des agents des services généraux, les montants ont été réévalués sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie en 2000 et 2001, en fonction des taux d'inflation prévus.
43. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées en pourcentage des traitements nets, pour chaque lieu d'affectation. Ces dépenses couvrent les prestations et indemnités et les frais afférents aux nominations, aux transferts et aux cessations de service. Pour faciliter les comparaisons, l'introduction du budget-programme a toujours comporté un tableau dans lequel est indiqué le rapport, en pourcentage, entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets, sur la base des dépenses effectives de l'exercice biennal antérieur, des crédits révisés de l'exercice en cours et des prévisions pour l'exercice suivant. Pour l'exercice 2002-2003, on a ajouté une ventilation, par lieu d'affectation et par grandes rubriques, du montant effectif des dépenses communes de personnel de l'exercice biennal 1998-1999 (voir tableau 16).

44. En ce qui concerne le pourcentage de postes vacants en 2002-2003, il est proposé d'appliquer un taux uniforme de 5 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et un taux de 2 % dans la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées. Ces pourcentages ont été arrêtés sur la base d'un examen des taux de vacance de postes effectifs, qui a porté sur les années 1998 à 2000 et dont les conclusions sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Pour ce qui est de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, ils se rapprochent de ceux qui étaient appliqués auparavant. On se rappellera que pour l'exercice 2000-2001, on avait retenu, pour déterminer le montant initial des crédits ouverts, un taux de 6 % pour la catégorie des administrateurs et un taux de 2,5 % pour celle des agents des services généraux. Toutefois, le pourcentage effectif de postes vacants en 2000 a été légèrement supérieur à 8 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et a été de 2,6 % dans celle des agents des services généraux et catégories apparentées; il en a été tenu compte dans le premier rapport sur l'exécution du budget, mais pour l'année 2000 seulement, ces pourcentages étant dus à des circonstances exceptionnelles (A/55/645 et Corr.1, par. 28). Étant donné que l'on constate une tendance à la baisse du taux effectif de vacance de postes, il a été jugé prudent d'établir le budget en partant du principe que cette tendance se poursuivra. Du fait de cet ajustement, un montant de 20 millions de dollars a été prévu au titre de la réévaluation des coûts. On trouvera au tableau 11 les taux de vacance de postes les plus récents (fin mars 2001) pour les administrateurs et pour les agents des services généraux.

### Taux de vacance de poste effectifs, en moyenne annuelle

<i>Catégorie</i>	<i>1998</i>	<i>2000</i>
Administrateurs . . . . .	10,8	8,3
Agents des services généraux . . . . .	3,2	2,7

45. Le budget étant libellé en dollars des États-Unis, les variations de taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir une incidence considérable sur les dépenses faites dans ces monnaies. On n'a pas essayé de prévoir l'évolution de ces taux au stade de la réévaluation préliminaire. Les ajustements nécessités par les fluctuations monétaires seront effectués en décembre 2001, conformément aux procédures en vigueur.

## E. Présentation

46. Conformément à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale, le budget-programme de l'exercice 2002-2003 a été conçu de manière à être axé sur les résultats : le descriptif du programme a été développé et formulé de façon plus cohérente et on a introduit des indicateurs de succès afin de pouvoir ultérieurement mesurer les réalisations. Les données financières sont plus développées. De nouveaux tableaux permettent de présenter les ressources à un niveau d'agrégation plus grand tout en fournissant le même degré de détail qu'auparavant.
47. Chaque chapitre comporte une partie principale, qui comprend un descriptif du programme et des données récapitulatives sur les prévisions de dépenses, et une annexe, qui donne le détail des prévisions de dépenses. Les États Membres disposeront, dans le présent budget-programme, de données financières aussi nombreuses et à un degré de détail aussi grand qu'auparavant. Les tableaux qui figurent dans le présent budget-programme comportent notamment les renseignements suivants :

- a) Dépenses effectives de l'exercice biennal 1998-1999;
  - b) Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir résolution 55/239 de l'Assemblée générale);
  - c) Changements proposés pour l'exercice biennal 2002-2003 par rapport aux crédits ouverts pour 2000-2001 (en dollars et en pourcentage);
  - d) Montant total proposé pour 2002-2003, avant réévaluation des coûts;
  - e) Réévaluation des coûts aux taux préliminaires de 2002-2003;
  - f) Dépenses prévues pour 2002-2003.
48. Le projet de budget-programme est organisé selon la même structure que le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 à savoir qu'il énonce, comme le plan à moyen terme, les objectifs, les réalisations escomptées et des indicateurs de succès. Il est par ailleurs conforme au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). La présentation du budget-programme a été modifiée afin de renforcer de manière sensible le lien entre le budget-programme et le plan à moyen terme d'une part et le contrôle et l'évaluation d'autre part. On a eu recours dans les deux documents aux mêmes concepts (objectifs, réalisations escomptées et indicateurs), lesquels serviront de référence aux autres phases de la planification des programmes, de la budgétisation, du contrôle et de l'évaluation. On trouvera dans l'annexe à la présente introduction une description détaillée des changements qui ont été apportés à la présentation du budget-programme.
49. Pour donner suite dans toute la mesure possible aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/7, par. 7), des renseignements supplémentaires sont présentés dans un tableau distinct qui donne, pour chaque chapitre, les montants prévus pour les différents éléments constitutifs des autres dépenses de personnel, à savoir : personnel temporaire (autre que pour les réunions), personnel affecté aux réunions, heures supplémentaires et sursalaire de nuit, concours extérieurs, autres dépenses de personnel et assurance maladie après la cessation de service (voir tableau 7).
50. En outre, également sur recommandation du Comité consultatif, les dépenses relatives aux déplacements officiels du personnel et aux frais de voyage des représentants ont été présentées séparément dans les tableaux.

## **F. Autres facteurs pris en considération dans les propositions budgétaires**

51. Outre les questions abordées ci-après, un certain nombre d'éléments figurent à l'annexe de la première partie afin de tenter d'apporter une réponse à certaines questions soulevées dans leurs rapports ou résolutions par l'Assemblée générale et par les organes d'examen qui ont une influence sur le processus budgétaire.
52. L'idée-force des présentes propositions budgétaires est de continuer de tirer des avantages importants de l'exploitation des techniques de l'information les plus récentes en même temps que du renforcement du programme de formation, qui constitue un investissement dans les ressources humaines. Cette double démarche, consistant à continuer d'investir à la fois dans les outils techniques et dans le personnel, devrait avoir sur l'efficacité de l'Organisation un effet plus profond et plus général que les ressources supplémentaires, d'un montant modeste, qui sont consacrées à certains domaines d'activité prioritaires. C'est sur la formation et sur l'exploitation des techniques qu'on

s'étendra ci-après, ainsi que sur la prise en compte systématique de la question de la parité hommes-femmes et sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

### Mesures d'efficacité

53. On voit parfois dans le budget-programme un outil statique où sont présentées des activités qui n'évoluent pas mais qui continuent d'être menées année après année, sans que soient visiblement indiqués de quelconques innovations, améliorations ou résultats. La nature et la portée des produits exécutés peuvent rester à peu près les mêmes d'un exercice biennal à l'autre, mais certains éléments du budget-programme qui se remarquent moins illustrent bien le rôle dynamique que celui-ci joue en favorisant l'application de mesures d'efficacité pendant son exécution et en préparant l'élaboration des budgets-programmes ultérieurs.
54. Le budget-programme impose une discipline, qui se fait sentir en premier lieu au moment de l'établissement de l'esquisse budgétaire et du plan à moyen terme, dans les autres activités prescrites par les organes directeurs et dans le *Règlement et règles régissant la planification des programmes*. La formulation des aspects programmatiques du budget traduit les orientations données, le cas échéant, par les organes intergouvernementaux spécialisés, sectoriels et régionaux. Le projet de budget-programme consolidé du Secrétaire général est le résultat d'un travail interne intensif, qui comprend notamment la formation dispensée aux directeurs de programme et à leurs collaborateurs, ainsi que les indications qui leur ont été données, sur la question de l'élaboration du budget.
55. Au cours de l'exécution d'un budget-programme, on procède à de nombreuses évaluations ponctuelles, non prescrites, en plus des auto-évaluations et évaluations en profondeur plus systématiques, afin de savoir si l'action menée est utile, efficace et productive. On pourra utilement se référer au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/55/63), dans lequel le Bureau constatait que les évaluations dont il parlait étaient le signe que les plus hauts responsables de l'Organisation étaient davantage déterminés à tirer les enseignements de leur expérience en procédant à un examen objectif et sérieux de la manière dont l'Organisation fonctionne. Dans cet ordre d'idées, le programme de réforme du Secrétaire général, lancé en 1996, a provoqué une mutation accélérée du style de gestion de l'Organisation. On s'est donné et on continue de se donner encore plus de mal pour se conformer à la discipline financière et budgétaire et pour instituer des pratiques de gestion rationnelles dans toute l'Organisation.
56. Les directeurs de programme sont tenus de rendre compte aux États Membres par le moyen de rapports sur l'exécution du budget et du programme. Afin de faire en sorte que leurs produits soient exécutés en temps voulu, d'éviter de s'exposer aux critiques des États Membres et aux observations des vérificateurs et de susciter des échos défavorables, ils prennent des mesures pour exploiter les ressources qui leur sont confiées de manière plus efficace et plus productive. Cela ne se voit pas nettement à la lecture du document budgétaire, mais les propositions qui figurent dans ce dernier, qu'il s'agisse du réaménagement des organigrammes, du redéploiement des postes et des dépenses autres que les dépenses de personnel, de la simplification des procédures, de la publication de directives, de l'achat du matériel le mieux adapté aux besoins, du renforcement de l'état de préparation, de l'amélioration de la conception des projets et de l'appui aux activités hors Siège ou de la rationalisation des publications, sont toutes des exemples de mesures d'efficacité qui ont été prises et qui sont appliquées en vue de trouver de meilleurs moyens de fonctionner en faisant preuve d'une efficacité et d'une productivité accrues.
57. Les mesures d'efficacité et l'évaluation des résultats ne permettent pas nécessairement de réaliser immédiatement des économies chiffrables en dollars, mais elles permettent aux directeurs de pro-

gramme de mieux s'organiser et de se concentrer davantage sur les résultats. On trouve des exemples de telles mesures dans le rapport susmentionné du Bureau des services de contrôle interne. Dans bien des cas où des économies chiffrables en dollars ont été réalisées, les directeurs de programme ont redirigé les ressources ainsi dégagées vers des activités prioritaires figurant dans leur chapitre du budget ou vers l'exécution de nouveaux mandats, au lieu de demander des fonds supplémentaires. Certaines mesures d'efficacité ont exigé de nouveaux investissements pour répondre à des besoins immédiats, en vue d'une efficacité et d'une productivité accrues à long terme.

58. La nouvelle présentation, qui correspond à la budgétisation axée sur les résultats que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 55/231, est un autre élément qui aide les directeurs de programme à s'organiser à l'avance pour obtenir des résultats plutôt que de se borner à exécuter des produits et à assurer des services, et pour faire en sorte que les bénéficiaires sentent une amélioration. L'évaluation des résultats est facilitée par l'incorporation d'indicateurs de succès dans le document budgétaire. L'adoption de la nouvelle présentation de ce dernier peut même être considérée comme une mesure d'efficacité en soi, puisqu'il doit maintenant servir d'outil non seulement pour l'exécution des activités prescrites par les organes délibérants mais aussi pour apprécier l'intérêt, l'efficacité et la productivité des activités de l'ONU.

## Formation

59. Comme dans les budgets-programmes précédents, des ressources sont prévues pour répondre à la nécessité d'entretenir et d'améliorer les aptitudes des fonctionnaires. Il s'agit là d'un investissement important, conforme au souci de la réforme du Secrétaire général pour ce qui est d'insuffler un état d'esprit axé sur les résultats et de parvenir à ce que les fonctionnaires soient plus polyvalents et plus mobiles, en s'appuyant sur les capacités actuelles et futures de l'Organisation en matière de ressources humaines.
60. À cette fin, l'ensemble des programmes de formation et de valorisation des ressources humaines prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 vise à généraliser et encourager l'apprentissage continu et à assurer l'acquisition de compétences de base et de capacités de gestion. Tel sera le but des programmes de formation, ce à quoi s'ajoute le développement des aptitudes spécialisées et techniques de tous les fonctionnaires, à tous les niveaux et dans tout le Secrétariat. Ces programmes porteront notamment sur les éléments suivants : développement des capacités de gestion, afin de renforcer l'encadrement des départements et des bureaux, tant au sommet qu'au milieu de la hiérarchie; pour tous les services du Secrétariat, programmes portant sur les compétences en matière d'encadrement et visant à développer les capacités en matière de communication et d'encadrement des fonctionnaires qui se trouvent en haut de l'échelle des agents des services généraux ou en bas de celle des administrateurs et qui ont des responsabilités d'encadrement; acquisition des aptitudes et compétences indispensables dans des domaines tels que la communication, le travail d'équipe, le service du client, l'organisation du travail et la négociation en situation de collaboration ou de conflit; élaboration d'indicateurs de résultats, soutien personnalisé pour l'amélioration des prestations, travail d'équipe, résolution de problèmes et prise de décisions. À cela s'ajoutent : des programmes visant à faire mieux comprendre les questions touchant la parité hommes-femmes et la sensibilisation aux comportements sexistes sur le lieu de travail; le relèvement et l'actualisation des compétences spécialisées et techniques, afin de veiller à ce que soient acquises et entretenues les compétences particulières indispensables à l'exécution des activités de fond des départements et la capacité de s'adapter en cas de modification des mandats et d'endosser de nouvelles responsabilités. Des programmes de formation en informatique sont offerts pour apprendre aux fonctionnaires du Secrétariat à mieux utiliser les applications de l'Organisation et leur donner des connaissances et des compétences qui leur permettent de gérer l'information de manière plus efficace et productive; il s'agit notamment de former les responsables dans le domaine de la gestion de l'information et du savoir

et dans celui de l'exploitation des techniques de l'information en tant qu'outil de prise de décisions.

61. Des crédits d'un montant de 19,4 millions de dollars sont prévus pour les dépenses de formation de l'ensemble du Secrétariat. Sur ce total, 5,8 millions de dollars sont prévus pour les cours de langues. Il convient cependant de préciser que ce dernier montant ne correspond pas à une enveloppe gérée de manière centralisée mais est réparti entre les différents chapitres du budget. Le tableau ci-après montre comment sont ventilés les autres crédits prévus.

(En dollars des États-Unis)

Perfectionnement des cadres . . . . .	4 930 300
Renforcement des aptitudes techniques et aide à l'organisation des carrières . . . . .	4 036 000
Informatique . . . . .	3 154 600
Gestion des ressources humaines et financières . . . . .	1 561 900

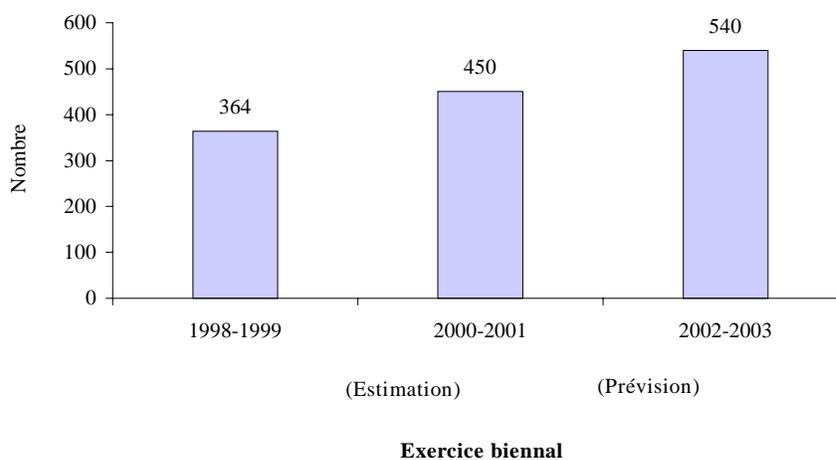
62. D'autre part, pour l'appui aux programmes centraux de formation et de perfectionnement, compte tenu du caractère permanent des fonctions concernées et en vue de renforcer ledit appui, on a prévu de créer quatre postes [deux postes P-3 et deux d'agent des services généraux (autres classes)] en remplacement des ressources temporaires antérieurement prévues à la Division des services de spécialistes (Bureau de la gestion des ressources humaines), qui est chargée de gérer le programme de formation à l'échelon mondial.

## Informatique

63. La phase de développement du Système intégré de gestion (SIG) s'est achevée par la mise en exploitation réussie du module 4 (États de paie) au Siège. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, on s'attachera essentiellement à terminer la mise en exploitation du système (modules 3 et 4) dans tous les bureaux hors Siège et à apporter des améliorations importantes au système. C'est sur le SIG que s'appuieront les initiatives futures en matière d'informatisation des opérations administratives.
64. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport intitulé « L'information au Secrétariat : plan d'action » (A/55/780), dans lequel il a présenté l'ensemble de la stratégie du Secrétariat en matière de techniques de l'information, des investissements importants continueront à être effectués au cours de l'exercice biennal 2002-2003, aux fins suivantes :
- Améliorer l'accès à l'information, depuis l'intérieur et l'extérieur, ainsi que le partage de l'information par les fonctionnaires en poste dans le monde entier, les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres populations visées;
  - Offrir, pour toutes les activités hors Siège, une information adaptée et fraîche et un appui en matière de communication;
  - Normaliser et tenir constamment à niveau l'infrastructure informatique et de télécommunication, en veillant à ce que tout le Secrétariat bénéficie des techniques les plus récentes;
  - Renforcer les ressources humaines dans le domaine des techniques de l'information, en instituant des conditions d'emploi spéciales, un processus de recrutement accéléré et une politique de formation ambitieuse;
  - Passer de l'outil actuel d'automatisation et d'appui à un système complètement intégré aux programmes de travail du Secrétariat, qui assure des gains d'efficacité et une plus grande transparence de l'administration.

65. Comme il est indiqué dans le rapport susmentionné, le Comité directeur pour la réforme et la gestion a défini une structure administrative de haut niveau en matière de techniques de l'information et de la communication (TIC). Il est prévu de créer un organe de coordination des TIC au Siège et des organes analogues dans les bureaux extérieurs. Il est également prévu de mettre en place un modèle en partie décentralisé afin d'égaliser le niveau d'utilisation des TIC dans tous les lieux d'affectation.
66. De grands progrès ont d'ores et déjà été accomplis pour ce qui est d'élargir l'accès au savoir que possède l'Organisation. On peut citer par exemple le système à disques optiques, la base de données terminologique multilingue, les ressources électroniques auxquelles la Bibliothèque Dag Hammarskjöld est abonnée, l'Intranet du Siège et la multiplication des bases de données telles que le Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) et les guides de recherche disponibles sur le Web. Cela n'empêche pas d'autres améliorations d'être prévues pour l'exercice biennal 2002-2003, notamment les suivantes :
- Création d'un Extranet à l'usage de tous les fonctionnaires du système des Nations Unies;
  - Élaboration d'un accès repensé à l'Intranet, avec un moteur de recherche intégré;
  - Regroupement des pages Web sur un site unique, dans toutes les langues;
  - Diffusion d'une politique précise régissant l'harmonisation, la facilité de navigation et l'élimination des doublons sur les sites Web des Nations Unies.
67. L'utilisation d'outils modernes tels que la visioconférence ou le courrier électronique est maintenant largement répandue dans tous les organismes des Nations Unies. Par exemple, le recours à la visioconférence a été généralisé par le Bureau de la gestion des ressources humaines, pour les entretiens avec les candidats, et par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, pour l'examen, avec les intéressés, des propositions budgétaires présentées pour l'exercice biennal 2002-2003 par les directeurs de programme en poste hors Siège. Le développement de l'utilisation de cet outil est bien illustré par le graphique suivant :

### Visioconférences



68. Plusieurs départements et bureaux ont élaboré des plans particuliers concernant des initiatives et projets dans le domaine des TIC, dans le cadre de leur programme d'activités de fond. Sur proposition du Département de l'information au Comité commun de l'information des Nations Unies, un

panneau d'affichage électronique sur le Web a été créé, en partant du principe que les technologies de l'information font partie intégrante de toutes les activités d'information de tous les organismes des Nations Unies. D'autre part, le Département continuera à s'occuper du démarrage du Service d'information des Nations Unies sur l'Internet. Le Bureau des affaires juridiques compte quant à lui, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, informatiser les archives juridiques et aussi convertir la collection des traités des Nations Unies en une base de données qui pourra être consultée sur l'Internet. La Division de l'informatique, au Siège, a proposé de mettre à niveau, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le réseau local du Siège et le réseau mondial de télécommunications. Dans cet esprit, une collaboration étroite a été établie entre la Division, le Département de l'information et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence afin de garantir que les innovations technologiques prévues puissent être exploitées sur le réseau local.

69. La Division de l'informatique achève par ailleurs de mettre au point un modèle de sécurité approprié, et elle prévoit : a) de mettre en place un réseau, étendu à toute l'Organisation, de fonctionnaires responsables de la sécurité des technologies de l'information; b) d'évaluer les conditions actuelles de sécurité dans tous les lieux d'affectation; c) de créer et de mettre en place un plan général de sécurité et d'assurer le contrôle de l'application de celui-ci. Trois nouveaux postes d'administrateur sont demandés à New York pour permettre à la Division de s'acquitter de ces tâches qui concernent toute l'Organisation.
70. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des ressources consacrées aux technologies de l'information pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003. D'autre part, conformément à la recommandation du Comité consultatif, le tableau 8 de l'introduction donne des renseignements détaillés sur la ventilation par grande rubrique des ressources prévues pour les technologies de l'information (exercice biennal 2002-2003). Il convient de noter que les chiffres concernant l'exercice biennal 2000-2001 sont différents de ceux présentés lors de l'examen du budget-programme correspondant, car, grâce aux données normalisées reçues des directeurs de programme pendant la phase d'élaboration du budget, le tableau 8 tient compte d'une analyse plus fine des besoins en matière de technologies de l'information.

### Ressources consacrées aux technologies de l'information

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2000-2001 Crédits révisés	Augmentation		2002-2003 Montants prévus (avant réévaluation des coûts)
		Montant	Pourcentage	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	469,8	177,0	37,7	646,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	7 977,4	1 437,6	18,0	9 415,0
3. Affaires politiques	2 434,4	(889,7)	(36,5)	1 544,7
4. Désarmement	587,5	66,7	11,4	654,2
5. Opérations de maintien de la paix	2 147,1	(300,9)	(14,0)	1 846,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	165,0	28,8	17,5	193,8
7. Cour internationale de Justice	633,0	164,0	25,9	797,0
8. Affaires juridiques	1 371,9	880,9	64,2	2 252,8
9. Affaires économiques et sociales	4 558,1	19,5	0,4	4 577,6

## Introduction

Chapitre	2000-2001 Crédits révisés	Augmentation		2002-2003 Montants prévus (avant réévaluation des coûts)
		Montant	Pourcentage	
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	112,4	36,5	32,5	148,9
11A.Commerce et développement	5 225,5	152,0	2,9	5 377,5
12. Environnement	46,8	170,8	365,0	217,6
13. Établissements humains	607,7	414,6	68,2	1 022,3
14. Prévention du crime et justice pénale	91,0	95,5	104,9	186,5
15. Contrôle international des drogues	763,8	148,9	19,5	912,7
16. Développement économique et social en Afrique	3 891,7	56,3	1,4	3 948,0
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 699,6	581,6	21,5	3 281,2
18. Développement économique de l'Europe	2 316,9	570,2	24,6	2 887,1
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	3 364,0	65,4	1,9	3 429,4
20. Développement économique et social en Asie occidentale	1 975,6	222,8	11,3	2 198,4
22. Droits de l'homme	497,7	565,7	113,7	1 063,4
25. Aide humanitaire	1 221,3	7,8	0,6	1 229,1
26. Information	3 464,4	1 593,3	46,0	5 057,7
27. Services de gestion et services centraux d'appui	93 883,7	(4 310,2)	(4,6)	85 573,5
28. Contrôle interne	644,6	73,1	11,3	717,7
29. Activités administratives financées en commun <sup>a</sup>	484,0	(6,2)	(1,3)	477,8
30. Dépenses spéciales	55,7	(55,7)	(100,0)	–
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	5 254,3	(807,4) <sup>c</sup>	(15,4)	4 446,9
<b>Total</b>	<b>146 944,9</b>	<b>1 158,9</b>	<b>0,8</b>	<b>148 103,8</b>

<sup>a</sup> Contribution de l'ONU au financement des activités de coordination des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication menés par le Comité administratif de coordination.

## Ressources extrabudgétaires

71. Les prévisions pour l'exercice biennal 2002-2003 concernant le montant des ressources, le nombre de postes et leur ventilation par classe sont données dans les tableaux qui accompagnent l'introduction. En bref, les ressources extrabudgétaires devraient permettre de financer, pendant l'exercice biennal, 7 580 postes au total, ventilés par classe et par source de financement comme il est indiqué ci-après. Ce chiffre est à comparer à celui de l'exercice biennal 2000-2001, soit 6 816 postes. Il comprend les postes affectés aux services d'appui et aux activités de fond financés au moyen de fonds opérationnels, situés dans les bureaux permanents des Nations Unies, ainsi que les postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation nette du nombre de postes, qui apparaît dans le tableau ci-après, est concentrée en

## Introduction

grande partie, particulièrement en ce qui concerne les classes D-1 et D-2, sur le chapitre 23 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés).

Catégorie	2002-2003 Prévisions			Total	2000-2001	Variation
	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SSG	1	–	1	2	2	–
D-2	1	8	22	32	29	3
D-1	30	47	71	148	124	24
P-5	67	88	224	379	348	31
P-4	232	125	439	796	795	1
P-3	201	117	570	888	737	151
P-2/P-1	39	116	201	356	337	19
<b>Total partiel</b>	<b>572</b>	<b>501</b>	<b>1 528</b>	<b>2 601</b>	<b>2 372</b>	<b>229</b>
<b>Agents des services généraux</b>						
1re classe	33	29	58	120	112	8
Autres classes <sup>a</sup>	857	455	3 547	4 859	4 332	527
<b>Total partiel</b>	<b>890</b>	<b>484</b>	<b>3 605</b>	<b>4 979</b>	<b>4 444</b>	<b>535</b>
<b>Total</b>	<b>1 446</b>	<b>985</b>	<b>5 149</b>	<b>7 580</b>	<b>6 816</b>	<b>764</b>

<sup>a</sup> Y compris les services de sécurité, les agents des corps de métier, les agents recrutés localement et le Service mobile.

72. Au cours de l'exercice biennal, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3,8 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 96,5 millions de dollars, serviront à financer diverses activités d'appui et de fond et activités opérationnelles, notamment dans les domaines du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de l'assistance électorale, de l'action antimines, de l'action en faveur de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, des services centraux d'appui et des activités décentralisées des centres régionaux pour le désarmement.
73. Le montant des ressources extrabudgétaires qui seront reçues au cours d'un exercice biennal et le nombre de postes financés au moyen de ces fonds ne peuvent pas être connus exactement, du fait de la nature même des contributions volontaires. Cependant, il semble ressortir d'un examen global des ressources extrabudgétaires que si des diminutions se produisent dans certains domaines – généralement du fait de la baisse du niveau des ressources fournies par les donateurs institutionnels ou de l'interruption des activités – ces diminutions sont compensées par des augmentations dans d'autres domaines qui sont d'actualité, ou dans d'autres activités. Au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), par exemple, la baisse des ressources s'explique par le fait qu'a pris fin la Mission civile internationale d'appui en Haïti, dans laquelle l'assistance technique financée au moyen de contributions volontaires tenait une place importante. De même, au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), les ressources extrabudgétaires marquent un recul important du fait de la baisse des financements assurés par des bailleurs de fonds tels que le PNUD et le FNUAP pour des activités entreprises dans le cadre de projets de pays, ainsi que de la baisse du niveau des réponses aux appels lancés aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour le financement d'activités de coo-

pération technique. Néanmoins, ces diminutions sont plus que compensées par la hausse des contributions destinées, par exemple, aux activités touchant l'action antimines et le déminage ou les droits de l'homme, à l'aide humanitaire ou au remboursement des services centraux d'appui.

### Question de la parité hommes-femmes

74. Dans sa résolution 52/100 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié tous les organes qui ont à connaître de questions concernant les programmes et le budget, notamment le Comité du programme et de la coordination, de veiller à ce que tous les programmes, plans à moyen terme et budgets-programmes intègrent de façon visible une démarche soucieuse de la parité entre les sexes. De son côté, le Conseil économique et social a demandé, dans ses conclusions concertées 1997/2 du 18 juillet 1997, que les organismes des Nations Unies encouragent la recherche systématique de la parité hommes-femmes, y compris au stade de la conception, de l'application et de l'évaluation de leurs propres politiques et programmes, afin de garantir l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.
75. Du point de vue de la planification des programmes et de la budgétisation, le Secrétariat a poursuivi son action lancée, au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001, visant à systématiser la prise en compte du souci de la parité des sexes dans l'Organisation. Selon les instructions données pour l'établissement du nouveau budget-programme, les directeurs de programme étaient censés faire figurer dans leur projet au moins une réalisation escomptée concernant la dimension la plus importante de leurs activités du point de vue de la parité hommes-femmes, accompagnée d'un indicateur de succès. On donnait des exemples de la façon de reformuler une réalisation escomptée existante pour y ajouter un aspect concernant la question de la parité. Les directeurs de programme ont été incités à faire participer les responsables de cette question à la formulation, au niveau du département, de réalisations escomptées conçues dans cet esprit.
76. Les départements et bureaux responsables des chapitres ci-après ont généralement suivi ces instructions, et un(e) ou plusieurs de leurs réalisations escomptées ou de leurs indicateurs de succès comporte(nt) une dimension touchant la parité des sexes : chapitre 4 (Désarmement); chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix); chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace); chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); chapitre 11A (Commerce et développement); chapitre 12 (Environnement); chapitre 13 (Établissements humains); chapitre 14 (Prévention du crime et justice pénale); chapitre 16 (Développement économique et social en Afrique); chapitre 17 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); chapitre 18 (Développement économique de l'Europe); chapitre 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); chapitre 20 (Développement économique et social en Asie occidentale); chapitre 25 (Assistance humanitaire); chapitre 26 (Information). En ce qui concerne le chapitre 27 (Services de gestion et services centraux d'appui), les stages de sensibilisation aux comportements sexistes et les activités en faveur de la parité hommes-femmes qui figurent dans les programmes du Département et qui sont entrepris en collaboration avec la Division de la promotion de la femme seront maintenus, comme il est indiqué plus bas. D'autre part, on continuera de s'efforcer d'institutionnaliser la prise en compte systématique des questions de parité dans le processus budgétaire et dans le processus de planification, particulièrement pour ce qui est de faire en sorte que les résultats escomptés et les indicateurs de succès du plan à moyen terme et du budget-programme soient parfaitement conformes au principe du souci de la parité hommes-femmes.
77. Ces éléments ont été formulés malgré le niveau de connaissances relativement bas en la matière et l'absence de directives générales, dans les organismes des Nations Unies, sur l'élaboration de programmes et de budgets-programmes faisant une place au souci de la parité des sexes. Il faudra poursuivre les travaux dans le domaine de l'étude des problèmes concernant les femmes, afin d'élaborer des normes et des directives et de dégager les pratiques recommandables, ainsi que de

mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Il faudra aussi que les organes intergouvernementaux donnent des indications en la matière lorsqu'ils approuvent les programmes de travail.

78. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le programme de travail de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme comprend la réalisation escomptée suivante : la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans les programmes de travail et les activités des rencontres intergouvernementales, des entités appartenant au système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales et des États Membres. À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale et la Division continueront d'assumer un rôle de sensibilisation, de facilitation et de surveillance pour faire avancer cette prise en compte systématique. Leurs activités viseront à jauger les progrès accomplis dans les départements et les commissions régionales, à fournir des services de conseil et d'assistance à la demande, à élaborer une documentation et des outils en vue faire prendre conscience des problèmes et de donner les moyens de s'y attaquer, et à collaborer avec le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue d'élaborer et de réaliser des stages sur l'intégration des problèmes de parité.
79. Afin de savoir quels progrès les départements et bureaux auront accomplis sur ce plan au cours de l'exercice biennal, il faut disposer de critères précis qui correspondent à ce que signifie concrètement la prise en compte systématique de la problématique en question dans les sous-programmes. On trouvera ci-après quelques critères généraux portant sur divers aspects de la question, mais il conviendra d'en élaborer d'autres. Ces critères sont fondés sur les principes des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social et sur la communication sur la question que le Secrétaire général a adressée en octobre 1997 à tous les chefs de département et de bureau, et ils devraient permettre de mesurer les résultats obtenus sur les points suivants :
  - a) Mesure dans laquelle les questions et problèmes sont définis, au départ, d'une façon qui permet de diagnostiquer les écarts et les disparités liés au sexe;
  - b) Mesure dans laquelle la situation sur le plan de la parité des sexes est analysée, les données sont ventilées par sexe et des études ou enquêtes sont commandées, le cas échéant, sur la parité des sexes dans le secteur concerné;
  - c) Question de savoir si les rapports analytiques et les recommandations portant sur les questions de politique générale ou les questions opérationnelles prennent pleinement en considération les écarts et les différences de perspective entre les hommes et les femmes;
  - d) Mise en place et maintien ou non de groupes et de coordonnateurs chargés des questions concernant les femmes;
  - e) Mesure dans laquelle les fonctionnaires reçoivent une formation en matière de prise en compte systématique des problèmes de parité.
80. L'information relative à ces critères, pour tous les départements et bureaux, permettra d'avoir une vue d'ensemble homogène des progrès accomplis dans toute l'Organisation, et elle pourra servir de référence pour mesurer les progrès futurs. Les indicateurs seront utilisés à titre expérimental, puis perfectionnés afin qu'on puisse en tirer des renseignements d'une réelle utilité.
81. Quels que soient les progrès accomplis dans le présent budget-programme pour ce qui est d'adopter une perspective traduisant le souci de l'égalité des sexes, la systématisation de cette démarche ne peut pas et ne doit pas se limiter au budget-programme. Celui-ci n'est qu'un outil parmi d'autres dans le cycle intégré de la planification des programmes, de la budgétisation, de l'exécution du budget et des activités de suivi et d'évaluation. De plus, un certain nombre d'autres mesures doivent être prises – sensibilisation des fonctionnaires à la prise en compte systématique de la ques-

tion de la parité hommes-femmes, analyse des effets des activités du département au point de vue de cette parité, élaboration d'une stratégie fondée sur les résultats de cette analyse, etc. – avant qu'on puisse passer à un programme de travail dont on pourra constater l'efficacité. Le budget-programme, qui a offert une occasion de lancer la dynamique d'une prise en compte sérieuse de la question, peut aussi offrir aux départements une occasion utile de concevoir et d'appliquer des politiques et des stratégies soucieuses de la parité des sexes. En outre, grâce aux indicateurs de succès qui y figurent, le budget-programme peut servir à créer un lien entre les différentes phases du cycle susmentionné sur le plan du traitement des questions relatives à la parité hommes-femmes.

82. Comme l'indique la définition adoptée par le Conseil économique et social, la prise en compte systématique des questions relatives à la parité des sexes est une stratégie ou un processus dont l'objectif ultime est d'aboutir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le présent budget-programme ne fait pas que montrer les progrès accomplis dans ce processus continu, il montre aussi la quantité de travail que les directeurs de programme et les organes intergouvernementaux ont encore à effectuer pour faire en sorte que cette démarche soit suivie dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'Organisation.

## Publications

83. Les publications font partie des produits fournis par les départements et bureaux dans le cadre de leur programme de travail. Elles servent à promouvoir les activités et les principes de l'Organisation, à éclairer la communauté internationale sur les aspects de fond de questions majeures et à mobiliser un appui en faveur de l'Organisation. Elles contribuent à enrichir la masse de connaissances dont on dispose sur des points intéressant l'ensemble de la communauté mondiale.
84. Le programme de publications du Secrétariat est coordonné et géré par le Comité des publications, qui se compose de représentants des départements et des bureaux. En raison de l'importance attachée aux activités du Comité, ceux-ci sont représentés au plus haut niveau depuis quelques années. En s'appuyant sur les priorités arrêtées par les organes délibérants intergouvernementaux, le Comité élabore les politiques, procédures et directives régissant l'élaboration, la production, la distribution et, le cas échéant, la vente des publications qui paraissent sous l'égide de l'ONU.
85. La politique de publication actuellement appliquée par l'Organisation est définie par les instructions administratives énonçant les règles applicables au contrôle et à la limitation de la documentation, lesquelles sont régulièrement actualisées, et par le rapport annuel dans lequel le Comité des publications présente ses activités au Secrétaire général.
86. Compte tenu de la convergence observée entre l'édition traditionnelle et l'édition électronique, la surveillance exercée par le Comité des publications sur les activités de publication du Secrétariat sera renforcée. Dans l'esprit de la proposition du Secrétaire général tendant à créer une Organisation des Nations Unies « virtuelle », le Comité juge prioritaire de renforcer la présence de l'Organisation sur l'Internet afin d'étendre son rayonnement. Parmi les mesures qu'il a prises pour mettre en place une politique cohérente, il faut signaler l'élaboration de directives concernant la publication sur l'Internet dont la diffusion et l'utilisation systématiques devraient déboucher sur une meilleure coordination, une plus grande cohérence, et une diminution des documents redondants, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « L'information au Secrétariat : un plan d'action » (A/55/780). En ce qui concerne le rôle futur du Comité, il est précisé dans le rapport que cet organe « mettra au point des directives complémentaires, qui porteront sur l'établissement, la gestion et l'hébergement de sites Web envisagés sous l'angle du contenu ». Le Groupe de travail sur les questions relatives à l'Internet mentionné dans le rapport se réunira sous la présidence du Département de l'information pour coordonner les sites et pages Web du Secrétariat de l'ONU, en particulier la présentation d'informations sur l'Internet.

87. Le Comité surveille activement le programme de publications des départements et bureaux pour vérifier si les délais fixés et les procédures et politiques établies sont respectés; il exerce ce contrôle dans le cadre des réunions mensuelles de son comité de travail et de ses propres réunions annuelles. Des groupes de travail se réunissent également en son nom à Genève et à Vienne pour améliorer les publications dans ces lieux d'affectation. Le Comité des publications et son comité de travail examinent un certain nombre de questions et prennent des décisions sur des points tels que les emblèmes de l'ONU à utiliser pour des conférences ou des manifestations spéciales, les arrangements passés avec les bibliothèques dépositaires ou la conclusion de contrats pour la publication d'ouvrages à l'extérieur.
88. Les départements auteurs restent responsables sur le fond du contenu, de la pertinence et de la qualité des publications car c'est à eux qu'incombe au premier chef le soin d'exécuter les mandats donnés par les organes délibérants compétents. Sous les auspices du Comité des publications, les départements et bureaux ont pris diverses mesures pour améliorer leurs programmes. Ainsi les commissions régionales ont réactivé les comités de publications locaux pour vérifier et garantir la qualité de leurs publications. Des bureaux ont signalé qu'ils avaient créé des comités analogues, chargés de leur donner des conseils sur les moyens d'assurer la cohérence et la qualité de leurs produits. Des départements ont également indiqué qu'ils s'efforçaient d'incorporer systématiquement dans leurs publications des questionnaires destinés à recueillir l'avis des usagers.
89. À l'occasion de l'établissement des programmes de publications officielles pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003, le Secrétariat a procédé à un réexamen approfondi de ses publications. Pour s'assurer de l'intérêt et de l'utilité de celles-ci, il poursuit les efforts de rationalisation, au travers des directives du Comité des publications.
90. En ce qui concerne la vente des publications des Nations Unies, il est rappelé que le souci de rentabilité ne doit pas être une considération dominante dans la diffusion des publications de l'Organisation, qui devraient être distribuées gratuitement aux institutions et aux populations des pays en développement, et qu'il faudrait aussi distribuer gratuitement l'information produite par le Département de l'information conformément à son mandat.

### **Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité**

91. Dans un rapport de 1998 sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (A/53/386), le Secrétaire général indiquait que l'élimination du retard considérable accumulé dans la publication des suppléments au premier *Répertoire* supposait d'assurer un financement régulier des efforts entrepris et que les travaux connexes seraient inscrits en tant qu'activités distinctes dans les chapitres pertinents du budget-programme, à partir de l'exercice biennal 2000-2001. En conséquence, pour cet exercice, un crédit d'un montant total de 2,2 millions de dollars a été prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour mener à bien l'établissement et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.
92. Dans un rapport ultérieur sur la question (A/55/340), le Secrétaire général a signalé que des progrès avaient été enregistrés grâce aux efforts concertés réalisés par toutes les unités du Secrétariat qui participent à l'établissement des volumes du *Répertoire*. Le Supplément No 5, qui porte sur la période 1970-1978, a été achevé et le nombre d'années de retard a été ramené de 28 en 1998 à 22 en 2000. On a commencé l'élaboration des volumes des Suppléments No 6 et No 7 couvrant, respectivement, la période 1979-1984 et la période 1985-1988. L'achèvement de ces deux suppléments aura pour effet de réduire encore l'arriéré, qui portera alors sur 15 à 17 années.

## Introduction

93. En dépit de ces progrès, le retard est tel que le rythme de production actuel n'est pas suffisant. En conséquence, en vue d'accélérer les travaux, le Bureau du Conseiller juridique, qui est chargé de coordonner l'établissement du *Répertoire*, procède actuellement à l'évaluation des moyens mis en oeuvre par les différents départements intéressés pour déterminer s'ils sont adéquats.
94. Comme pour l'exercice biennal 2000-2001, il est proposé d'inscrire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), un montant spécifiquement destiné à financer l'établissement du *Répertoire*. Le montant prévu, soit 2,1 millions de dollars avant réévaluation des coûts, servira à financer la production des volumes restants des Suppléments No 6 et No 7 et à commencer l'élaboration du Supplément No 8, qui portera sur la période 1989-1994. Sa répartition entre les unités du Secrétariat chargées de l'établissement du *Répertoire* est indiquée ci-après :

Chapitre	Département/Bureau	Supplément et volume	2002-2003 montant prévu (en milliers de dollars É.-U.)
2	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Supplément No 6, Volume II (Articles 9, 15, 18, 20 à 22)  Supplément No 7, Volume II (Articles 9, 15, 18, 20 à 22)  Supplément No 7, Volume IV (Articles 60, 61, 62 (2 et 3), 65 à 69, 72)  Supplément No 7, Volume V (Articles 86, 89 à 91)  Supplément No 8, Volume IV (Articles 60, 61, 62 (2 et 3), 65 à 69, 72)	544,4
3	Département des affaires politiques	Supplément No 6, Volume III (Articles 23 à 54, 106 et 107)  Supplément No 7, Volume I (Articles 1 2), 2 4), 3 à 6)  Supplément No 7, Volume II (Articles 10, 12, 13 1) a), 14, 16)  Supplément No 7, Volume V (Articles 73 à 85, 87, 88)	164,6
4	Département des affaires de désarmement	Supplément No 7, Volume II (Article 11)	27,7
5	Département des opérations de maintien de la paix	Supplément No 7, Volume III (Articles 40 à 54, 106, 107)	353,7
6	Bureau des affaires spatiales	Supplément No 8, Volume II [Article 13 1) a)]	(Montant inclus dans l'enveloppe budgétaire du Bureau)
8	Bureau des affaires juridiques	Supplément No 7, Volume I (Articles 1, 2, 7)  Supplément No 7, Volume II [Article 13 1) a)]  Supplément No 7, Volume VI (Articles 92 à 99, 102 à 105, 108 à 111)	76,1

## Introduction

		<i>2002-2003</i>	
		<i>montant prévu</i>	
<i>Chapitre</i>	<i>Département/Bureau</i>	<i>Supplément et volume</i>	<i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>
9	Département des affaires économiques et sociales	Supplément No 7, Volume II [Article 13 1) b) et 2)]  Supplément No 7, Volume IV (Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70, 71)  Supplément No 8, Volume II [Article 13 1) b) et 2)]  Supplément No 8, Volume IV (Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70, 71)	517,5
22	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Supplément No 7, Volume II [Article 13 1) b) et 2)]  Supplément No 7, Volume IV [Articles 55 c), 56, 62 2)]  Supplément No 8, Volume II [Article 13 1) b) et 2)]  Supplément No 8, Volume IV [Articles 55 c), 56, 62 2)]	312,1
27B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Supplément No 7, Volume II (Articles 17, 19)	51,2
27C	Bureau de la gestion des ressources humaines	Supplément No 7, Volume II (Article 8)  Supplément No 7, Volume VI (Articles 100 et 101)	61,0
<b>Total</b>			<b>2 108,3</b>

## Tableaux

Tableau 1

**Budget ordinaire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001	2002-2003	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
<b>Budget ordinaire</b>				
Dépenses	2 487 759,0	2 648 715,6	160 956,6	6,5
Recettes générales	47 697,5	51 801,9	4 104,4	8,6
<b>Total partiel</b>	<b>2 535 456,5</b>	<b>2 700 517,5</b>	<b>165 061,0</b>	<b>6,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	333 125,2	348 364,2	15 239,0	4,6
Recettes générales	2 202 331,3	2 352 153,3	149 822,0	6,8
<b>Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	256 266,3	286 768,2	30 501,9	11,9
Activités de fond	225 265,5	238 390,8	13 125,3	5,8
Activités opérationnelles	3 449 346,0	3 309 250,5	(140 095,5)	(4,1)
<b>Montant total des fonds extrabudgétaires</b>	<b>3 930 877,8</b>	<b>3 834 409,5</b>	<b>(96 468,3)</b>	<b>(2,5)</b>
<b>Montant total net du budget</b>	<b>6 133 209,1</b>	<b>6 186 562,8</b>	<b>53 353,7</b>	<b>0,9</b>

Tableau 2

**Postes par source de financement**

	2000-2001	2002-2003	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
<b>Budget ordinaire</b>				
Chapitre des dépenses	8 989	8 895	(94)	(1,0)
Chapitre des recettes	132	124	(8)	(6,1)
<b>Total partiel</b>	<b>9 121</b>	<b>9 019</b>	<b>(102)</b>	<b>(1,1)</b>
<b>Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	1 413	1 446	49	3,5
Activités de fond	951	985	32	3,4
Activités opérationnelles	4 452	5 149	683	15,3
<b>Total partiel</b>	<b>6 816</b>	<b>7 580</b>	<b>764</b>	<b>11,2</b>
<b>Total général</b>	<b>15 937</b>	<b>16 599</b>	<b>662</b>	<b>4,2</b>

Tableau 3

**Tableau récapitulatif du projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 2002-2003**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
	Crédits ouverts	Dépenses prévues		
<b>Titre I.</b>				
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>				
	463 389,6	471 184,0	2 040	2 063
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	48 013,1	47 318,6	135	139
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	415 376,5	423 865,4	1 905	1 924
<b>Titre II.</b>				
<b>Affaires politiques</b>				
	259 863,1	237 035,1	665	675
3. Affaires politiques	167 844,7	147 204,9	245	248
4. Désarmement	13 820,9	14 396,1	48	53
5. Opérations de maintien de la paix	74 884,0	71 742,7	354	354
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 313,5	3 691,4	18	20
<b>Titre III.</b>				
<b>Justice internationale et droit international</b>				
	54 487,3	56 768,4	219	236
7. Cour internationale de Justice	20 606,7	22 873,5	75	91
8. Affaires juridiques	33 880,6	33 894,9	144	145
<b>Titre IV.</b>				
<b>Coopération internationale pour le développement</b>				
	253 423,4	257 779,9	1 143	1 173
9. Affaires politiques et sociales	112 431,8	112 973,8	519	523
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 859,8	6 492,7	23	26
11A. Commerce et développement	81 373,6	81 648,1	401	403
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	17 009,8	17 647,3	–	–
12. Environnement	6 814,3	7 558,5	39	45
13. Établissements humains	11 394,6	11 777,9	66	71
14. Prévention du crime et justice pénale	4 821,3	5 314,6	24	31
15. Contrôle international des drogues	13 718,2	14 367,0	71	74
<b>Titre V.</b>				
<b>Coopération régionale pour le développement</b>				
	337 891,1	341 630,7	1 999	2 005
16. Développement économique et social en Afrique	80 645,0	82 002,3	572	572
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	54 411,2	55 204,6	470	472
18. Développement économique de l'Europe	37 414,6	37 880,3	196	198
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	75 584,1	76 206,5	493	493
20. Développement économique et social en Asie occidentale	48 581,4	49 082,2	268	270
21. Programme ordinaire de coopération technique	41 254,8	41 254,8	–	–

## Introduction

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
	Crédits ouverts	Dépenses prévues		
<b>Titre VI.</b>				
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	119 529,9	125 507,4	520	323
22. Droits de l'homme	39 067,7	41 105,8	148	163
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	38 838,9	40 838,9	220	2
24. Réfugiés de Palestine	23 175,4	24 063,6	98	100
25. Aide humanitaire	18 447,9	19 499,1	54	58
<b>Titre VII.</b>				
<b>Information</b>	142 534,5	139 345,4	735	735
26. Information	142 534,5	139 345,4	735	735
<b>Titre VIII.</b>				
<b>Services communs d'appui</b>	429 406,0	429 991,0	1 549	1 594
27. Services administratifs	429 406,0	429 991,0	1 549	1 594
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 380,2	11 827,0	57	59
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	22 209,8	22 367,8	120	121
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	47 977,9	48 505,2	164	169
D. Bureau des services centraux d'appui	229 817,7	228 538,1	622	648
E. Administration (Genève)	84 412,4	83 955,6	368	369
F. Administration (Vienne)	23 553,5	23 763,3	88	88
G. Administration (Nairobi)	10 054,5	11 034,0	130	140
<b>Titre IX.</b>				
<b>Contrôle interne</b>	18 750,7	19 508,7	87	91
28. Contrôle interne	18 750,7	19 508,7	87	91
<b>Titre X.</b>				
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	62 532,2	64 867,2	32	–
29. Activités administratives financées en commun	8 020,5	7 932,9	–	–
30. Dépenses spéciales	54 511,7	56 934,3	32	–
<b>Titre XI.</b>				
<b>Dépenses d'équipement</b>	49 767,3	44 048,5	–	–
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	49 767,3	44 048,5	–	–
<b>Titre XII.</b>				
<b>Contributions du personnel</b>	328 485,3	318 672,5	–	–
32. Contributions du personnel	328 485,3	318 672,5	–	–
<b>Titre XIII.</b>				
<b>Compte pour le développement</b>	13 065,0	13 065,0	–	–
33. Compte pour le développement	13 065,0	13 065,0	–	–
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 533 125,4</b>	<b>2 519 403,8</b>	<b>8 989</b>	<b>8 895</b>

## Introduction

Tableau 4

### Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds général – budget ordinaire

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
<b>Titre I.</b>							
<b>Politique, direction et coordination</b>							
<b>d'ensemble</b>	<b>478 872,9</b>	<b>463 389,6</b>	<b>7 794,4</b>	<b>1,7</b>	<b>471 184,0</b>	<b>23 946,1</b>	<b>495 130,1</b>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 477,8	48 013,1	(694,5)	(1,4)	47 318,6	2 756,6	50 075,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	437 395,1	415 376,5	8 488,9	2,0	423 865,4	21 189,5	445 054,9
<b>Titre II.</b>							
<b>Affaires politiques</b>							
<b>d'ensemble</b>	<b>221 171,1</b>	<b>259 863,1</b>	<b>(22 828,0)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>237 035,1</b>	<b>14 667,1</b>	<b>251 702,2</b>
3. Affaires politiques	137 020,6	167 844,7	(20 639,8)	(12,3)	147 204,9	9 117,9	156 322,8
4. Désarmement	11 658,6	13 820,9	575,2	4,2	14 396,1	939,9	15 336,0
5. Opérations de maintien de la paix	68 314,8	74 884,0	(3 141,3)	(4,2)	71 742,7	4 533,5	76 276,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 177,1	3 313,5	377,9	11,4	3 691,4	75,8	3 767,2
<b>Titre III.</b>							
<b>Justice internationale et droit international</b>							
<b>d'ensemble</b>	<b>51 700,4</b>	<b>54 487,3</b>	<b>2 281,1</b>	<b>4,2</b>	<b>56 768,4</b>	<b>2 461,9</b>	<b>59 230,3</b>
7. Cour internationale de Justice	20 992,1	20 606,7	2 266,8	11,0	22 873,5	289,1	23 162,6
8. Affaires juridiques	30 708,3	33 880,6	14,3	–	33 894,9	2 172,8	36 067,7
<b>Titre IV.</b>							
<b>Coopération internationale pour le développement</b>							
<b>d'ensemble</b>	<b>258 155,5</b>	<b>253 423,4</b>	<b>4 356,5</b>	<b>1,7</b>	<b>257 779,9</b>	<b>10 037,2</b>	<b>267 817,1</b>
9. Affaires politiques et sociales	105 940,9	112 431,8	542,0	0,4	112 973,8	7 989,7	120 963,5
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	4 867,1	5 859,8	632,9	10,8	6 492,7	399,3	6 892,0
11A. Commerce et développement	88 191,0	81 373,6	274,5	0,3	81 648,1	1 115,8	82 763,9
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	18 491,5	17 009,8	637,5	3,7	17 647,3	(731,2)	16 916,1
12. Environnement	8 709,3	6 814,3	744,2	10,9	7 558,5	282,1	7 840,6
13. Établissements humains	13 073,4	11 394,6	383,3	3,4	11 777,9	522,0	12 299,9
14. Prévention du crime et justice pénale	4 798,0	4 821,3	493,3	10,2	5 314,6	116,5	5 431,1
15. Contrôle international des drogues	14 084,3	13 718,2	648,8	4,7	14 367,0	343,0	14 710,0
<b>Titre V.</b>							
<b>Coopération régionale pour le développement</b>							
<b>d'ensemble</b>	<b>337 167,3</b>	<b>337 891,1</b>	<b>3 739,6</b>	<b>1,1</b>	<b>341 630,7</b>	<b>11 707,2</b>	<b>353 337,9</b>
16. Développement économique et social en Afrique	77 546,9	80 645,0	1 357,3	1,7	82 002,3	2 471,8	84 474,1
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	54 356,2	54 411,2	793,4	1,5	55 204,6	824,5	56 029,1
18. Développement économique de l'Europe	42 545,2	37 414,6	465,7	1,2	37 880,3	471,0	38 351,3
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	78 463,0	75 584,1	622,4	0,8	76 206,5	4 909,3	81 115,8
20. Développement économique et social en Asie occidentale	41 973,6	48 581,4	500,8	1,0	49 082,2	1 587,3	50 669,5
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 282,4	41 254,8	–	–	41 254,8	1 443,3	42 698,1

## Introduction

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
<b>Titre VI.</b>							
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	<b>131 142,7</b>	<b>119 529,9</b>	<b>5 977,5</b>	<b>5,0</b>	<b>125 507,4</b>	<b>2 900,2</b>	<b>128 407,6</b>
22. Droits de l'homme	42 297,1	39 067,7	2 038,1	5,2	41 105,8	954,5	42 060,3
23 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	46 751,5	38 838,9	2 000,0	5,1	40 838,9	398,9	41 237,8
24. Réfugiés de Palestine	24 328,2	23 175,4	888,2	3,8	24 063,6	726,9	24 790,5
25. Aide humanitaire	17 765,9	18 447,9	1 051,2	5,7	19 499,1	819,9	20 319,0
<b>Titre VII.</b>							
<b>Information</b>	<b>133 584,6</b>	<b>142 534,5</b>	<b>(3 189,1)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>139 345,4</b>	<b>7 637,5</b>	<b>146 982,9</b>
26. Information	133 584,6	142 534,5	(3 189,1)	(2,2)	139 345,4	7 637,5	146 982,9
<b>Titre VIII.</b>							
<b>Services communs d'appui</b>	<b>441 143,1</b>	<b>429 406,0</b>	<b>585,0</b>	<b>0,1</b>	<b>429 991,0</b>	<b>23 786,7</b>	<b>453 777,7</b>
27. Services administratifs	441 143,1	429 406,0	585,0	0,1	429 991,0	23 786,7	453 777,7
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 101,6	11 380,2	446,8	3,9	11 827,0	823,7	12 650,7
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	20 553,0	22 209,8	158,0	0,7	22 367,8	1 658,8	24 026,6
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	46 365,8	47 977,9	527,3	1,1	48 505,2	3 224,9	51 730,1
D. Bureau des services centraux d'appui	222 562,4	229 817,7	(1 279,6)	(0,6)	228 538,1	14 968,2	243 506,3
E. Administration (Genève)	97 592,6	84 412,4	(456,8)	(0,5)	83 955,6	1 236,0	85 191,6
F. Administration (Vienne)	29 551,6	23 553,5	209,8	0,9	23 763,3	109,8	23 873,1
G. Administration (Nairobi)	13 416,1	10 054,5	979,5	9,7	11 034,0	1 765,3	12 799,3
<b>Titre IX.</b>							
<b>Contrôle interne</b>	<b>17 878,4</b>	<b>18 750,7</b>	<b>758,0</b>	<b>4,0</b>	<b>19 508,7</b>	<b>1 229,4</b>	<b>20 738,1</b>
28. Contrôle interne	17 878,4	18 750,7	758,0	4,0	19 508,7	1 229,4	20 738,1
<b>Titre X.</b>							
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	<b>53 091,8</b>	<b>62 532,2</b>	<b>2 335,0</b>	<b>3,7</b>	<b>64 867,2</b>	<b>4 328,4</b>	<b>69 195,6</b>
29. Activités administratives financées en commun	7 902,8	8 020,5	(87,6)	(1,1)	7 932,9	279,9	8 212,8
30. Dépenses spéciales	45 189,0	54 511,7	2 422,6	4,4	56 934,3	4 048,5	60 982,8
<b>Titre XI.</b>							
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>36 983,9</b>	<b>49 767,3</b>	<b>(5 718,8)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>44 048,5</b>	<b>1 688,1</b>	<b>45 736,6</b>
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	36 983,9	49 767,3	(5 718,8)	(11,5)	44 048,5	1 688,1	45 736,6
<b>Titre XII.</b>							
<b>Contributions du personnel</b>	<b>313 802,3</b>	<b>328 485,3</b>	<b>(9 812,8)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>318 672,5</b>	<b>24 922,0</b>	<b>343 594,5</b>
32. Contributions du personnel	313 802,3	328 485,3	(9 812,8)	(3,0)	318 672,5	24 922,0	343 594,5
<b>Titre XIII.</b>							
<b>Compte pour le développement</b>	<b>13 065,0</b>	<b>13 065,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 065,0</b>	<b>-</b>	<b>13 065,0</b>
33. Compte pour le développement	13 065,0	13 065,0	-	-	13 065,0	-	13 065,0
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 487 759,0</b>	<b>2 533 125,4</b>	<b>(13 721,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 519 403,8</b>	<b>129 311,8</b>	<b>2 648 715,6</b>

## Introduction

Tableau 5

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds général – Budget ordinaire

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 365 490,2	1 356 235,5	(10 410,9)	(0,7)	1 345 824,6	67 474,5	1 413 299,1
Autres dépenses de personnel	209 222,7	227 313,2	(87 899,6)	(38,6)	139 413,6	9 248,5	148 662,1
Émoluments de non-fonctionnaires	9 108,3	9 723,9	(33,0)	(0,3)	9 690,9	133,0	9 823,9
Consultants et experts	15 894,2	18 011,6	(1 261,5)	(7,0)	16 750,1	671,7	17 421,8
Voyages de représentants	17 581,5	22 275,6	(653,4)	(2,9)	21 622,2	1 280,6	22 902,8
Voyages de fonctionnaires	29 911,7	30 929,6	(4 376,2)	(14,1)	26 553,4	1 453,1	28 006,5
Services contractuels	62 604,3	74 908,9	1 252,8	1,6	76 161,7	3 734,4	79 896,1
Frais généraux de fonctionnement	201 688,8	207 810,7	(18 832,1)	(9,0)	188 978,6	8 810,2	197 788,8
Dépenses de représentation	820,6	1 075,3	(67,4)	(6,2)	1 007,9	47,6	1 055,5
Fournitures et accessoires	25 776,8	29 843,2	(3 322,6)	(11,1)	26 520,6	1 185,5	27 706,1
Mobilier et matériel	48 626,6	33 655,0	833,1	2,4	34 488,1	1 505,1	35 993,2
Amélioration des locaux	36 983,9	41 827,7	2 220,8	5,3	44 048,5	1 688,1	45 736,6
Subventions et contributions	89 473,2	92 765,3	24 312,1	26,2	117 077,4	1 317,8	118 395,2
Autres dépenses	374 576,2	386 749,9	84 516,3	21,8	471 266,2	30 761,7	502 027,9
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 487 759,0</b>	<b>2 533 125,4</b>	<b>(13 721,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>2 519 403,8</b>	<b>129 311,8</b>	<b>2 648 715,6</b>

Tableau 6

**Répartition des crédits ouverts pour 2000-2001 et des dépenses prévues pour 2002-2003 par chapitre du budget et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages de représentants</i>	<i>Voyages de fonctionnaires</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>						
2000-01	24 684,8	1 944,4	270,5	6 381,2	2 327,4	3 717,2
2002-03	27 075,3	1 268,8	285,4	6 286,6	2 968,0	3 996,0
<b>2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence</b>						
2000-01	324 315,4	40 437,0	–	267,6	347,6	6 725,3
2002-03	346 166,2	45 840,2	–	288,6	390,0	7 502,0
<b>3. Affaires politiques</b>						
2000-01	44 295,7	85 443,1	2 783,1	1 204,0	6 316,0	2 296,3
2002-03	48 584,6	1 358,3	396,9	1 139,6	2 013,0	489,0
<b>4. Désarmement</b>						
2000-01	9 323,1	609,8	1 667,9	–	219,3	89,1
2002-03	10 867,9	285,2	1 805,0	–	302,7	11,3
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>						
2000-01	48 218,0	9 026,4	–	–	4 471,6	17,3
2002-03	49 049,1	11 054,1	–	–	4 026,8	18,1
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>						
2000-01	2 755,1	29,4	10,4	–	99,4	–
2002-03	2 954,0	29,2	13,0	–	114,9	53,6
<b>7. Cour internationale de Justice</b>						
2000-01	6 987,2	1 623,3	36,5	–	80,8	1 083,7
2002-03	10 009,0	1 315,6	37,2	–	85,2	855,0
<b>8. Affaires juridiques</b>						
2000-01	25 860,0	297,6	375,0	2 036,5	787,5	2 924,9
2002-03	27 973,5	297,3	508,4	1 920,8	890,5	2 601,4
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>						
2000-01	96 260,2	1 944,7	3 210,0	2 984,8	1 919,4	984,4
2002-03	103 814,2	2 269,6	3 887,1	3 260,2	2 049,2	1 124,7
<b>10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b>						
2000-01	4 223,3	325,2	661,3	–	228,5	368,7
2002-03	5 164,9	342,0	691,6	–	241,0	388,9
<b>11. Commerce et développement</b>						
2000-01	69 769,9	1 824,3	1 529,5	425,3	1 342,7	513,3
2002-03	71 610,9	1 009,2	1 717,7	448,7	1 416,2	481,7
<b>12. Environnement</b>						
2000-01	6 239,3	103,7	100,9	130,2	113,9	1,2
2002-03	7 028,6	110,0	106,4	137,4	120,2	1,2
<b>13. Établissements humains</b>						
2000-01	9 712,7	467,4	610,1	–	193,8	68,2
2002-03	10 736,8	232,3	296,3	–	276,5	75,3
<b>14. Prévention du crime et justice pénale</b>						
2000-01	3 770,8	283,4	220,5	307,9	76,8	64,3
2002-03	4 462,9	106,6	273,9	147,4	148,6	156,9
<b>15. Contrôle international des drogues</b>						
2000-01	9 788,1	356,7	773,3	1 040,7	528,8	477,4
2002-03	10 513,7	355,7	724,1	1 097,6	557,7	522,7
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>						
2000-01	62 085,2	2 195,0	1 682,1	–	1 874,4	1 462,8
2002-03	64 415,4	2 304,3	1 945,3	–	1 935,9	1 958,2

## Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages de représentants</i>	<i>Voyages de fonctionnaires</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>						
2000-01	46 365,6	998,4	552,4	–	1 267,2	461,8
2002-03	47 442,5	950,8	733,6	–	1 398,4	503,8
<b>18. Développement économique et social de l'Europe</b>						
2000-01	34 525,2	280,4	339,2	–	590,9	349,0
2002-03	35 138,6	169,1	342,8	–	623,3	300,9
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>						
2000-01	60 419,4	1 661,8	982,1	–	1 583,9	1 436,5
2002-03	64 760,7	1 843,5	1 081,2	–	1 696,8	1 405,4
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>						
2000-01	40 176,2	829,1	1 153,0	–	478,9	901,6
2002-03	42 040,6	854,1	1 376,6	–	512,3	918,8
<b>21. Programme ordinaire de coopération technique</b>						
2000-01	–	–	–	–	–	–
2002-03	–	–	–	–	–	–
<b>22. Droits de l'homme</b>						
2000-01	25 271,8	2 671,9	212,9	6 978,2	1 260,5	276,7
2002-03	27 728,7	2 849,2	190,2	7 608,0	1 595,7	272,9
<b>23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>						
2000-01	36 512,6	1 428,9	–	–	–	–
2002-03	665,6	–	–	–	–	–
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>						
2000-01	23 152,0	23,4	–	–	–	–
2002-03	24 777,4	13,1	–	–	–	–
<b>25. Affaires humanitaires</b>						
2000-01	10 467,9	639,2	206,7	–	1 079,3	416,3
2002-03	12 076,1	663,4	214,6	–	1 215,8	429,0
<b>26. Information</b>						
2000-01	100 495,7	4 894,6	–	519,2	1 358,3	17 538,5
2002-03	106 327,6	4 342,4	–	567,9	999,0	16 955,3
<b>27. Gestion et services centraux d'appui</b>						
2000-01	212 384,4	18 100,5	478,5	–	1 422,6	32 674,3
2002-03	233 199,3	13 055,6	625,7	–	1 565,7	38 818,6
<b>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</b>						
2000-01	10 560,7	201,7	166,5	–	85,6	143,1
2002-03	11 700,6	223,2	131,9	–	84,3	180,3
<b>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>						
2000-01	20 071,3	744,4	14,8	–	25,3	692,2
2002-03	21 771,0	785,0	15,6	–	26,7	730,1
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>						
2000-01	28 014,6	1 326,7	52,3	–	646,6	16 734,0
2002-03	31 023,6	959,1	30,3	–	682,0	17 649,9
<b>D. Bureau des services centraux d'appui</b>						
2000-01	84 296,0	11 232,8	226,1	–	540,2	11 724,4
2002-03	95 450,2	6 720,9	435,2	–	625,8	16 614,0
<b>E. Administration (Genève)</b>						
2000-01	52 869,1	3 903,4	–	–	72,5	2 811,7
2002-03	53 920,7	3 665,1	–	–	91,6	3 016,6
<b>F. Administration (Vienne)</b>						
2000-01	9 366,5	531,5	7,3	–	27,3	349,9
2002-03	9 668,2	528,5	–	–	28,8	386,2
<b>G. Administration (Nairobi)</b>						
2000-01	7 206,2	160,0	11,5	–	25,1	219,0
2002-03	9 665,0	173,8	12,7	–	26,5	241,5

## Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages de représentants</i>	<i>Voyages de fonctionnaires</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>28. Contrôle interne</b>						
2000-01	16 857,7	177,0	155,7	–	879,6	60,1
2002-03	18 715,0	168,7	168,8	–	863,1	55,4
<b>29. Activités administratives financées en commun</b>						
2000-01	–	–	–	–	–	–
2002-03	–	–	–	–	–	–
<b>30. Dépenses spéciales</b>						
2000-01	1 318,2	48 696,6	–	–	80,5	–
2002-03	–	55 573,8	–	–	–	–
<b>31. Dépenses d'équipement</b>						
2000-01	–	–	–	–	–	–
2002-03	–	–	–	–	–	–
<b>32. Contributions du personnel</b>						
2000-01	–	–	–	–	–	–
2002-03	–	–	–	–	–	–
<b>33. Compte pour le développement</b>						
2000-01	–	–	–	–	–	–
2002-03	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>						
2000-01	1 356 235,5	227 313,2	18 011,6	22 275,6	30 929,6	74 908,9
2002-03	1 413 299,1	148 662,1	17 421,8	22 902,8	28 006,5	79 896,1
	4,2 %	(34,6 %)	(3,3 %)	2,8 %	(9,5 %)	6,7 %

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
799,0	115,0	307,5	354,1	386,5	6 725,5	–	<b>48 013,1</b>
871,6	120,3	395,0	383,8	407,6	6 016,8	–	<b>50 075,2</b>
4 809,4	8 857,9	4 933,9	–	6,3	24 676,1	–	<b>415 376,5</b>
5 077,1	9 054,1	5 255,7	–	6,7	25 474,3	–	<b>445 054,9</b>
18 295,5	2 214,0	4 297,5	–	156,0	543,5	–	<b>167 844,7</b>
2 330,5	362,2	730,2	–	99,3	–	98 819,2	<b>156 322,8</b>
203,9	21,5	77,0	–	13,3	1 596,0	–	<b>13 820,9</b>
211,5	22,7	151,5	–	14,1	1 664,1	–	<b>15 336,0</b>
7 601,2	2 212,9	3 320,4	–	16,2	–	–	<b>74 884,0</b>
6 754,7	2 049,8	3 305,2	–	18,4	–	–	<b>76 276,2</b>
40,6	–	26,0	–	2,4	350,2	–	<b>3 313,5</b>
41,1	–	51,1	–	2,3	508,0	–	<b>3 767,2</b>
2 245,9	235,5	372,8	7 928,4	12,6	–	–	<b>20 606,7</b>
2 177,4	302,8	481,4	7 886,2	12,8	–	–	<b>23 162,6</b>
458,7	182,7	295,7	284,4	6,6	371,0	–	<b>33 880,6</b>
473,3	188,9	527,4	287,9	7,0	391,3	–	<b>36 067,7</b>
1 836,2	248,9	891,8	146,3	21,1	1 984,0	–	<b>112 431,8</b>
1 924,9	278,4	940,2	164,4	31,1	1 219,5	–	<b>120 963,5</b>
41,2	11,6	–	–	–	–	–	<b>5 859,8</b>
43,4	9,2	11,0	–	–	–	–	<b>6 892,0</b>
2 185,0	1 056,2	886,5	–	41,3	1 799,6	17 009,8	<b>98 383,4</b>
2 239,0	1 094,1	894,7	–	34,5	1 817,2	16 916,1	<b>99 680,0</b>
77,3	20,5	16,7	–	10,6	–	–	<b>6 814,3</b>
212,5	22,5	90,1	–	11,7	–	–	<b>7 840,6</b>
129,3	75,6	132,9	–	4,6	–	–	<b>11 394,6</b>
453,4	82,6	141,6	–	5,1	–	–	<b>12 299,9</b>
37,4	–	53,6	–	6,6	–	–	<b>4 821,3</b>
61,0	–	73,8	–	–	–	–	<b>5 431,1</b>
248,7	111,5	304,8	86,0	2,2	–	–	<b>13 718,2</b>
355,6	111,2	383,6	86,0	2,1	–	–	<b>14 710,0</b>
5 101,3	2 134,5	2 707,3	–	23,1	1 379,3	–	<b>80 645,0</b>
5 525,5	1 787,8	3 195,5	–	24,2	1 382,0	–	<b>84 474,1</b>

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
3 223,3	542,1	982,1	–	18,3	–	–	<b>54 411,2</b>
3 207,3	553,6	1 163,0	–	18,9	57,2	–	<b>56 029,1</b>
108,9	117,5	396,9	–	13,6	693,0	–	<b>37 414,6</b>
109,8	118,6	400,6	–	13,7	1 133,9	–	<b>38 351,3</b>
7 239,0	1 084,4	1 151,1	–	25,9	–	–	<b>75 584,1</b>
7 950,1	1 252,4	1 098,2	–	27,5	–	–	<b>81 115,8</b>
3 487,9	777,9	758,5	–	18,3	–	–	<b>48 581,4</b>
3 315,7	801,3	831,2	–	18,9	–	–	<b>50 669,5</b>
–	–	–	–	–	–	41 254,8	<b>41 254,8</b>
–	–	–	–	–	–	42 698,1	<b>42 698,1</b>
528,3	101,0	319,4	224,0	13,6	1 209,4	–	<b>39 067,7</b>
705,9	147,2	465,0	224,0	15,0	258,5	–	<b>42 060,3</b>
830,4	67,0	–	–	–	–	–	<b>38 838,9</b>
–	–	–	–	–	40 572,2	–	<b>41 237,8</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>23 175,4</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>24 790,5</b>
921,6	107,1	253,2	–	14,5	4 342,1	–	<b>18 447,9</b>
960,7	112,2	284,6	–	15,1	4 347,5	–	<b>20 319,0</b>
10 161,1	3 411,0	3 619,2	–	235,4	301,5	–	<b>142 534,5</b>
10 279,8	3 079,2	3 855,7	–	244,2	331,8	–	<b>146 982,9</b>
134 690,8	6 005,4	6 816,2	–	21,7	16 751,2	60,4	<b>429 406,0</b>
140 141,4	6 094,8	10 868,4	–	22,6	9 385,6	–	<b>453 777,7</b>
131,7	–	90,1	–	0,8	–	–	<b>11 380,2</b>
228,7	15,4	85,5	–	0,8	–	–	<b>12 650,7</b>
341,2	26,0	294,6	–	–	–	–	<b>22 209,8</b>
360,0	27,4	310,8	–	–	–	–	<b>24 026,6</b>
357,4	380,0	458,4	–	7,9	–	–	<b>47 977,9</b>
685,3	400,8	290,8	–	8,3	–	–	<b>51 730,1</b>
106 226,6	3 736,1	3 500,3	–	9,5	8 265,3	60,4	<b>229 817,7</b>
111 102,6	3 610,9	7 386,7	–	10,1	1 549,9	–	<b>243 506,3</b>
18 833,5	1 251,7	1 329,5	–	1,9	3 339,1	–	<b>84 412,4</b>
18 803,3	1 407,9	1 703,7	–	1,9	2 580,8	–	<b>85 191,6</b>
6 802,9	381,9	937,8	–	1,6	5 146,8	–	<b>23 553,5</b>
6 759,9	380,5	864,6	–	1,5	5 254,9	–	<b>23 873,1</b>
1 997,5	229,7	205,5	–	–	–	–	<b>10 054,5</b>
2 201,6	251,9	226,3	–	–	–	–	<b>12 799,3</b>

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Émoluments des non-fonctionnaires</i>	<i>Dépenses de représentation</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
272,5	57,9	285,6	-	4,6	-	-	<b>18 750,7</b>
305,7	60,2	398,5	-	2,7	-	-	<b>20 738,1</b>
-	-	-	-	-	8 020,5	-	<b>8 020,5</b>
-	-	-	-	-	8 212,8	-	<b>8 212,8</b>
2 236,3	73,6	448,4	700,7	-	957,4	-	<b>54 511,7</b>
2 059,9	-	-	791,6	-	2 557,5	-	<b>60 982,8</b>
-	-	-	-	-	8 000,0	41 767,3	<b>49 767,3</b>
-	-	-	-	-	-	45 736,6	<b>45 736,6</b>
-	-	-	-	-	-	328 485,3	<b>328 485,3</b>
-	-	-	-	-	-	343 594,5	<b>343 594,5</b>
-	-	-	-	-	13 065,0	-	<b>13 065,0</b>
-	-	-	-	-	13 065,0	-	<b>13 065,0</b>
<b>207 810,7</b>	<b>29 843,2</b>	<b>33 655,0</b>	<b>9 723,9</b>	<b>1 075,3</b>	<b>92 765,3</b>	<b>428 577,6</b>	<b>2 533 125,4</b>
<b>197 788,8</b>	<b>27 706,1</b>	<b>35 993,2</b>	<b>9 823,9</b>	<b>1 055,5</b>	<b>118 395,2</b>	<b>547 764,5</b>	<b>2 648 715,6</b>
(4,8 %)	(7,2 %)	6,9 %	1,0 %	(1,9 %)	27,6 %	27,8 %	4,6 %

## Introduction

Tableau 7

### Ventilation des autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2002-2003 par chapitre du budget (avant réévaluation des coûts)

Chapitre du budget	Personnel temporaire pour les réunions	Personnel temporaire autre que pour les réunions	Personnel temporaire pour l'établissement du Répertoire	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	Services contractuels	Autres dépenses de personnel	Assurance médicale après cessation de service	Total
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	–	543,3	–	725,5	–	–	–	<b>1 268,8</b>
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	36 239,7	1 841,7	574,2	7 184,6	–	–	–	<b>45 840,2</b>
3. Affaires politiques	47,6	707,9	173,6	458,4	–	–	–	<b>1 387,5</b>
4. Désarmement	35,3	169,3	29,3	51,3	–	–	–	<b>285,2</b>
5. Opérations de maintien de la paix	–	319,9	373,1	293,0	–	10 068,1	–	<b>11 054,1</b>
7. Cour internationale de Justice	1 013,4	216,8	–	85,4	–	–	–	<b>1 315,6</b>
8. Affaires juridiques	–	153,4	80,3	63,6	–	–	–	<b>297,3</b>
9. Affaires économiques et sociales	–	1 580,6	545,8	143,2	–	–	–	<b>2 269,6</b>
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	–	216,8	–	–	125,2	–	–	<b>342,0</b>
11A. Commerce et développement	–	924,7	–	84,5	–	–	–	<b>1 009,2</b>
12. Environnement	–	58,7	–	51,3	–	–	–	<b>110,0</b>
13. Établissements humains	–	192,6	–	39,7	–	–	–	<b>232,3</b>
14. Prévention du crime et justice pénale	–	103,3	–	3,3	–	–	–	<b>106,6</b>
15. Contrôle international des drogues	–	330,2	–	25,5	–	–	–	<b>355,7</b>
16. Développement économique et social en Afrique	1 149,9	918,1	–	236,3	–	–	–	<b>2 304,3</b>
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	265,5	203,6	–	173,4	308,3	–	–	<b>950,8</b>
18. Développement économique de l'Europe	–	131,0	–	38,1	–	–	–	<b>169,1</b>
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	375,5	1 170,6	–	297,4	–	–	–	<b>1 843,5</b>
20. Développement économique et social en Asie occidentale	113,1	141,8	–	131,5	–	467,7	–	<b>854,1</b>
22. Droits de l'homme	–	2 130,6	315,1	114,0	41,2	248,3	–	<b>2 849,2</b>
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	–	13,1	–	–	–	–	–	<b>13,1</b>
25. Aide humanitaire	–	514,9	–	148,5	–	–	–	<b>663,4</b>
26. Information	–	3 427,4	–	461,6	453,4	–	–	<b>4 342,4</b>
27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	–	159,7	–	63,5	–	–	–	<b>223,2</b>
27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	–	494,6	54,0	236,4	–	–	–	<b>785,0</b>
27C. Bureau de la gestion des ressources humaines	–	774,8	64,4	72,1	47,8	–	–	<b>959,1</b>

## Introduction

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Personnel temporaire pour les réunions</i>	<i>Personnel temporaire autre que pour les réunions</i>	<i>Personnel temporaire pour l'établissement du Répertoire</i>	<i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Assurance médicale après cessation de service</i>	<b>Total</b>
27D. Bureau des services centraux d'appui	–	2 076,9	–	4 644,0	–	–	–	<b>6 720,9</b>
27E. Administration (Genève)	952,6	1 593,8	–	1 118,7	–	–	–	<b>3 665,1</b>
27F. Administration (Vienne)	–	491,6	–	36,9	–	–	–	<b>528,5</b>
27G. Administration (Nairobi)	–	55,7	–	118,1	–	–	–	<b>173,8</b>
28. Contrôle interne	–	139,7	–	29,0	–	–	–	<b>168,7</b>
30. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	1 713,6	53 860,2	<b>55 573,8</b>
<b>Total</b>	<b>40 192,6</b>	<b>21 797,1</b>	<b>2 209,8</b>	<b>17 128,8</b>	<b>975,9</b>	<b>12 497,7</b>	<b>53 860,2</b>	<b>148 662,1</b>

## Introduction

Tableau 8

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003**  
**(avant réévaluation des coûts)**  
**Ressources nécessaires pour la technologie de l'information**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2000-2001 crédits ouverts (révision)						Total
	Mobilier et matériel informatiques <sup>a</sup>	Fournitures informatiques <sup>b</sup>	Services informatiques <sup>c</sup>	Location et entretien	Ressources humaines <sup>d</sup>	Comité de coordination des systèmes d'information/ Centre international de calcul/SIG <sup>e</sup>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	250,9	11,0	–	207,9	–	–	<b>469,8</b>
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	3 423,3	469,8	648,7	2 691,7	730,3	13,6	<b>7 977,4</b>
3. Affaires politiques	1 079,0	121,6	346,9	503,9	383,0	–	<b>2 434,4</b>
4. Désarmement	71,8	–	12,1	62,1	441,5	–	<b>587,5</b>
5. Opérations de maintien de la paix	924,8	140,3	–	1 082,0	–	–	<b>2 147,1</b>
6. Utilisations pacifiques de l'espace	26,0	–	10,4	40,6	88,0	–	<b>165,0</b>
7. Cour internationale de Justice	225,7	–	108,6	27,1	271,6	–	<b>633,0</b>
8. Affaires juridiques	280,1	9,5	330,9	330,0	421,4	–	<b>1 371,9</b>
9. Affaires économiques et sociales	858,7	113,2	115,5	1 095,5	1 726,5	648,7	<b>4 558,1</b>
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	–	–	–	–	112,4	–	<b>112,4</b>
11A. Commerce et développement	783,0	126,7	30,1	112,0	2 374,1	1 799,6	<b>5 225,5</b>
12. Environnement	7,8	5,8	–	33,2	–	–	<b>46,8</b>
13. Établissements humains	132,9	22,6	87,5	–	364,7	–	<b>607,7</b>
14. Prévention du crime et justice pénale	53,6	–	–	37,4	–	–	<b>91,0</b>
15. Contrôle international des drogues	271,2	–	277,1	215,5	–	–	<b>763,8</b>
16. Développement économique et social en Afrique	1 771,9	666,4	489,8	237,6	562,9	163,1	<b>3 891,7</b>
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	709,8	21,1	116,6	87,9	1 604,6	159,6	<b>2 699,6</b>
18. Développement économique de l'Europe	396,9	50,6	126,5	67,2	982,7	693,0	<b>2 316,9</b>
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	828,3	145,4	521,8	129,7	1 582,9	155,9	<b>3 364,0</b>
20. Développement économique et social en Asie occidentale	373,6	130,5	278,1	74,4	900,0	219,0	<b>1 975,6</b>
22. Droits de l'homme	319,4	46,4	72,4	59,5	–	–	<b>497,7</b>
25. Affaires humanitaires	215,2	39,6	258,7	108,2	599,6	–	<b>1 221,3</b>
26. Information	1 164,2	76,4	888,5	1 055,0	280,3	–	<b>3 464,4</b>
27. Gestion et services centraux d'appui	3 416,9	2 256,9	11 929,6	22 650,6	30 996,5	22 633,2	<b>93 883,7</b>
28. Contrôle interne	222,5	23,5	91,7	158,4	148,5	–	<b>644,6</b>

## Introduction

<i>2000-2001 crédits ouverts (révision)</i>							
<i>Chapitre du budget</i>	<i>Mobilier et matériel informatiques<sup>a</sup></i>	<i>Fournitures informatiques<sup>b</sup></i>	<i>Services informatiques<sup>c</sup></i>	<i>Location et entretien</i>	<i>Ressources humaines<sup>d</sup></i>	<i>Comité de coordination des systèmes d'information/ Centre international de calcul/SIG<sup>e</sup></i>	<b>Total</b>
29. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	484,0	<b>484,0</b>
30. Dépenses spéciales	55,7	–	–	–	–	–	<b>55,7</b>
31. Dépenses d'équipement	5 254,3	–	–	–	–	–	<b>5 254,3</b>
<b>Total</b>	<b>23 117,5</b>	<b>4 477,3</b>	<b>16 741,5</b>	<b>31 067,4</b>	<b>44 571,5</b>	<b>26 969,7</b>	<b>146 944,9</b>

<sup>a</sup> Les chiffres concernant le mobilier et le matériel informatiques englobent l'acquisition et le remplacement de matériels et de logiciels ainsi que les licences et les abonnements aux services en ligne.

<sup>b</sup> Les fournitures informatiques comprennent les fournitures et matériel tels que les cartouches d'encre, l'encre couleur, les pièces de rechange pour serveurs et ordinateurs personnels, les CD-ROM, l'abonnement à Internet, les fournitures pour matériel numérique, etc.

<sup>c</sup> Les services informatiques comprennent les services contractuels liés à la technologie de l'information et les experts ou consultants recrutés spécialement pour élaborer ou exécuter des projets sur la technologie de l'information.

<sup>d</sup> Le montant alloué pour les ressources humaines permet de financer les postes des fonctionnaires ou du personnel recruté à titre temporaire ou pour des réunions qui s'occupent exclusivement de technologie de l'information, dans la mesure où ceux-ci peuvent être directement identifiés (à l'exception des postes liés au Système intégré de gestion). Étant donné qu'une grande partie du personnel consacre une partie de son temps à des questions liées à la technologie de l'information, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus sont probablement inférieurs au volume réel des ressources humaines qui y sont consacrées. En outre, les moyens de formation consacrés à la technologie de l'information sont compris dans les chiffres figurant à cette rubrique.

<sup>e</sup> Les ressources nécessaires au titre du Système intégré de gestion englobent les ressources humaines consacrées exclusivement à l'application du Système intégré de gestion ou à l'entretien de diverses versions déjà en place dans tous les lieux d'affectation. Les chiffres ne comprennent donc pas les ressources humaines nécessaires pour entreprendre des activités ponctuelles telles que les essais.

## Introduction

2002-2003 crédits prévus (avant réévaluation des coûts)

<i>Mobilier et matériel informatique<sup>a</sup></i>	<i>Fournitures informatiques<sup>b</sup></i>	<i>Services informatiques<sup>c</sup></i>	<i>Location et entretien</i>	<i>Ressources humaines<sup>d</sup></i>	<i>Comité de coordination des systèmes d'information/ Centre international de calcul/SIG<sup>e</sup></i>	<b>Total</b>
321,0	11,0	–	257,1	57,7	–	<b>646,8</b>
4 292,7	458,1	930,4	2 839,5	880,7	13,6	<b>9 415,0</b>
366,5	24,5	323,2	411,4	419,1	–	<b>1 544,7</b>
76,7	–	4,0	59,3	514,2	–	<b>654,2</b>
812,9	111,4	–	921,9	–	–	<b>1 846,2</b>
51,4	–	13,1	41,3	88,0	–	<b>193,8</b>
228,9	–	222,7	34,8	310,6	–	<b>797,0</b>
485,6	6,1	1 067,4	333,0	360,7	–	<b>2 252,8</b>
858,3	117,7	169,7	1 095,5	1 687,7	648,7	<b>4 577,6</b>
12,0	–	20,1	4,4	112,4	–	<b>148,9</b>
783,0	130,0	33,4	112,0	2 519,5	1 799,6	<b>5 377,5</b>
83,3	5,8	–	128,5	–	–	<b>217,6</b>
129,0	22,6	87,5	208,4	574,8	–	<b>1 022,3</b>
74,1	–	6,0	61,2	45,2	–	<b>186,5</b>
331,0	–	260,9	320,8	–	–	<b>912,7</b>
1 827,7	507,1	489,8	255,6	562,9	304,9	<b>3 948,0</b>
837,8	22,3	123,9	88,0	1 930,8	278,4	<b>3 281,2</b>
396,9	50,6	118,3	67,2	1 130,9	1 123,2	<b>2 887,1</b>
753,0	158,5	411,5	54,0	1 754,1	298,3	<b>3 429,4</b>
535,9	130,5	182,2	100,0	900,0	349,8	<b>2 198,4</b>
458,3	52,6	99,2	175,5	69,1	208,7	<b>1 063,4</b>
236,9	39,6	258,7	94,3	599,6	–	<b>1 229,1</b>
1 401,1	103,3	744,5	1 072,4	1 736,4	–	<b>5 057,7</b>
5 313,4	2 056,6	16 123,4	18 696,0	31 143,6	16 240,5	<b>89 573,5</b>
338,0	15,0	96,2	120,0	148,5	–	<b>717,7</b>

## Introduction

2002-2003 crédits prévus (avant réévaluation des coûts)

<i>Mobilier et matériel informatique<sup>a</sup></i>	<i>Fournitures informatiques<sup>b</sup></i>	<i>Services informatiques<sup>c</sup></i>	<i>Location et entretien</i>	<i>Ressources humaines<sup>d</sup></i>	<i>Comité de coordination des systèmes d'information/ Centre international de calcul/SIG<sup>e</sup></i>	<b>Total</b>
–	–	–	–	–	477,8	<b>477,8</b>
–	–	–	–	–	–	–
4 446,9	–	–	–	–	–	<b>4 446,9</b>
<b>25 452,3</b>	<b>4 023,3</b>	<b>21 786,1</b>	<b>27 552,1</b>	<b>47 546,5</b>	<b>21 743,5</b>	<b>148 103,8</b>

Tableau 9

**Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires),  
par titre du budget-programme**

	2000-2001			Modifications proposées					2002-2003		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Trans-formations	Reclassements et réaffectations	Suppres-sions	Effet net	Postes permanents	Postes tempo-raires	Total
<b>Titre I.</b>											
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>											
Administrateurs	995	–	<b>995</b>	6	–	1	–	7	1 002	–	<b>1 002</b>
Agents des services généraux	1 045	–	<b>1 045</b>	14	–	5	(3)	16	1 061	–	<b>1 061</b>
<b>Total</b>	<b>2 040</b>	<b>–</b>	<b>2 040</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>(3)</b>	<b>23</b>	<b>2 063</b>	<b>–</b>	<b>2 063</b>
<b>Titre II.</b>											
<b>Affaires politiques</b>											
Administrateurs	198	19	<b>217</b>	9	–	–	–	9	207	19	<b>226</b>
Agents des services généraux	417	31	<b>448</b>	2	–	–	(1)	1	418	31	<b>449</b>
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>50</b>	<b>665</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>10</b>	<b>625</b>	<b>50</b>	<b>675</b>
<b>Titre III.</b>											
<b>Justice internationale et droit international</b>											
Administrateurs	107	12	<b>119</b>	3	–	–	–	3	110	12	<b>122</b>
Agents des services généraux	95	5	<b>100</b>	7	7	–	–	14	112	2	<b>114</b>
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>17</b>	<b>219</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>	<b>222</b>	<b>14</b>	<b>236</b>
<b>Titre IV.</b>											
<b>Coopération internationale pour le développement</b>											
Administrateurs	662	1	<b>663</b>	29	–	–	–	29	692	–	<b>692</b>
Agents des services généraux	479	1	<b>480</b>	8	–	–	(7)	1	481	–	<b>481</b>
<b>Total</b>	<b>1 141</b>	<b>2</b>	<b>1 143</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(7)</b>	<b>30</b>	<b>1 173</b>	<b>–</b>	<b>1 173</b>
<b>Titre V.</b>											
<b>Coopération régionale pour le développement</b>											
Administrateurs	793	4	<b>797</b>	11	–	6	–	17	814	–	<b>814</b>
Agents des services généraux	1 198	4	<b>1 202</b>	1	–	(6)	(6)	(11)	1 191	–	<b>1 191</b>
<b>Total</b>	<b>1 991</b>	<b>8</b>	<b>1 999</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>	<b>6</b>	<b>2 005</b>	<b>–</b>	<b>2 005</b>
<b>Titre VI.</b>											
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>											
Administrateurs	309	–	<b>309</b>	13	(87)	–	–	(74)	235	–	<b>235</b>
Agents des services généraux	211	–	<b>211</b>	8	(131)	–	–	(123)	88	–	<b>88</b>
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>–</b>	<b>520</b>	<b>21</b>	<b>(218)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(197)</b>	<b>323</b>	<b>–</b>	<b>323</b>
<b>Titre VII.</b>											
<b>Information</b>											
Administrateurs	265	–	<b>265</b>	–	–	–	–	–	265	–	<b>265</b>
Agents des services généraux	470	–	<b>470</b>	–	–	–	–	–	470	–	<b>470</b>
<b>Total</b>	<b>735</b>	<b>–</b>	<b>735</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>735</b>	<b>–</b>	<b>735</b>

## Introduction

	2000-2001		Modifications proposées						2002-2003		Total
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Formations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Effet net	Postes permanents	Postes temporaires	
<b>Titre VIII.</b>											
<b>Services communs d'appui</b>											
Administrateurs	334	8	<b>342</b>	19	15	(1)	-	33	368	7	<b>375</b>
Agents des services généraux	1 180	27	<b>1 207</b>	8	11	(5)	(2)	12	1 194	25	<b>1 219</b>
<b>Total</b>	<b>1 514</b>	<b>35</b>	<b>1 549</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>45</b>	<b>1 562</b>	<b>32</b>	<b>1 594</b>
<b>Titre IX.</b>											
<b>Contrôle interne</b>											
Administrateurs	59	-	<b>59</b>	2	-	-	-	2	61	-	<b>61</b>
Agents des services généraux	28	-	<b>28</b>	2	-	-	-	2	30	-	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	<b>87</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>91</b>
<b>Titre X.</b>											
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>											
Administrateurs	16	-	<b>16</b>	-	(16)	-	-	(16)	-	-	-
Agents des services généraux	16	-	<b>16</b>	-	(16)	-	-	(16)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>(32)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(32)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total partiel, budget ordinaire</b>											
Administrateurs	3 738	44	3 782	92	(88)	6	-	10	3 753	39	<b>3 792</b>
Agents des services généraux	5 139	68	5 207	50	(129)	(6)	(19)	(104)	5 044	59	<b>5 103</b>
<b>Total</b>	<b>8 877</b>	<b>112</b>	<b>8 989</b>	<b>142</b>	<b>(217)</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>(94)</b>	<b>8 797</b>	<b>98</b>	<b>8 895</b>
<b>Chapitre 3 des recettes</b>											
<b>Services destinés au public</b>											
Administrateurs	23	-	<b>23</b>	-	-	-	(3)	(3)	20	-	<b>20</b>
Agents des services généraux	109	-	<b>109</b>	-	-	-	(5)	(5)	104	-	<b>104</b>
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>(8)</b>	<b>124</b>	<b>-</b>	<b>124</b>
<b>Total</b>											
Administrateurs	3 761	44	3 805	92	(88)	6	(3)	7	3 774	38	<b>3 812</b>
Agents des services généraux	5 248	68	5 316	50	(129)	(6)	(24)	(109)	5 149	58	<b>5 207</b>
<b>Total</b>	<b>9 009</b>	<b>112</b>	<b>9 121</b>	<b>142</b>	<b>(217)</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>(102)</b>	<b>8 923</b>	<b>96</b>	<b>9 019</b>

Tableau 10

**Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 2000-2001 et proposés pour l'exercice biennal 2002-2003**

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>									
2000-2001	3	1	7	10	15	12	9	3	<b>60</b>
Créations	-	1	-	-	-	1	-	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	2	-	(2)	-	1	(1)	-
<b>2002-2003</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>62</b>
<b>2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence</b>									
2000-2001	1	1	4	20	156	375	348	30	<b>935</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	4	-	<b>4</b>
Reclassements	-	-	1	-	(1)	1	1	(2)	-
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>155</b>	<b>376</b>	<b>353</b>	<b>29</b>	<b>940</b>
<b>3. Affaires politiques</b>									
2000-2001	2	2	7	13	33	33	31	10	<b>131</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	2	-	<b>3</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>134</b>
<b>4. Désarmement</b>									
2000-2001	1	-	2	2	10	7	4	4	<b>30</b>
Créations	-	-	-	-	1	2	-	-	<b>3</b>
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>33</b>
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>									
2000-2001	1	3	5	7	7	8	5	7	<b>43</b>
Créations	-	-	1	-	-	-	-	-	<b>1</b>
Transformations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>44</b>
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>									
2000-2001	-	-	1	1	2	5	3	1	<b>13</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	-	2	<b>2</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
<b>7. Cour internationale de Justice</b>									
2000-2001	-	1	1	1	3	11	16	5	<b>38</b>
Créations	-	-	-	-	-	2	-	-	<b>2</b>
Transformations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>40</b>

## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>8. Affaires juridiques</b>									
2000-2001	1	1	3	7	17	17	24	11	<b>81</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>82</b>
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>									
2000-2001	1	2	8	32	59	86	61	39	<b>288</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	-	9	<b>10</b>
Reclassements	-	-	-	-	1	(2)	1	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>85</b>	<b>62</b>	<b>48</b>	<b>298</b>
<b>10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement</b>									
2000-2001	-	-	1	1	4	3	5	-	<b>14</b>
Créations	-	-	-	-	1	1	-	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>16</b>
<b>11A. Commerce et développement</b>									
2000-2001	1	1	5	18	47	55	72	32	<b>231</b>
Créations	-	-	-	-	1	1	-	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	1	(1)	-	2	(2)	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>48</b>	<b>58</b>	<b>70</b>	<b>32</b>	<b>233</b>
<b>12. Environnement</b>									
2000-2001	1	-	3	1	6	8	2	1	<b>22</b>
Créations	-	-	-	-	1	2	2	1	<b>6</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>28</b>
<b>13. Établissements humains</b>									
2000-2001	1	-	1	3	6	14	12	5	<b>42</b>
Créations	-	-	-	-	1	3	-	-	<b>4</b>
Reclassements	-	-	-	-	3	(3)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>46</b>
<b>14. Prévention du crime et justice pénale</b>									
2000-2001	-	-	1	1	4	7	5	1	<b>19</b>
Créations	-	-	-	-	1	1	-	1	<b>3</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>22</b>
<b>15. Contrôle international des drogues</b>									
2000-2001	1	-	1	2	6	14	14	9	<b>47</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>49</b>

## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>16. Développement économique et social en Afrique</b>									
2000-2001	1	-	1	16	41	62	72	29	<b>222</b>
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>29</b>	<b>222</b>
<b>17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>									
2000-2001	1	-	1	11	29	54	48	30	<b>174</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>30</b>	<b>175</b>
<b>18. Développement économique de l'Europe</b>									
2000-2001	1	-	1	9	22	31	33	18	<b>115</b>
Créations	-	-	-	-	1	1	-	2	<b>4</b>
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>119</b>
<b>19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>									
2000-2001	1	-	1	13	28	57	45	37	<b>182</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	2	2	<b>4</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	3	(1)	3	<b>5</b>
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>60</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>191</b>
<b>20. Développement économique et social en Asie occidentale</b>									
2000-2001	1	-	1	7	21	33	26	15	<b>104</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>107</b>
<b>22. Droits de l'homme</b>									
2000-2001	1	1	1	3	15	26	35	14	<b>96</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	3	3	<b>7</b>
Reclassements	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>103</b>
<b>23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>									
2000-2001	1	1	2	10	19	14	27	15	<b>89</b>
Transformations	-	-	(2)	(10)	(19)	(14)	(27)	(15)	<b>(87)</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>24. Réfugiés de Palestine</b>									
2000-2001	1	1	2	11	17	37	16	2	<b>87</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	2	-	<b>2</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>89</b>

## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>25. Aide humanitaire</b>									
2000-2001	1	-	3	4	8	7	9	5	<b>37</b>
Créations	-	-	-	-	1	3	-	-	<b>4</b>
Reclassements	-	1	(1)	1	(1)	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>41</b>
<b>26. Information</b>									
2000-2001	1	-	4	20	38	69	79	54	<b>265</b>
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>39</b>	<b>68</b>	<b>79</b>	<b>54</b>	<b>265</b>
<b>27. Gestion et services centraux d'appui</b>									
2000-2001	1	3	11	27	68	90	89	53	<b>342</b>
Créations	-	-	1	-	-	5	6	7	<b>19</b>
Reclassements	-	-	-	3	-	(3)	-	-	-
Transformations	-	-	-	-	3	3	9	-	<b>15</b>
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	(1)	<b>(1)</b>
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>71</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>59</b>	<b>375</b>
<b>A. Bureau du Service du Secrétaire général adjoint à la gestion</b>									
2000-2001	1	-	2	5	10	4	1	1	<b>24</b>
Créations	-	-	1	-	-	1	-	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>26</b>
<b>B. Bureau de planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>									
2000-2001	-	1	2	4	7	15	16	8	<b>53</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>53</b>
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>									
2000-2001	-	1	3	5	16	20	16	11	<b>72</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>
Reclassements	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-
Transformations	-	-	-	-	-	-	2	-	<b>2</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>75</b>
<b>D. Bureau des services centraux d'appui</b>									
2000-2001	-	1	2	8	19	28	31	15	<b>104</b>
Créations	-	-	-	-	-	2	1	1	<b>4</b>
Reclassements	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-
Transformations	-	-	-	-	3	3	7	-	<b>13</b>
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>121</b>

## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>E. Administration (Genève)</b>									
2000-2001	-	-	1	3	9	12	11	14	<b>50</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
Transformations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	(1)	<b>(1)</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>51</b>
<b>F. Administration (Vienne)</b>									
2000-2001	-	-	1	1	4	6	5	1	<b>18</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suppressions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>18</b>
<b>G. Administration (Nairobi)</b>									
2000-2001	-	-	-	1	3	5	9	3	<b>21</b>
Créations	-	-	-	-	-	-	4	6	<b>10</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>31</b>
<b>28. Contrôle interne</b>									
2000-2001	1	-	1	4	12	19	14	8	<b>59</b>
Créations	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
Reclassements	-	-	2	(2)	1	(1)	-	-	-
<b>2002-2003</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>61</b>
<b>30. Dépenses spéciales</b>									
2000-2001	-	-	-	-	2	10	4	-	<b>16</b>
Transformations	-	-	-	-	(2)	(10)	(4)	-	<b>(16)</b>
<b>2002-2003</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>									
<b>2000-2001</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>79</b>	<b>254</b>	<b>695</b>	<b>1 164</b>	<b>1 108</b>	<b>438</b>	<b>3 782</b>
<b>Créations</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>92</b>
<b>Reclassements</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Transformations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(10)</b>	<b>(18)</b>	<b>(21)</b>	<b>(22)</b>	<b>(15)</b>	<b>(88)</b>
<b>Réaffectations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Suppressions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2002-2003</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>84</b>	<b>248</b>	<b>686</b>	<b>1 169</b>	<b>1 108</b>	<b>451</b>	<b>3 792</b>

<sup>a</sup> Y compris les postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>								
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>	
10	63	–	–	–	2	<b>75</b>	<b>135</b>	
1	1	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>4</b>	
–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>11</b>	<b>64</b>	–	–	–	<b>2</b>	<b>77</b>	<b>139</b>	
82	787	–	–	86	15	<b>970</b>	<b>1 905</b>	
1	11	–	–	–	–	<b>12</b>	<b>16</b>	
–	–	–	–	–	–	–	–	
–	5	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>6</b>	
–	(3)	–	–	–	–	<b>(3)</b>	<b>(3)</b>	
<b>83</b>	<b>800</b>	–	–	<b>86</b>	<b>15</b>	<b>984</b>	<b>1 924</b>	
6	81	5	4	–	18	<b>114</b>	<b>245</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>3</b>	
1	(1)	–	–	–	–	–	–	
<b>7</b>	<b>80</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	–	<b>18</b>	<b>114</b>	<b>248</b>	
4	14	–	–	–	–	<b>18</b>	<b>48</b>	
–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>5</b>	
–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>4</b>	<b>16</b>	–	–	–	–	<b>20</b>	<b>53</b>	
1	22	–	134	–	154	<b>311</b>	<b>354</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	
–	–	–	(3)	–	3	–	–	
–	–	–	(1)	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	
<b>1</b>	<b>22</b>	–	<b>130</b>	–	<b>157</b>	<b>310</b>	<b>354</b>	
–	5	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>18</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	
–	<b>5</b>	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>20</b>	
6	31	–	–	–	–	<b>37</b>	<b>75</b>	
–	7	–	–	–	–	<b>7</b>	<b>9</b>	
–	7	–	–	–	–	<b>7</b>	<b>7</b>	
<b>6</b>	<b>45</b>	–	–	–	–	<b>51</b>	<b>91</b>	

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
12	51	-	-	-	-	<b>63</b>	<b>144</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>12</b>	<b>51</b>	-	-	-	-	<b>63</b>	<b>145</b>
33	198	-	-	-	-	<b>231</b>	<b>519</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>11</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	(7)	-	-	-	-	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>
<b>33</b>	<b>192</b>	-	-	-	-	<b>225</b>	<b>523</b>
1	7	-	-	-	1	<b>9</b>	<b>23</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>3</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>1</b>	<b>8</b>	-	-	-	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>26</b>
12	158	-	-	-	-	<b>170</b>	<b>401</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
1	(1)	-	-	-	-	-	-
<b>13</b>	<b>157</b>	-	-	-	-	<b>170</b>	<b>403</b>
1	5	-	-	-	11	<b>17</b>	<b>39</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>6</b>
<b>1</b>	<b>5</b>	-	-	-	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>45</b>
-	2	-	-	-	22	<b>24</b>	<b>66</b>
-	-	-	-	-	1	<b>1</b>	<b>5</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	<b>2</b>	-	-	-	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>71</b>
1	4	-	-	-	-	<b>5</b>	<b>24</b>
-	4	-	-	-	-	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>1</b>	<b>8</b>	-	-	-	-	<b>9</b>	<b>31</b>
3	21	-	-	-	-	<b>24</b>	<b>71</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>22</b>	-	-	-	-	<b>25</b>	<b>74</b>

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
-	3	-	3	-	344	<b>350</b>	<b>572</b>
1	(1)	-	-	-	-	-	-
<b>1</b>	<b>2</b>	-	<b>3</b>	-	<b>344</b>	<b>350</b>	<b>572</b>
-	-	-	-	-	296	<b>296</b>	<b>470</b>
-	-	-	-	-	1	<b>1</b>	<b>2</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>472</b>
6	75	-	-	-	-	<b>81</b>	<b>196</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>4</b>
-	(2)	-	-	-	-	(2)	(2)
<b>6</b>	<b>73</b>	-	-	-	-	<b>79</b>	<b>198</b>
-	4	-	1	-	306	<b>311</b>	<b>493</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>4</b>
-	-	-	(1)	-	(4)	(5)	-
-	-	-	-	-	(4)	(4)	(4)
-	<b>4</b>	-	-	-	<b>298</b>	<b>302</b>	<b>493</b>
-	-	-	3	-	161	<b>164</b>	<b>268</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
-	-	-	-	-	(1)	(1)	-
-	-	-	<b>3</b>	-	<b>160</b>	<b>163</b>	<b>270</b>
2	50	-	-	-	-	<b>52</b>	<b>148</b>
-	8	-	-	-	-	<b>8</b>	<b>15</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2</b>	<b>58</b>	-	-	-	-	<b>60</b>	<b>163</b>
4	127	-	-	-	-	<b>131</b>	<b>220</b>
(4)	(127)	-	-	-	-	(131)	(218)
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
-	11	-	-	-	-	<b>11</b>	<b>98</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
-	<b>11</b>	-	-	-	-	<b>11</b>	<b>100</b>

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
2	15	-	-	-	-	17	54
-	-	-	-	-	-	-	4
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2</b>	<b>15</b>	-	-	-	-	<b>17</b>	<b>58</b>
8	227	-	44	-	191	470	735
1	(1)	-	3	-	(3)	-	-
<b>9</b>	<b>226</b>	-	<b>47</b>	-	<b>188</b>	<b>470</b>	<b>735</b>
69	759	171	-	99	109	1 207	1 549
1	2	5	-	-	-	8	27
3	(3)	-	-	-	-	-	-
-	11	-	-	-	-	11	26
-	(5)	-	-	-	-	(5)	(6)
-	(2)	-	-	-	-	(2)	(2)
<b>73</b>	<b>762</b>	<b>176</b>	-	<b>99</b>	<b>109</b>	<b>1 219</b>	<b>1 594</b>
4	29	-	-	-	-	33	57
-	-	-	-	-	-	-	2
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>4</b>	<b>29</b>	-	-	-	-	<b>33</b>	<b>59</b>
8	59	-	-	-	-	67	120
1	-	-	-	-	-	1	1
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>9</b>	<b>59</b>	-	-	-	-	<b>68</b>	<b>121</b>
13	79	-	-	-	-	92	164
-	-	-	-	-	-	-	1
-	-	-	-	-	-	-	-
-	2	-	-	-	-	2	4
<b>13</b>	<b>81</b>	-	-	-	-	<b>94</b>	<b>169</b>
19	229	171	-	99	-	518	622
-	1	5	-	-	-	6	10
2	(2)	-	-	-	-	-	-
-	4	-	-	-	-	4	17
-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)
<b>21</b>	<b>231</b>	<b>176</b>	-	<b>99</b>	-	<b>527</b>	<b>648</b>

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
20	298	-	-	-	-	<b>318</b>	<b>368</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
-	5	-	-	-	-	<b>5</b>	<b>5</b>
-	(5)	-	-	-	-	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>
<b>20</b>	<b>298</b>	-	-	-	-	<b>318</b>	<b>369</b>
5	65	-	-	-	-	<b>70</b>	<b>88</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>
1	(1)	-	-	-	-	-	-
-	(1)	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>6</b>	<b>64</b>	-	-	-	-	<b>70</b>	<b>88</b>
-	-	-	-	-	109	<b>109</b>	<b>130</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>10</b>
-	-	-	-	-	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>140</b>
9	19	-	-	-	-	<b>28</b>	<b>87</b>
-	1	-	-	-	1	<b>2</b>	<b>4</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>9</b>	<b>20</b>	-	-	-	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>91</b>
-	-	-	-	-	16	<b>16</b>	<b>32</b>
-	-	-	-	-	(16)	<b>(16)</b>	<b>(32)</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>272</b>	<b>2 739</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>185</b>	<b>1 646</b>	<b>5 207</b>	<b>8 989</b>
<b>3</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	-	-	<b>3</b>	<b>50</b>	<b>142</b>
<b>7</b>	<b>(7)</b>	-	<b>2</b>	-	<b>(8)</b>	<b>(6)</b>	-
<b>(4)</b>	<b>(109)</b>	-	<b>(3)</b>	-	<b>(13)</b>	<b>(129)</b>	<b>(217)</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	<b>(14)</b>	-	<b>(1)</b>	-	<b>(4)</b>	<b>(19)</b>	<b>(19)</b>
<b>278</b>	<b>2 648</b>	<b>181</b>	<b>187</b>	<b>185</b>	<b>1 624</b>	<b>5 103</b>	<b>8 895</b>

Tableau 11

**Statistiques concernant la vacance des postes autorisés  
au titre du budget ordinaire (par chapitre) au 31 mars 2001**

Chapitre	Administrateurs			Agents des services généraux			Total		
	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	60	5	8,3	75	2	2,7	135	7	5,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	910	27	3,0	955	4	0,4	1 865	31	1,7
3. Affaires politiques	131	14	10,7	114	5	4,4	245	19	7,8
4. Désarmement	30	–	–	18	–	–	48	–	–
5. Opérations de maintien de la paix	43	6	14,0	311	15	4,8	354	21	5,9
6. Utilisations pacifiques de l'espace	13	2	15,4	5	–	–	18	2	11,1
7. Cour internationale de Justice	38	–	–	37	–	–	75	–	–
8. Affaires juridiques	81	5	6,2	63	1	1,6	144	6	4,2
9. Affaires économiques et sociales	288	12	4,2	231	3	1,3	519	15	2,9
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	14	6	42,9	9	1	11,1	23	7	30,4
11. Commerce et développement	231	16	6,9	170	7	4,1	401	23	5,7
12. Environnement	22	2	9,1	17	2	11,8	39	4	10,3
13. Établissements humains	42	1	2,4	24	–	–	66	1	1,5
14. Prévention du crime et justice pénale	19	–	–	5	–	–	24	–	–
15. Contrôle international des drogues	47	–	–	24	–	–	71	–	–
16. Développement économique et social en Afrique	222	75	33,8	350	42	12,0	572	117	20,5
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	174	9	5,2	296	20	6,8	470	29	6,2
18. Développement économique de l'Europe	115	5	4,3	81	4	4,9	196	9	4,6
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	182	1	0,5	311	10	3,2	493	11	2,2
20. Développement économique et social en Asie occidentale	104	7	6,7	164	9	5,5	268	16	6,0
22. Droits de l'homme	96	6	6,3	52	–	–	148	6	4,1
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	89	4	4,5	131	2	1,5	220	6	2,7
24. Réfugiés de Palestine	87	7	8,0	11	1	9,1	98	8	8,2
25. Aide humanitaire	37	4	10,8	17	–	–	54	4	7,4
26. Information	265	10	3,8	470	6	1,3	735	16	2,2
27. Gestion et services centraux d'appui	367	42	11,4	1 222	18	1,5	1 589	60	3,8
28. Contrôle interne	59	1	1,7	28	–	–	87	1	1,1
30. Dépenses spéciales	16	15	93,8	16	16	100,0	32	31	96,9
<b>Total partiel</b>	<b>3 782</b>	<b>282</b>	<b>7,5</b>	<b>5 207</b>	<b>168</b>	<b>3,2</b>	<b>8 989</b>	<b>450</b>	<b>5,0</b>

## Introduction

<i>Chapitre</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents des services généraux</i>			<i>Total</i>		
	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance</i>
Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public	23	5	21,7	109	3	2,8	132	8	6,1
<b>Total partiel</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>21,7</b>	<b>109</b>	<b>3</b>	<b>2,8</b>	<b>132</b>	<b>8</b>	<b>6,1</b>
<b>Total</b>	<b>3 805</b>	<b>287</b>	<b>7,5</b>	<b>5 316</b>	<b>171</b>	<b>3,2</b>	<b>9 121</b>	<b>458</b>	<b>5,0</b>

Tableau 12

**Exercice biennaux 2000-2001 et 2002-2003 : Montant estimatif  
des fonds extrabudgétaires par chapitre du budget-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<b>Total</b>
<b>Titre I.</b>				
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>				
1. Politique, direction et coordination d'ensemble				
2000-2001	4 123,3	1 505,4	6 635,6	<b>12 264,3</b>
2002-2003	4 306,5	300,3	7 114,7	<b>11 721,5</b>
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence				
2000-2001	10 720,9	10 883,7	–	<b>21 604,6</b>
2002-2003	10 495,8	10 965,3	–	<b>21 461,1</b>
<b>Titre II.</b>				
<b>Affaires politiques</b>				
3. Affaires politiques				
2000-2001	195,2	21 518,1	–	<b>21 713,3</b>
2002-2003	230,6	9 305,5	–	<b>9 536,1</b>
4. Désarmement				
2000-2001	332,3	1 062,1	3 005,4	<b>4 399,8</b>
2002-2003	299,1	969,5	2 842,2	<b>4 110,8</b>
5. Opérations de maintien de la paix				
2000-2001	76 264,2	28 116,1	–	<b>104 380,3</b>
2002-2003	96 083,4	33 234,5	–	<b>129 317,9</b>
6. Utilisations pacifiques de l'espace				
2000-2001	–	508,0	–	<b>508,0</b>
2002-2003	–	693,0	–	<b>693,0</b>
<b>Titre III.</b>				
<b>Justice internationale et droit international</b>				
8. Affaires juridiques				
2000-2001	3 515,7	506,2	–	<b>4 021,9</b>
2002-2003	4 596,3	1 196,0	–	<b>5 792,3</b>
<b>Titre IV.</b>				
<b>Coopération internationale pour le développement</b>				
9. Affaires économiques et sociales				
2000-2001	8 982,7	12 727,9	141 576,0	<b>163 286,6</b>
2002-2003	8 979,8	4 432,2	104 300,0	<b>117 712,0</b>
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement				
2000-2001	–	787,1	179,6	<b>966,7</b>
2002-2003	–	1 354,2	358,2	<b>1 712,4</b>
11. Commerce et développement				
2000-2001	5 261,4	2 418,6	46 384,7	<b>54 064,7</b>
2002-2003	5 303,1	167,0	43 479,6	<b>48 949,7</b>
12. Environnement				
2000-2001	12 152,4	22 501,6	153 350,0	<b>188 004,0</b>
2002-2003	13 205,0	25 233,9	160 868,6	<b>199 307,5</b>
13. Établissements humains				
2000-2001	3 084,0	12 598,1	181 800,0	<b>197 482,1</b>
2002-2003	3 814,3	13 030,9	94 600,0	<b>111 445,2</b>
14. Prévention du crime et justice pénale				
2000-2001	–	3 178,8	2 218,8	<b>5 397,6</b>
2002-2003	–	3 168,2	2 714,1	<b>5 882,3</b>

## Introduction

	<i>Appui d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<b>Total</b>
15. Contrôle international des drogues				
2000-2001	7 999,5	6 886,6	172 704,6	<b>187 590,7</b>
2002-2003	9 448,0	6 929,1	181 877,5	<b>198 254,6</b>
<b>Titre V.</b>				
<b>Coopération régionale pour le développement</b>				
16. Développement économique et social en Afrique				
2000-2001	3 732,0	–	6 788,0	<b>10 520,0</b>
2002-2003	3 942,0	–	18 822,3	<b>22 764,3</b>
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique				
2000-2001	2 598,8	–	20 652,5	<b>23 251,3</b>
2002-2003	3 429,3	–	18 980,0	<b>22 409,3</b>
18. Développement économique de l'Europe				
2000-2001	625,4	7 006,1	6 075,0	<b>13 706,5</b>
2002-2003	665,0	6 330,9	4 941,5	<b>11 937,4</b>
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				
2000-2001	2 375,7	–	19 522,6	<b>21 898,3</b>
2002-2003	1 802,0	–	15 094,5	<b>16 896,5</b>
20. Développement économique et social en Asie occidentale				
2000-2001	–	–	3 731,0	<b>3 731,0</b>
2002-2003	–	–	124,9	<b>124,9</b>
<b>Titre VI.</b>				
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>				
22. Droits de l'homme				
2000-2001	2 592,8	29 423,7	11 303,1	<b>43 319,6</b>
2002-2003	3 891,6	46 798,7	12 257,0	<b>62 947,3</b>
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés				
2000-2001	–	–	1 847 021,2	<b>1 847 021,2</b>
2002-2003	–	–	1 758 806,2	<b>1 758 806,2</b>
24. Réfugiés de Palestine				
2000-2001	–	–	713 989,1	<b>713 989,1</b>
2002-2003	–	–	749 688,0	<b>749 688,0</b>
25. Aide humanitaire				
2000-2001	8 542,7	36 503,4	112 309,6	<b>157 355,7</b>
2002-2003	9 031,4	42 041,7	132 280,2	<b>183 353,3</b>
<b>Titre VII.</b>				
<b>Information</b>				
26. Information				
2000-2001	–	6 831,2	–	<b>6 831,2</b>
2002-2003	–	6 402,8	–	<b>6 402,8</b>
<b>Titre VIII.</b>				
<b>Services communs d'appui</b>				
27. Gestion et services centraux d'appui				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion				
2000-2001	2 735,4	–	–	<b>2 735,4</b>
2002-2003	2 851,5	–	–	<b>2 851,5</b>
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
2000-2001	21 636,2	1 026,7	–	<b>22 662,9</b>
2002-2003	22 303,6	1 062,0	–	<b>23 365,6</b>
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
2000-2001	4 885,1	–	99,2	<b>4 984,3</b>
2002-2003	5 005,8	–	101,0	<b>5 106,8</b>

## Introduction

	<i>Appui d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<b>Total</b>
D. Bureau des services centraux d'appui				
2000-2001	23 189,1	18 270,1	–	<b>41 459,2</b>
2002-2003	22 547,6	23 769,1	–	<b>46 316,7</b>
E. Administration (Genève)				
2000-2001	14 058,0	–	–	<b>14 058,0</b>
2002-2003	15 048,0	–	–	<b>15 048,0</b>
F. Administration (Vienne)				
2000-2001	3 046,4	–	–	<b>3 046,4</b>
2002-2003	2 670,0	–	–	<b>2 670,0</b>
G. Administration (Nairobi)				
2000-2001	14 903,6	–	–	<b>14 903,6</b>
2002-2003	13 604,4	–	–	<b>13 604,4</b>
<b>Titre IX.</b>				
<b>Contrôle interne</b>				
28. Contrôle interne				
2000-2001	13 638,6	–	–	<b>13 638,6</b>
2002-2003	17 114,8	–	–	<b>17 114,8</b>
<b>Titre X.</b>				
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>				
30. Dépenses spéciales				
2000-2001	5 074,9	1 006,0	–	<b>6 080,9</b>
2002-2003	6 099,3	1 006,0	–	<b>7 105,3</b>
<b>Total</b>				
<b>2000-2001</b>	<b>256 266,3</b>	<b>225 265,5</b>	<b>3 449 346,0</b>	<b>3 930 877,8</b>
<b>2002-2003</b>	<b>286 768,2</b>	<b>238 390,8</b>	<b>3 309 250,5</b>	<b>3 834 409,5</b>



Tableau 13

**Exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages des représentants	Voyages des fonctionnaires	Services contractuels
<b>Titre I.</b>						
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>						
1. Politique, direction et coordination d'ensemble						
2000-2001	1 052,2	741,1	90,0	331,2	80,0	7 137,3
2002-2003	1 094,0	202,0	–	–	–	7 702,5
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence						
2000-2001	10 539,7	9 975,9	–	–	200,0	14,0
2002-2003	10 554,8	9 427,1	–	–	192,0	516,0
<b>Titre II.</b>						
<b>Affaires politiques</b>						
3. Affaires politiques						
2000-2001	–	9 471,5	969,9	264,0	765,3	233,7
2002-2003	–	973,3	1 490,6	250,6	882,6	261,5
4. Désarmement						
2000-2001	899,0	253,5	391,4	–	1 151,0	861,1
2002-2003	899,0	237,5	310,6	–	1 069,6	850,0
5. Opérations de maintien de la paix						
2000-2001	69 589,6	1 360,5	1 522,4	–	1 359,9	2 046,1
2002-2003	91 210,6	1 073,7	225,0	–	1 539,4	4 969,0
6. Utilisations pacifiques de l'espace						
2000-2001	22,0	–	50,0	–	100,0	–
2002-2003	25,0	–	25,0	–	110,0	–
<b>Titre III.</b>						
<b>Justice internationale et droit international</b>						
8. Affaires juridiques						
2000-2001	2 733,6	726,3	40,0	–	405,2	–
2002-2003	3 436,8	1 109,2	15,0	–	500,0	–
<b>Titre IV.</b>						
<b>Coopération internationale pour le développement</b>						
9. Affaires économiques et sociales						
2000-2001	7 506,0	2 030,5	4 253,4	397,9	802,4	309,4
2002-2003	6 966,0	1 000,0	1 650,0	–	560,0	60,0
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement						
2000-2001	601,8	45,0	211,0	–	21,7	54,1
2002-2003	801,8	74,0	475,0	–	160,0	88,5
11. Commerce et développement						
2000-2001	2 890,2	2 686,2	25 332,5	2 290,5	8 903,3	1 647,1
2002-2003	2 904,0	2 394,7	24 867,0	–	8 884,0	1 770,0
12. Environnement						
2000-2001	83 012,1	229,5	5 611,6	–	9 243,5	27 706,1
2002-2003	94 755,8	243,8	5 358,5	–	9 097,2	30 791,0
13. Établissements humains						
2000-2001	11 231,8	4,0	247,5	–	192,8	357,7
2002-2003	12 018,9	71,1	165,4	–	467,1	368,1

## Introduction

	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages des représentants	Voyages des fonctionnaires	Services contractuels
14. Prévention du crime et justice pénale						
2000-2001	1 618,8	459,0	1 052,1	–	287,1	230,7
2002-2003	1 388,3	459,0	800,0	–	370,0	410,0
15. Contrôle international des drogues						
2000-2001	50 131,4	1 597,9	15 028,3	–	6 738,4	31 705,3
2002-2003	52 503,4	1 683,0	15 769,9	–	6 817,6	32 843,5

### Titre V.

#### Coopération régionale pour le développement

16. Développement économique et social en Afrique						
2000-2001	5 379,4	82,0	2 318,0	–	479,9	478,5
2002-2003	6 462,2	112,0	2 957,4	–	2 361,9	125,9
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique						
2000-2001	3 058,2	3 369,9	2 280,0	–	1 252,7	1 671,1
2002-2003	3 144,3	2 660,0	1 538,0	–	951,0	276,0
18. Développement économique de l'Europe						
2000-2001	1 042,2	1 954,9	1 597,6	–	1 016,1	976,1
2002-2003	1 063,8	2 124,7	976,0	–	684,0	621,0
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes						
2000-2001	5 493,3	1 809,6	8 097,9	–	1 517,5	1 233,0
2002-2003	5 139,1	1 969,8	6 280,0	–	972,2	477,2
20. Développement économique et social en Asie occidentale						
2000-2001	1 156,2	415,5	671,6	–	259,9	399,2
2002-2003	–	19,6	15,0	–	9,0	5,0

### Titre VI.

#### Droits de l'homme et affaires humanitaires

22. Droits de l'homme						
2000-2001	3 340,7	2 709,7	2 599,7	–	2 688,8	405,4
2002-2003	5 509,6	2 574,0	2 046,0	–	2 325,0	545,0
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés						
2000-2001	455 314,4	16 997,0	3 787,8	–	38 540,7	22 143,7
2002-2003	445 182,6	14 475,9	5 170,1	–	35 871,2	19 668,2
24. Réfugiés de Palestine						
2000-2001	430 075,1	7 452,0	1 454,0	–	2 499,0	42 066,0
2002-2003	451 578,5	7 824,6	1 526,7	–	2 623,9	44 169,3
25. Affaires humanitaires						
2000-2001	43 234,6	15 859,2	23 148,5	–	10 985,7	2 392,9
2002-2003	53 447,6	16 157,1	27 158,5	–	12 528,0	2 812,7

### Titre VII.

#### Information

26. Information						
2000-2001	1 847,5	703,8	72,5	–	366,9	1 669,0
2002-2003	1 992,5	919,6	72,5	–	67,1	1 387,3

### Titre VIII.

#### Services communs d'appui

27. Gestion et services centraux d'appui						
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion						
2000-2001	2 613,0	122,4	–	–	–	–
2002-2003	2 739,5	112,0	–	–	–	–
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité						
2000-2001	21 822,4	195,0	35,0	–	78,4	532,1
2002-2003	23 039,2	195,0	35,0	–	46,4	50,0

## Introduction

	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages des représentants</i>	<i>Voyages des fonctionnaires</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>						
2000-2001	4 541,1	286,0	–	–	50,0	31,1
2002-2003	4 661,8	286,0	–	–	50,0	33,0
<b>D. Bureau des services centraux d'appui</b>						
2000-2001	12 450,7	1 714,6	70,0	–	40,0	2 499,0
2002-2003	12 703,8	1 064,0	–	–	–	2 499,0
<b>E. Administration (Genève)</b>						
2000-2001	10 529,0	2 925,0	–	–	20,0	536,0
2002-2003	11 320,0	3 206,0	–	–	–	346,0
<b>F. Administration (Vienne)</b>						
2000-2001	–	3 046,4	–	–	–	–
2002-2003	–	2 670,0	–	–	–	–
<b>G. Administration (Nairobi)</b>						
2000-2001	14 051,6	122,0	–	–	125,0	101,0
2002-2003	12 495,8	258,3	–	–	199,1	108,7
<b>Titre IX.</b>						
<b>Contrôle interne</b>						
28. Contrôle interne						
2000-2001	11 487,1	550,9	–	–	1 468,0	14,0
2002-2003	13 733,6	601,5	–	–	2 365,9	120,0
<b>Titre X.</b>						
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>						
30. Dépenses spéciales						
2000-2001	820,1	4 254,8	120,0	–	829,0	–
2002-2003	857,5	5 241,8	120,0	–	829,0	–
<b>Total</b>						
<b>2000-2001</b>	<b>1 270 084,8</b>	<b>94 151,6</b>	<b>101 052,7</b>	<b>3 283,6</b>	<b>92 468,2</b>	<b>149 450,7</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1 333 629,8</b>	<b>81 420,3</b>	<b>99 047,2</b>	<b>250,6</b>	<b>92 533,2</b>	<b>153 874,4</b>

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Modifications et améliorations</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
-	5,3	-	-	5,0	2 822,2	-	<b>12 264,3</b>
-	-	-	-	-	2 723,0	-	<b>11 721,5</b>
668,5	136,0	64,0	-	-	-	6,5	<b>21 604,6</b>
118,2	489,0	156,0	-	-	-	8,0	<b>21 461,1</b>
2 875,1	303,1	383,8	81,0	13,2	394,1	5 958,6	<b>21 713,3</b>
386,9	86,9	110,6	-	-	260,0	4 833,1	<b>9 536,1</b>
269,5	92,5	34,0	-	4,5	111,0	332,3	<b>4 399,8</b>
231,0	64,5	34,0	-	4,5	111,0	299,1	<b>4 110,8</b>
1 912,4	180,0	3 173,3	-	-	1 488,7	21 747,4	<b>104 380,3</b>
2 087,6	273,4	804,0	-	-	-	27 135,2	<b>129 317,9</b>
6,0	15,0	15,0	-	-	300,0	-	<b>508,0</b>
-	15,0	18,0	-	-	500,0	-	<b>693,0</b>
29,1	-	27,1	-	-	55,0	5,6	<b>4 021,9</b>
21,3	-	34,0	-	-	676,0	-	<b>5 792,3</b>
103,5	56,5	20,0	-	1,0	5 230,0	142 576,0	<b>163 286,6</b>
40,0	25,0	100,0	-	-	1 511,0	105 800,0	<b>117 712,0</b>
-	-	5,3	-	-	-	27,8	<b>966,7</b>
-	-	-	-	-	-	113,1	<b>1 712,4</b>
898,0	-	2 048,2	-	-	7 368,7	-	<b>54 064,7</b>
808,6	-	2 038,2	-	-	5 283,2	-	<b>48 949,7</b>
20 466,4	2 690,4	3 025,0	-	-	-	36 019,4	<b>188 004,0</b>
22 147,5	2 888,6	3 119,0	-	-	-	30 906,1	<b>199 307,5</b>
1 725,8	62,5	10,0	-	183 650,0	-	-	<b>197 482,1</b>
1 616,2	130,1	158,3	-	96 450,0	-	-	<b>111 445,2</b>

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Modifications et améliorations</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
147,5	6,0	144,0	–	–	1 452,4	–	<b>5 397,6</b>
170,0	15,0	170,0	–	–	2 100,0	–	<b>5 882,3</b>
12 449,7	7 208,7	33 719,5	1 290,1	–	21 885,0	5 836,4	<b>187 590,7</b>
13 048,7	7 855,7	36 074,5	1 385,6	–	23 006,0	7 266,7	<b>198 254,6</b>
166,8	319,5	264,3	–	–	285,0	746,6	<b>10 520,0</b>
744,2	352,7	232,1	–	–	7 451,5	1 964,4	<b>22 764,3</b>
437,2	313,6	775,7	–	–	323,7	9 769,2	<b>23 251,3</b>
352,5	277,5	–	–	–	474,0	12 736,0	<b>22 409,3</b>
310,4	13,1	282,4	–	–	5 552,5	961,2	<b>13 706,5</b>
211,5	8,1	166,0	–	–	5 245,0	837,3	<b>11 937,4</b>
683,1	342,3	513,8	–	–	–	2 207,8	<b>21 898,3</b>
601,9	258,4	148,0	–	–	–	1 049,9	<b>16 896,5</b>
78,1	9,0	13,9	–	–	620,5	107,1	<b>3 731,0</b>
4,0	–	–	–	–	70,5	1,8	<b>124,9</b>
1 189,7	436,0	194,0	–	–	28 849,6	906,0	<b>43 319,6</b>
1 299,0	484,0	224,0	–	–	46 116,7	1 824,0	<b>62 947,3</b>
89 289,7	17 346,2	33 977,6	–	–	–	1 169 624,1	<b>1 847 021,2</b>
88 972,6	18 088,4	35 145,2	–	–	–	1 096 232,0	<b>1 758 806,2</b>
4 271,0	77 777,0	19 042,0	84 521,0	–	28 832,0	16 000,0	<b>713 989,1</b>
4 484,5	81 665,8	19 994,1	88 747,0	–	30 273,6	16 800,0	<b>749 688,0</b>
14 965,4	3 798,5	5 908,3	–	–	32 690,9	4 371,7	<b>157 355,7</b>
18 207,6	4 686,5	7 456,6	–	–	36 215,1	4 683,6	<b>183 353,3</b>
1 830,6	118,8	170,7	–	–	–	51,4	<b>6 831,2</b>
1 652,3	100,0	211,5	–	–	–	–	<b>6 402,8</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>2 735,4</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>2 851,5</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>22 662,9</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>23 365,6</b>

## Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel</i>	<i>Modifications et améliorations</i>	<i>Frais d'hébergement</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<b>Total</b>
31,0	37,1	8,0	-	-	-	-	<b>4 984,3</b>
31,0	37,0	8,0	-	-	-	-	<b>5 106,8</b>
21 899,9	-	2 785,0	-	-	-	-	<b>41 459,2</b>
27 487,5	-	2 562,4	-	-	-	-	<b>46 316,7</b>
-	-	48,0	-	-	-	-	<b>14 058,0</b>
-	-	176,0	-	-	-	-	<b>15 048,0</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>3 046,4</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2 670,0</b>
360,0	40,0	104,0	-	-	-	-	<b>14 903,6</b>
387,4	43,1	112,0	-	-	-	-	<b>13 604,4</b>
30,0	12,0	76,6	-	-	-	-	<b>13 638,6</b>
34,0	16,0	243,8	-	-	-	-	<b>17 114,8</b>
40,0	-	17,0	-	-	-	-	<b>6 080,9</b>
40,0	-	17,0	-	-	-	-	<b>7 105,3</b>
<b>177 134,4</b>	<b>111 319,1</b>	<b>106 850,5</b>	<b>85 892,1</b>	<b>183 673,7</b>	<b>138 261,3</b>	<b>1 417 255,1</b>	<b>3 930 877,8</b>
<b>185 186,0</b>	<b>117 860,7</b>	<b>109 513,3</b>	<b>90 132,6</b>	<b>96 454,5</b>	<b>162 016,6</b>	<b>1 312 490,3</b>	<b>3 834 409,5</b>

Tableau 14

**Exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang**

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4/3</i>	<i>P-2/1</i>	<b>Total partiel</b>
<b>Titre I.</b>								
<b>Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>								
1. Politique, direction et coordination d'ensemble								
2000-2001	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>
2002-2003	–	–	1	–	1	–	–	<b>2</b>
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence								
2000-2001	–	–	–	–	2	23	3	<b>28</b>
2002-2003	–	–	–	–	2	24	2	<b>28</b>
<b>Titre II.</b>								
<b>Affaires politiques</b>								
4. Désarmement								
2000-2001	–	–	–	–	–	–	–	–
2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–
5. Opérations de maintien de la paix								
2000-2001	–	–	–	9	24	238	12	<b>283</b>
2002-2003	–	–	–	9	24	238	12	<b>283</b>
<b>Titre III.</b>								
<b>Justice internationale et droit international</b>								
8. Affaires juridiques								
2000-2001	–	–	–	2	2	6	2	<b>12</b>
2002-2003	–	–	–	2	2	6	2	<b>12</b>
<b>Titre IV.</b>								
<b>Coopération internationale pour le développement</b>								
9. Affaires économiques et sociales								
2000-2001	–	–	–	6	4	7	–	<b>17</b>
2002-2003	–	–	–	7	4	6	–	<b>17</b>
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement								
2000-2001	–	–	–	1	1	–	–	<b>2</b>
2002-2003	–	–	–	–	2	1	–	<b>3</b>
11. Commerce et développement								
2000-2001	–	–	–	2	5	2	–	<b>9</b>
2002-2003	–	–	–	2	5	2	–	<b>9</b>
12. Environnement								
2000-2001	–	1	3	27	45	127	43	<b>246</b>
2002-2003	–	1	3	32	40	117	58	<b>251</b>
13. Établissements humains								
2000-2001	–	–	1	6	15	21	12	<b>55</b>
2002-2003	–	–	1	6	16	24	13	<b>60</b>
14. Prévention du crime et justice pénale								
2000-2001	–	–	–	–	3	5	7	<b>15</b>
2002-2003	–	–	–	–	3	3	6	<b>12</b>
15. Contrôle international des drogues								
2000-2001	–	–	3	11	28	67	39	<b>148</b>
2002-2003	–	–	3	11	28	67	39	<b>148</b>

## Introduction

<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4/3	P-2/1	Total partiel
<b>Titre V.</b>								
<b>Coopération régionale pour le développement</b>								
16. Développement économique et social en Afrique								
2000-2001	-	-	-	-	15	2	1	<b>18</b>
2002-2003	-	-	-	2	15	3	5	<b>25</b>
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique								
2000-2001	-	-	-	-	11	2	-	<b>13</b>
2002-2003	-	-	-	-	2	4	-	<b>6</b>
18. Développement économique de l'Europe								
2000-2001	-	-	-	-	2	1	-	<b>3</b>
2002-2003	-	-	-	-	2	1	-	<b>3</b>
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes								
2000-2001	-	-	-	1	7	10	2	<b>20</b>
2002-2003	-	-	-	1	9	7	1	<b>18</b>
20. Développement économique et social en Asie occidentale								
2000-2001	-	-	-	-	2	-	2	<b>4</b>
2002-2003	-	-	-	-	-	-	1	<b>1</b>
<b>Titre VI.</b>								
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>								
22. Droits de l'homme								
2000-2001	-	-	-	-	1	6	18	<b>25</b>
2002-2003	-	-	-	-	3	7	34	<b>44</b>
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés								
2000-2001	-	1	17	51	123	739	158	<b>1 089</b>
2002-2003	-	1	20	67	159	872	149	<b>1 268</b>
24. Réfugiés de Palestine								
2000-2001	-	-	2	1	3	4	4	<b>14</b>
2002-2003	-	-	2	1	3	4	4	<b>14</b>
25. Affaires humanitaires								
2000-2001	-	-	1	3	35	129	19	<b>187</b>
2002-2003	-	-	1	3	41	152	22	<b>219</b>
<b>Titre VII.</b>								
<b>Information</b>								
26. Information								
2000-2001	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
2002-2003	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>
<b>Titre VIII.</b>								
<b>Services communs d'appui</b>								
27. Gestion et services centraux d'appui								
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion								
2000-2001	-	-	-	-	-	7	1	<b>8</b>
2002-2003	-	-	-	-	-	7	1	<b>8</b>
B. Bureau de la planification des programmes								
2000-2001	-	-	1	2	8	41	2	<b>54</b>
2002-2003	-	-	1	2	7	42	2	<b>54</b>
C. Bureau de la gestion des ressources humaines								
2000-2001	-	-	-	-	2	7	-	<b>9</b>
2002-2003	-	-	-	-	2	6	-	<b>8</b>
D. Bureau des services centraux d'appui								
2000-2001	-	-	-	-	3	18	1	<b>22</b>
2002-2003	-	-	-	-	3	18	1	<b>22</b>

## Introduction

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<b>Total partiel</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4/3</i>	<i>P-2/1</i>	
<b>E. Administration (Genève)</b>								
2000-2001	–	–	–	–	–	8	1	<b>9</b>
2002-2003	–	–	–	–	–	10	0	<b>10</b>
<b>F. Administration (Vienne)</b>								
2000-2001	–	–	–	–	–	–	–	–
2002-2003	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>G. Administration (Nairobi)</b>								
2000-2001	–	–	–	1	2	23	8	<b>34</b>
2002-2003	–	–	–	1	2	19	2	<b>24</b>
<b>Titre IX.</b>								
<b>Contrôle interne</b>								
<b>28. Contrôle interne</b>								
2000-2001	–	–	–	1	3	38	2	<b>44</b>
2002-2003	–	–	–	2	3	43	2	<b>50</b>
<b>Total</b>								
<b>2000-2001</b>	–	2	29	124	348	1 532	337	<b>2 372</b>
<b>2002-2003</b>	–	2	32	148	379	1 684	356	<b>2 601</b>

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>								
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>	
-	2	-	-	-	-	2	4	
-	2	-	-	-	-	2	4	
1	15	-	-	-	59	75	103	
1	15	-	-	-	61	77	105	
-	2	-	-	-	-	2	2	
-	-	-	-	-	-	-	-	
13	165	-	-	-	-	178	461	
13	165	-	-	-	-	178	461	
-	6	-	-	-	-	6	18	
-	6	-	-	-	-	6	18	
7	16	-	-	-	-	23	40	
7	13	-	-	-	-	20	37	
-	-	-	-	-	2	2	4	
-	-	-	-	-	2	2	5	
-	19	-	-	-	-	19	28	
-	18	-	-	-	-	18	27	
-	-	-	-	-	221	221	467	
-	-	-	-	-	250	250	501	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	47	47	102	
-	-	-	-	-	48	48	108	
-	2	-	-	-	-	2	17	
-	1	-	-	-	-	1	13	
26	125	-	-	-	-	151	299	
26	122	-	-	-	-	148	296	

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>								
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>		<i>Corps de métier</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
-	-	-	-	-	-	32	<b>32</b>	<b>50</b>
-	-	-	-	-	-	34	<b>34</b>	<b>59</b>
-	-	-	-	-	-	41	<b>0</b>	<b>0</b>
-	-	-	-	-	-	43	<b>41</b>	<b>54</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>43</b>	<b>49</b>
-	2	-	-	-	-	-	<b>2</b>	<b>5</b>
-	2	-	-	-	-	-	<b>2</b>	<b>5</b>
-	-	-	-	-	-	18	<b>18</b>	<b>38</b>
-	-	-	-	-	-	16	<b>16</b>	<b>34</b>
-	-	-	-	-	-	7	<b>7</b>	<b>11</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>1</b>
-	8	-	-	-	-	-	<b>8</b>	<b>33</b>
-	17	-	-	-	-	-	<b>17</b>	<b>61</b>
40	196	-	-	32	2 751	-	<b>3 019</b>	<b>4 108</b>
48	314	-	-	43	3 118	-	<b>3 523</b>	<b>4 791</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>14</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>14</b>
-	67	-	-	-	114	-	<b>181</b>	<b>368</b>
-	64	-	-	-	114	-	<b>178</b>	<b>397</b>
-	10	-	-	-	-	-	<b>10</b>	<b>12</b>
-	10	-	-	-	-	-	<b>10</b>	<b>12</b>
-	8	-	-	-	-	-	<b>8</b>	<b>16</b>
-	8	-	-	-	-	-	<b>8</b>	<b>16</b>
9	58	-	-	-	-	-	<b>67</b>	<b>121</b>
9	58	-	-	-	-	-	<b>67</b>	<b>121</b>
3	13	-	-	-	-	-	<b>16</b>	<b>25</b>
3	13	-	-	-	-	-	<b>16</b>	<b>24</b>
3	43	9	4	-	-	-	<b>59</b>	<b>81</b>
3	43	9	4	-	-	-	<b>59</b>	<b>81</b>

## Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service</i>		<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
		<i>de sécurité</i>	<i>Corps de métier</i>				
-	66	-	-	-	-	<b>66</b>	<b>75</b>
-	72	-	-	-	-	<b>72</b>	<b>82</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	165	<b>165</b>	<b>199</b>
-	-	-	-	-	164	<b>164</b>	<b>188</b>
-	13	-	-	-	4	<b>17</b>	<b>61</b>
-	15	-	-	-	5	<b>20</b>	<b>70</b>
<b>102</b>	<b>838</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>3 461</b>	<b>4 444</b>	<b>6 816</b>
<b>110</b>	<b>960</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>43</b>	<b>3 855</b>	<b>4 979</b>	<b>7 580</b>

Tableau 15.A

**Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis  
et taux annuel d'inflation de 2000 à 2003, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux annuel moyen d'inflation</i>		
	<i>2000<sup>a</sup></i>	<i>2001<sup>a</sup></i>	<i>2002 et 2003</i>	<i>2000<sup>a</sup></i>	<i>2001<sup>a</sup></i>	<i>2002 et 2003</i>
Vienne (schilling)	14,86	15,91	1,16	1,8	1,5	1,5
Santiago (peso chilien)	530,50	570,00	570,00	3,9	3,9	3,9
Addis-Abeba (birr)	8,20	8,29	8,29	2,6	2,6	2,6
UNMOGIP (Inde) (roupie)	44,44	46,52	46,52	5,0	5,0	5,0
Beyrouth (livre libanaise)	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1,5	1,5	1,5
ONUST (nouveau shekel)	4,07	4,07	4,07	1,0	1,0	1,0
Gaza (nouveau shekel)	4,07	4,07	4,07	1,0	1,0	1,0
UNRWA (shekel)	4,07	4,07	4,07	1,0	1,0	1,0
Nairobi (shilling kényen)	75,67	78,00	78,00	5,8	5,8	5,8
Mexico (peso mexicain)	9,34	9,35	9,35	9,1	9,1	9,1
La Haye (florin néerlandais/euro)	2,38	2,55	1,16	2,3	2,7	2,7
Bangkok (baht)	39,65	43,70	43,70	2,2	2,2	2,2
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,20	6,20	6,20	3,1	3,1	3,1
New York (dollar des États-Unis)	–	–	–	3,2	2,7	2,7
Genève (franc suisse)	1,69	1,76	1,76	1,5	1,5	1,5
Centres d'information des Nations Unies <sup>b</sup>	–	–	–	3,2	2,7	2,7

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001.

<sup>b</sup> Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.

Tableau 15.B

**Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2000 à 2003,  
pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Administrateurs</i> <i>Coefficient d'ajustement</i>				<i>Agents des services généraux</i> <i>Ajustement au coût de la vie</i>			
	<i>2000<sup>a</sup></i>	<i>2001<sup>a</sup></i>	<i>2002<sup>b</sup></i>	<i>2003<sup>b</sup></i>	<i>2000<sup>a</sup></i>	<i>2001<sup>a</sup></i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Vienne	112,0	102,3	102,8	104,1	1,6	1,5	1,5	1,5
Santiago	114,1	105,6	106,5	109,2	1,1	3,9	3,9	3,9
Addis-Abeba	109,5	104,3	103,4	103,4	–	2,6	2,6	2,6
UNMOGIP	119,0	111,5	111,2	114,5	8,1	5,0	5,0	5,0
Beyrouth	140,7	134,2	133,1	133,1	3,1	1,5	1,5	1,5
ONUST	117,2	111,6	110,6	110,8	4,6	1,0	1,0	1,0
Gaza	117,2	111,6	110,6	110,8	4,6	1,0	1,0	1,0
UNRWA	117,2	111,6	110,6	110,8	4,6	1,0	1,0	1,0
Nairobi	114,6	107,9	107,5	107,5	3,8	5,8	5,8	5,8
Mexico	114,1	113,0	117,7	124,0	16,1	9,1	9,1	9,1
La Haye	107,0	100,3	101,2	103,2	5,0	2,7	2,7	2,7
Bangkok	105,9	100,1	100,0	100,0	–	2,2	2,2	2,2
Port of Spain	112,6	107,5	109,3	111,8	7,2	3,1	3,1	3,1
New York	144,9	142,9	144,8	148,1	2,6	2,7	2,7	2,7
Genève	128,3	118,1	117,2	118,0	0,8	1,5	1,5	1,5
Centres d'information des Nations Unies	122,7	118,3	117,3	117,3	2,6	2,7	2,7	2,7

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001.

<sup>b</sup> Compte tenu de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalent à 5,1 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er mars 2001.

Tableau 15.C

**Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets pour les exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Principaux lieux d'affectation</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits révisés</i>	<i>2002-2003 Prévisions</i>
Vienne	40,7	40,7	40,7
Santiago	39,8	39,8	39,8
Addis-Abeba	80,4	80,4	80,4
UNMOGIP	100,6	100,6	100,6
Beyrouth	58,2	58,2	58,2
ONUST	66,4	66,4	66,4
Gaza	62,9	62,9	62,9
UNRWA	83,8	83,8	83,8
Nairobi	50,1	50,1	50,1
Mexico	35,2	35,2	35,2
La Haye	34,3	34,3	34,3
Bangkok	42,2	42,2	42,2
Port of Spain	34,5	34,5	34,5
New York	39,1	39,1	39,1
Genève	35,9	35,9	35,9
Centres d'information des Nations Unies	39,5	39,5	39,5

Tableau 16  
**Ventilation des dépenses communes de personnel engagées en 1998-1999**

(En pourcentage des traitements)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Bangkok</i>	<i>Santiago</i>	<i>Mexico</i>	<i>Port of Spain</i>	<i>Addis-Abeba</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>	<i>CESAO</i>	<i>CIJ</i>	<i>UNRWA</i>	<i>Centres d'information des Nations Unies</i>	<i>UNMO-GIP</i>	<i>ONUST</i>	<b>Total, ONU</b>
<b>Éléments</b>																
Indemnités <sup>a</sup>	2,9	4,2	3,3	3,9	4,4	3,2	20,0	2,4	8,9	21,2	3,1	17,4	5,7	24,4	21,0	<b>5,0</b>
Avantages sociaux <sup>b</sup>	25,2	22,7	25,3	25,0	24,2	24,0	24,4	25,0	21,9	20,1	24,8	24,7	23,1	27,7	27,3	<b>24,3</b>
Indemnité pour frais d'études	4,1	3,0	5,4	3,8	2,8	2,9	14,5	4,0	8,3	8,0	2,3	8,9	2,5	27,6	10,1	<b>4,4</b>
Congé dans les foyers	1,4	1,0	1,1	0,8	0,7	1,2	5,2	1,1	1,9	1,2	0,6	3,8	0,8	6,2	0,4	<b>1,4</b>
Versements à la nomination <sup>c</sup>	1,7	0,8	1,8	1,1	0,6	1,7	2,5	2,4	3,0	1,7	1,8	4,7	1,0	2,4	0,7	<b>1,5</b>
Versements à la cessation de service <sup>d</sup>	2,6	3,1	4,0	3,7	0,8	–	3,1	4,9	3,6	2,1	1,5	15,5	2,8	3,4	4,0	<b>3,1</b>
Autres paiements <sup>e</sup>	0,8	0,2	0,4	0,6	0,9	1,3	7,7	0,8	1,9	2,5	0,3	8,7	1,0	0,9	1,7	<b>1,0</b>
Transferts <sup>f</sup>	0,4	0,8	0,9	1,0	0,8	0,1	2,9	0,2	0,7	1,3	–	–	2,6	8,0	1,1	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>39,1</b>	<b>35,9</b>	<b>42,2</b>	<b>39,8</b>	<b>35,2</b>	<b>34,5</b>	<b>80,4</b>	<b>40,7</b>	<b>50,1</b>	<b>58,2</b>	<b>34,3</b>	<b>83,8</b>	<b>39,5</b>	<b>100,6</b>	<b>66,4</b>	<b>41,3</b>

<sup>a</sup> Indemnités : indemnité pour charges de famille, indemnité d'affectation, prime de mobilité et de sujétion, prime de risque.

<sup>b</sup> Contributions à la Caisse des pensions, à l'assurance médicale, aux indemnisations.

<sup>c</sup> Frais de voyage à la nomination, frais de voyage au lieu de l'entretien, déménagement, assurance et expédition des effets personnels.

<sup>d</sup> Frais de voyage à la cessation de service, déménagement des effets personnels, prime de rapatriement, conversion des jours de congé, indemnité de cessation de service.

<sup>e</sup> Allocation logement, frais d'évacuation de la famille, remboursement des frais de taxi.

<sup>f</sup> Frais de voyage, prime d'affectation, déménagement et expédition d'effets personnels, mesures de sécurité concernant les résidences.

## Annexe

### A. **Budgétisation axée sur les résultats : notes explicatives**

1. Dans son rapport relatif à la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456 et Add.1 à 5), le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures visant à renforcer le processus d'établissement du budget-programme. Inspirées des propositions figurant dans son programme de réforme (A/51/950) et dans son précédent rapport sur la budgétisation axée sur les résultats (A/53/500 et Add.1), ces mesures consistaient à remplacer un système centré sur le décompte des moyens par un autre privilégiant la recherche de résultats. Le changement supposait de définir clairement les réalisations escomptées dès le début du processus budgétaire et de substituer à une approche exclusivement quantitative, mettant l'accent sur les ressources et les activités, une démarche plus qualitative accordant la primauté à ces réalisations et à l'efficacité des activités de l'Organisation.
2. Dans sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000 relative à la budgétisation axée sur les résultats, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/55/543) sur le rapport du Secrétaire général (A/54/456 et Add.1 à 5), y compris celle l'invitant à approuver l'utilisation d'indicateurs de succès dans le budget-programme, comme le proposait le Secrétaire général. En outre, dans la section II de sa résolution 55/234 consacrée au rapport sur l'exécution des programmes, l'Assemblée s'est déclarée consciente de la nécessité de préciser clairement, dans les prochains plans à moyen terme et budgets-programmes, les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants, ce qui permettrait de mieux évaluer les progrès de l'exécution des programmes dans le contexte des rapports biennaux qui lui sont consacrés, conformément au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).
3. Dans sa résolution 55/231, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'entreprendre une analyse détaillée des systèmes d'information, de contrôle de gestion et d'évaluation requis pour appliquer les propositions énoncées dans son rapport, ainsi que de la capacité et des limites des systèmes existants, et de lui soumettre un rapport sur cette question, par l'intermédiaire du Comité consultatif, lors de la présentation de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité consultatif a lui aussi invité le Secrétaire général à procéder à une analyse détaillée de la capacité et des limitations des systèmes d'information et des systèmes de suivi des responsabilités utilisés dans la budgétisation axée sur les résultats, et à lui en communiquer les conclusions à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [A/55/543, par. 24 c)]. Les explications qui suivent répondent à ces demandes.

#### **1. Incidences prévues de l'adoption de la technique de budgétisation axée sur les résultats**

4. Lorsque les membres de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ont examiné le rapport du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats, ils ont reçu communication de renseignements complémentaires montrant l'incidence que les propositions du Secrétaire général devraient avoir en ce qui concerne : a) la méthode d'établissement du budget; b) la présentation et la structure du budget; c) les processus et procédures. Les informations qui leur ont été données sont reprises dans les paragraphes qui suivent, où l'on a essayé de mettre en lumière les différences et les similitudes avec les précédents budgets-programmes.

### a) Méthode d'établissement du budget

5. En ce qui concerne la méthode d'établissement du budget, la budgétisation axée sur les résultats n'a pas d'incidence sur les modalités de prise en compte des taux de change et d'inflation et des autres facteurs influant sur les coûts. Le présent budget-programme a donc été établi selon la même méthode que celle suivie pour le budget de l'exercice biennal 2000-2001 (voir par. 38 à 44 de l'introduction).

### b) Présentation et structure

6. Tous les éléments du budget-programme sont conformes aux dispositions du Règlement et des règles régissant la planification des programmes. On a recensé les facteurs externes, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 13 de sa résolution 55/231. Il est rappelé qu'objectifs, réalisations escomptées et produits figuraient déjà dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et que le plan à moyen terme approuvé pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1) présente les objectifs, la stratégie, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Le budget-programme pour l'exercice 2002-2003 est le premier dans lequel ces indicateurs de succès et les facteurs externes figureront à côté des objectifs, des réalisations escomptées et des produits.
7. Chacun des chapitres du budget-programme a été divisé en une partie principale et une annexe, la nouvelle présentation mettant l'accent sur les résultats. La partie principale est essentiellement consacrée aux aspects du budget qui ont trait au programme et comporte, pour chaque sous-programme, une description des objectifs, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des facteurs externes et des produits. L'annexe contient des tableaux détaillés présentant le montant estimatif des ressources nécessaires. De nouveaux tableaux financiers font apparaître le montant global des ressources prévues pour l'ensemble du programme et pour chaque sous-programme. Les États Membres y trouveront toutes les données financières qui figuraient dans les précédents budgets-programmes.
8. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les facteurs externes et les produits indiqués au niveau des sous-programmes sont les éléments interdépendants d'un ensemble constitué selon la méthode du cadre logique. Les objectifs représentent la situation souhaitable qu'est censé produire l'exécution d'un sous-programme et c'est sur eux qu'est fondée la conception des programmes. Les réalisations escomptées sont plus précises : ce sont les avantages ou changements attendus de l'action menée pour atteindre les objectifs. Les produits sont des produits concrets ou des services (rapports, cours de formation, services d'interprétation, services consultatifs, etc.) qui sont fournis, dans le cadre de l'exécution d'un programme, pour rendre effectives les réalisations escomptées. Les indicateurs de succès sont les outils utilisés pour déterminer si les réalisations escomptées se sont concrétisées. Enfin, on a recensé les facteurs externes, c'est-à-dire les circonstances ou les événements qui, tout en échappant au contrôle de l'Organisation, auront une incidence sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs du sous-programme et aux réalisations escomptées, et dont il faudra donc éventuellement tenir compte au stade de l'évaluation.
9. La manière dont le cadre de programmation décrit plus haut a été appliqué lors de l'établissement du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 est importante. En ce qui concerne les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, les liens avec le plan à moyen terme sont très clairs. Pour chaque chapitre et chaque sous-programme, la vue d'ensemble contient des renvois au plan et les produits énumérés découlent de la stratégie définie dans celui-ci pour atteindre les objectifs et aboutir aux réalisations escomptées. Cette corrélation sensiblement renforcée entre le plan à moyen terme et le budget-programme devrait également contribuer à améliorer l'exécution des autres phases du cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation.

10. On a limité le nombre d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès, en choisissant ceux qui sont les plus représentatifs de la nature et de l'objet de l'ensemble du sous-programme. L'objectif est de permettre aux États Membres de se concentrer sur l'orientation générale des programmes et d'y consacrer l'essentiel de leurs débats au lieu de s'arrêter sur le détail des produits. L'évaluation de l'efficacité et de l'impact des programmes de l'Organisation à laquelle on procédera au stade du contrôle et de l'évaluation s'en trouvera également facilitée.
11. Le Comité consultatif ayant demandé qu'une corrélation précise soit établie entre les objectifs énoncés dans le plan à moyen terme et ceux inclus dans le projet de budget-programme [A/55/543, par. 24 a)], on a veillé à ce que les objectifs retenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 soient fidèlement reflétés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. On pourrait, en principe, faire une distinction entre les objectifs à quatre ans et les objectifs à deux ans, mais il faudrait pour cela disposer de données chronologiques suffisantes et recourir à des techniques de programmation et de gestion qu'on ne maîtrise pas encore. Au fur et à mesure que l'Organisation accumulera les données d'expérience, on pourra plus facilement faire la distinction entre ce qu'il est possible de réaliser en deux ans et ce qui peut l'être en quatre ans.
12. Les programmes ont été élaborés par les directeurs de programme conformément aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux, notamment les organes sectoriels, techniques et régionaux compétents. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité leur a prodigué des conseils et dispensé une formation pour assurer une présentation uniforme du budget et le respect du Règlement et des règles régissant la planification des programmes.

### c) **Processus et procédures**

13. La budgétisation axée sur les résultats n'a pas d'incidence sur le processus de prise de décisions adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986. Le rôle des organes délibérants et des organes consultatifs n'en sera pas amoindri, le seul effet prévisible étant qu'à l'avenir le Comité du programme et de la coordination devrait s'intéresser davantage aux résultats attendus qu'aux activités ou aux produits.
14. La marge de manoeuvre actuellement laissée dans la gestion des dépenses autres que le coût des postes sera maintenue, dans les limites fixées par le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. Les tableaux d'effectifs seront dûment respectés et il ne sera procédé à aucun virement d'un chapitre à l'autre du budget sans l'accord de l'Assemblée générale ou du Comité consultatif.

### 2. **Responsabilité collective**

15. Comme les précédents, le présent budget-programme saisit l'action de l'Organisation dans son ensemble, conformément aux observations formulées au paragraphe 16 de l'introduction au plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Les directives des organes délibérants ne s'adressent pas uniquement au Secrétaire général mais appellent tous les membres de la communauté internationale à agir. La responsabilité de l'exécution des programmes n'est pas plus l'apanage des États Membres (agissant individuellement ou constitués en organes intergouvernementaux), que celui du Secrétariat. Il s'agit d'une responsabilité collective qui suppose que les États Membres et le Secrétariat travaillent en bonne harmonie et le succès de la communauté internationale en la matière pourra être évalué en déterminant dans quelle mesure les objectifs auront été atteints et les réalisations escomptées concrétisées. C'est en partant de ce principe de la responsabilité collective que les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès ont été formulés, et en ayant à l'esprit non seulement la qualité du travail effectué par le Secrétariat, mais également les avantages

ou améliorations que les bénéficiaires de l'action menée peuvent retirer des efforts consentis par tous les intéressés.

16. Comme on l'a rappelé plus haut, les organes délibérants adoptent des directives qui supposent que certaines mesures soient prises à l'échelon international par l'ensemble de l'Organisation, d'autres au niveau national et d'autres encore par le Secrétariat. Les indicateurs sont là pour leur permettre de déterminer dans quelle mesure ces directives ont été respectées. Par exemple, nombre de programmes prévoient la fourniture de services consultatifs ou l'organisation de stages de formation et d'ateliers pour aider les pays qui en feraient la demande à améliorer leur capacité dans tel ou tel domaine. En pareil cas, la proportion d'États Membres qui se prévalent des services offerts par le Secrétariat est un indicateur du succès des activités. S'ils sont peu nombreux, le Secrétariat doit s'interroger sur l'opportunité de modifier les services proposés et de remanier son programme de travail. Autrement dit, les indicateurs sont des moyens de mesurer les succès obtenus dans l'exécution des programmes de l'Organisation. Ils ne servent pas à mesurer les résultats individuels des États Membres mais à donner à ceux-ci et au Secrétariat des informations sur la pertinence, l'utilité et l'efficacité de l'activité considérée.

### **3. Systèmes d'information, de contrôle de gestion et d'évaluation**

17. L'étude des systèmes d'information, de contrôle de gestion et d'évaluation effectuée par le Secrétaire général a montré que, dans certains domaines, il fallait soit améliorer les systèmes existants, soit mettre en place de nouveaux dispositifs, si l'on voulait que la budgétisation axée sur les résultats ait une incidence positive sur les activités de l'Organisation. Il faut notamment élaborer et appliquer des méthodes de mesure, intégrer l'analyse des informations sur les résultats dans le cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation, sensibiliser et former le personnel, répondre au souci de transparence des États Membres et établir des liens avec d'autres domaines de la gestion.
18. On dispose déjà d'un système – s'appuyant sur l'Internet – qui permet de stocker et de classer les données sur l'exécution des programmes recueillies au cours de l'exécution du budget-programme et que l'on a utilisé pour élaborer le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Il s'agit du Système intégré de suivi que le Département des affaires économiques et sociales a initialement mis au point pour aider son équipe de direction à suivre la réalisation des produits et à établir les rapports sur l'exécution des programmes demandée par l'Assemblée générale. Modifié en 1999 et 2000 pour couvrir les produits des autres départements, il a servi au Bureau des services de contrôle interne à préparer le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/55/73). Le Bureau a demandé à tous les départements et bureaux de l'utiliser pour lui rendre compte de l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2000-2001.
19. À la demande du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département des affaires économiques et sociales a de nouveau amélioré le Système intégré de suivi en 2000 afin qu'il couvre toutes les grandes rubriques de tous les programmes faisant l'objet des différents chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. La base de données ainsi complétée contient maintenant tous les objectifs, toutes les réalisations escomptées et tous les indicateurs de succès de chacun des sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, assortis de liens directs avec les produits. Le Système intégré de suivi a été utilisé dès le début du processus budgétaire pour saisir les données sur les programmes des différents départements, lesquelles ont par la suite été exploitées pour établir le projet de budget-programme. Lorsque celui-ci aura été adopté, les modifications décidées par l'Assemblée générale seront également saisies dans le Système et l'on disposera ainsi d'une base de données à jour sur le programme approuvé.

20. Au cours de l'exercice 2002-2003, les départements se serviront du Système pour suivre les progrès accomplis par rapport aux réalisations escomptées et l'état d'avancement des produits programmés. Idéalement, les informations devraient être saisies au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles. Les départements ont reçu pour instruction d'actualiser les données à trois reprises au moins pendant l'exercice biennal : à la fin de la première année, 18 mois après le début de l'exercice et à la fin de celui-ci. Les directeurs de programme disposeront ainsi à tout moment d'un outil de gestion et de suivi en temps réel. La seule faiblesse du Système intégré de suivi est que sa fiabilité dépend de l'exactitude et de la pertinence des données introduites par les départements. Il reste donc indispensable de mettre au moins au point des méthodes rigoureuses de collecte et d'analyse des données.
21. Le Système intégré de suivi n'est pas lié aux autres systèmes d'information tels que le Système intégré de gestion (SIG) et le système d'information budgétaire. Il n'est pas prévu à ce stade de l'intégrer ou de le relier à ces systèmes dans la mesure où, pour l'essentiel, il répond aux besoins sans que l'on ait à procéder à des échanges de données.
22. Pour assurer la continuité et la cohérence nécessaires, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès élaborés par les départements ont été examinés, en consultation étroite, par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau des services de contrôle interne. On peut donc considérer que les indicateurs de succès proposés dans le projet de budget-programme correspondent à des critères soigneusement sélectionnés au niveau du Secrétariat, qui les a retenus parce qu'il les juge significatifs et qu'ils se prêtent à une évaluation quantitative.
23. L'utilisation d'indicateurs de succès dans le budget-programme aura également des incidences sur les volets contrôle et évaluation du cycle de planification de l'ONU. Le contrôle de l'exécution ne consistera plus simplement à examiner les produits, comme on le fait actuellement, mais supposera également de réunir et d'analyser les informations tirées des indicateurs de succès. Les informations sur l'impact et l'efficacité de l'Organisation réunies tout au long de l'exécution des programmes contribueront également à faciliter les évaluations effectuées au terme du processus.
24. Une fois que les données correspondant aux indicateurs de succès auront été réunies, analysées et incorporées au rapport biennal sur l'exécution des programmes, il faudra veiller à ce que ce rapport soit exploité lors des autres phases du cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Cela suppose essentiellement que l'Assemblée générale, le Comité du programme et de la coordination et les organes techniques tiennent davantage compte de ce rapport lorsqu'ils débattent des amendements à apporter au plan à moyen terme, ou lorsqu'ils examinent le projet de budget-programme qui en découle.
25. Depuis l'adoption du Règlement et des règles régissant la planification des programmes en 1987, le Groupe central d'évaluation a réalisé des évaluations approfondies pour déterminer l'utilité, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes et des sous-programmes. Les directeurs de programme ont eux-mêmes procédé à des auto-évaluations, mais de manière moins systématique que ne l'exige la budgétisation axée sur les résultats. On se reportera à ce sujet au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur les mesures à prendre pour mieux exploiter les conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et de l'élaboration des directives de politique générale (A/55/63). Dans ce rapport, le Bureau appelle l'attention sur un certain nombre d'évaluations que les départements ont entreprises afin de déterminer l'efficacité de leurs activités et de trouver les solutions optimales devant leur permettre d'améliorer la conception des projets, la structure organisationnelle, les politiques et procédures, l'appui aux activités opérationnelles, le suivi des conférences des Nations Unies, les programmes de publication ou la sélection du matériel et de répondre au mieux aux besoins de leurs clients ou utilisateurs finals.

26. Si dans le cas de quelques programmes la collecte de données est une habitude bien ancrée (en particulier dans les domaines économique et social), la seule évaluation systématique des résultats à laquelle procèdent régulièrement la plupart des départements consiste à déterminer le montant des dépenses et le nombre de produits réalisés, les chiffres obtenus étant présentés respectivement dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme (données financières) et dans le rapport biennal sur l'exécution des programmes (rapport de contrôle) soumis à l'Assemblée générale.
27. Le Manuel d'évaluation de l'ONU donne des indications sur toute une gamme de méthodes de collecte de données et de sources d'information qui peuvent servir aux fins des évaluations et des auto-évaluations, mais il a quelque peu perdu de son utilité depuis sa publication en 1986. Il faudrait l'actualiser pour qu'il couvre tout l'éventail des activités du Secrétariat, en veillant à laisser aux directeurs de programme la possibilité d'adapter les méthodes d'évaluation en fonction des caractéristiques de leur programme. Il faut aussi procéder à une révision de fond de la partie relative aux techniques de collecte des données et aux sources d'information, étant donné les nombreux progrès méthodologiques et techniques enregistrés depuis sa parution (Internet, courrier électronique, bases de données informatisées telles que LEXIS-NEXIS, Social Sciences Citation Index, Economic Literature Index, etc.). Il faudrait également revoir les règles de contrôle et d'évaluation pour tenir compte des modifications apportées à la présentation du plan à moyen terme et du budget-programme.
28. La budgétisation axée sur les résultats exige que les directeurs de programme définissent les réalisations escomptées avant de commencer l'exécution du programme. Réduire l'importance attachée aux produits et aux services pour insister davantage sur l'impact des activités et, par voie de conséquence, sur les résultats, est conforme à l'objectif que s'est fixé le Secrétaire général d'asseoir le budget-programme de l'ONU non plus sur le décompte des moyens, mais sur la recherche de résultats (A/51/950, par. 46). Pour pouvoir élaborer des indicateurs au stade de l'établissement du budget, il faut également que, de manière systématique, les directeurs de programme définissent les données de base qui serviront à mesurer les changements apportés, mettent au point des techniques de collecte des données et sachent interpréter celles-ci, rendent compte de leurs constatations et tirent ultérieurement les leçons de leur expérience aux stades de la planification des programmes, de l'établissement du budget-programme et de son exécution.

#### **4. Formation**

29. La budgétisation axée sur les résultats est une notion nouvelle à l'ONU et seuls quelques fonctionnaires maîtrisent les techniques qu'elle met en oeuvre. Il est donc apparu nécessaire de donner au personnel une formation adéquate.
30. Dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, plusieurs initiatives ont été prises pour donner aux fonctionnaires appelés à jouer un rôle clef dans le processus la possibilité de se familiariser avec les notions associées à la budgétisation axée sur les résultats. Des directives détaillées ont été publiées sur le site Web de la Division de la planification des programmes et du budget et incorporées aux instructions budgétaires. De septembre à novembre 2000, la Division a organisé trois séries de stages de formation visant à donner aux fonctionnaires participant à l'élaboration du budget à la fois des orientations générales et des conseils précis. Cette formation a été suivie par quelque 140 fonctionnaires travaillant dans différents départements et bureaux, aussi bien au Siège que dans d'autres lieux d'affectation.
31. Pour assurer la cohérence nécessaire, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès élaborés par les départements ont été examinés, en consultation étroite, par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau des services de contrôle interne. On peut donc considérer que les indicateurs de succès proposés dans le projet de budget-programme

correspondent à des critères soigneusement sélectionnés au niveau du Secrétariat, qui les a retenus parce qu'il les juge significatifs et qu'ils se prêtent à une évaluation quantitative.

32. Des ateliers de formation comme ceux organisés n'ont pas seulement pour objectif de familiariser le personnel avec les notions et techniques de base, mais également de leur faire prendre conscience de la corrélation avec d'autres aspects de la gestion. Une étude menée par le Secrétariat a montré que l'adoption de la budgétisation axée sur les résultats était souvent perçue comme une mesure exclusivement budgétaire. Bien sûr, le budget-programme est un outil de répartition des ressources allouées à l'exécution des mandats et activités de l'Organisation mais, utilisé dans une perspective privilégiant les résultats, il constitue également pour les directeurs de programme un outil de gestion qui peut les aider à mieux comprendre le but de leur activité, à définir les résultats qu'ils veulent obtenir dans un délai donné, à gérer au mieux les ressources dont ils disposent et à déterminer dans quelle mesure ils ont atteint leurs objectifs. Cet outil budgétaire est donc également un outil de planification, de contrôle et d'évaluation.
33. Assurer une formation adéquate est de toute évidence l'une des conditions essentielles du succès de la budgétisation axée sur les résultats. Dans le programme de perfectionnement de l'ONU pour 2001, celle-ci fait l'objet d'un volet spécial du module budget et finances que peuvent suivre tous les fonctionnaires intéressés. La formation dispensée visera à donner aux participants une vue d'ensemble des buts visés et des techniques mises en oeuvre dans ce mode de budgétisation et, surtout, à accroître leurs compétences en matière de collecte et d'analyse de données sur l'exécution des programmes. Par ailleurs, le Bureau des services de contrôle interne dispense une formation à l'évaluation qui doit permettre aux directeurs de programme de déterminer la meilleure manière de procéder pour tirer parti de leur expérience aux différents stades du cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation.

### **5. Intégration dans le cycle de planification des programmes**

34. Comme on l'a indiqué plus haut, la budgétisation axée sur les résultats a pour objet de modifier l'orientation du processus budgétaire afin de mettre l'accent, dès le début, sur la recherche de résultats plutôt que sur le décompte des moyens. Ce changement de perspective est facilité par l'établissement d'un lien plus étroit entre le plan à moyen terme et le budget-programme, une plus grande cohérence dans la formulation des éléments du budget-programme qui ont trait aux programmes et l'élaboration d'indicateurs de succès.
35. Il faut également que le Secrétariat prenne des dispositions pour que les informations glanées grâce aux indicateurs de succès soient prises en considération lors de l'élaboration des budgets-programmes suivants. Le Secrétaire général a l'intention de demander à tous les départements d'indiquer, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, dans quelle mesure les données d'expérience auront influé sur la conception du nouveau programme de travail.
36. Une grande partie des réalisations escomptées et des indicateurs de succès figurant dans le budget-programme de l'exercice 2002-2003 font référence à des processus dynamiques : amélioration, accroissement de la capacité, prise de conscience plus aiguë, etc. Ces formulations supposent que l'ont ait défini les données de base ou les points de référence par rapport auxquels seront mesurées les augmentations ou améliorations recherchées. Comme c'est la première fois qu'on applique la technique de budgétisation axée sur les résultats, on ne dispose de données de base que dans un nombre très limité de cas. En partant des résultats de l'évaluation à laquelle il sera procédé sur la base des indicateurs de succès au terme de l'exercice biennal 2002-2003, il faudra procéder à de nouvelles analyses pour définir des points de référence appropriés. On pourra alors affiner la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès en s'appuyant sur l'expérience

acquise, dont il sera ainsi tiré parti aux stades de la planification des programmes et de l'établissement du budget.

37. Comme on l'a signalé plus haut, les données sur l'exécution des programmes doivent en principe être disponibles en permanence dans le Système intégré de suivi et seront mises à jour à trois reprises au moins pendant l'exercice biennal. Les directeurs de programme pourront ainsi modifier leurs activités ou proposer des ajustements de leur programme de travail dans le cadre des projets de budget-programme. Là encore, il est indispensable, pour assurer le succès de la démarche, de mettre au point des méthodes de collecte des données qui soient efficaces et économiques.
38. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le Secrétaire général a l'intention de présenter vers le milieu de l'exercice un rapport faisant le point des progrès accomplis dans la collecte des données sur l'exécution des programmes qui correspondent aux indicateurs de succès. Il sera trop tôt pour pouvoir en tirer des informations significatives sur les réalisations effectives par rapport aux réalisations escomptées et l'objet du rapport sera simplement d'informer les États Membres des succès obtenus et des difficultés rencontrées dans l'élaboration et l'utilisation de méthodes de collecte des données. L'expérience montrera peut-être que certains indicateurs de succès figurant dans le présent budget-programme demandent à être affinés.

### **6. Obligation de rendre compte**

39. Les mesures adoptées par l'Assemblée générale et mises en oeuvre pour la première fois dans le présent projet de budget-programme pavent la voie à un mode de gestion qui fait une plus large place aux résultats. Cela étant, pour que l'Organisation et les États Membres retirent tout le bénéfice qu'ils peuvent attendre des propositions du Secrétaire général, il faut que la budgétisation axée sur les résultats vienne s'insérer dans le cadre plus large de l'ensemble des processus de l'ONU.
40. L'obligation de répondre des résultats est un principe qui s'applique non seulement à la planification et à la budgétisation, mais également à la gestion des ressources humaines. Dans ce dernier domaine, la question des responsabilités et obligations fait l'objet depuis 1994 d'initiatives et d'analyses qui seront poursuivies (voir A/C.5/49/1 et A/55/270).
41. L'adoption d'un mode de gestion centré sur les résultats et mettant davantage l'accent sur les responsabilités des gestionnaires suppose d'établir des liens entre le processus de planification des programmes et de budgétisation et la gestion des ressources humaines. Bien entendu, on ne saurait confier à une seule personne, ni même à un petit groupe d'individus, le soin d'évaluer l'efficacité de tout un programme ou d'un sous-programme. Cependant, des études ont mis en évidence l'existence de similitudes entre le système d'évaluation des programmes et le système de notation des fonctionnaires; en effet, il faut dans les deux cas définir au début du processus les objectifs à atteindre au terme des activités prévues et les critères qui serviront à déterminer s'ils l'ont effectivement été.
42. Il n'y a pas de contradiction entre ce qui précède et la disposition 107.3 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, qui stipule que « le système d'évaluation des programmes est distinct du système de notation des fonctionnaires. Étant donné que le système d'évaluation des programmes de l'Organisation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'impact des programmes et non le comportement professionnel des fonctionnaires, il ne doit y avoir aucun transfert de renseignements d'un système à l'autre ». L'objet de cette disposition est que la notation des fonctionnaires reste du ressort du Secrétaire général. Il est clair cependant que c'est le programme de travail approuvé dans le budget-programme qui détermine le programme de travail individuel d'un fonctionnaire. Il est possible d'établir une corrélation plus forte entre les deux dans la mesure où il faut, dans chaque cas, définir à l'avance les objectifs des activités à entreprendre, ainsi que les critères qui serviront à déterminer s'ils ont été atteints. En perfectionnant à la fois le

système de notation des fonctionnaires et le système de budgétisation axée sur les résultats, on améliorera considérablement la gestion générale de l'Organisation.

### 7. Conclusions

43. La résolution 55/231 relative à la budgétisation axée sur les résultats reprend certaines des interrogations et des préoccupations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les États Membres lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la question. Comme n'importe quelle procédure budgétaire, cette méthode exige l'adhésion tout à la fois des États Membres et du Secrétariat. De nouveaux efforts seront faits pour répondre aux préoccupations des États Membres et l'on veillera à expliquer clairement toutes les nouvelles dispositions et à les appliquer de manière parfaitement transparente.
44. Dans son rapport sur les mesures à prendre pour mieux exploiter les conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et de l'élaboration des directives de politique générale (A/55/63), le Bureau des services de contrôle interne fait observer que les études d'efficacité et les évaluations entreprises par les départements et bureaux, y compris les missions opérationnelles, montrent que les plus hauts responsables de l'Organisation sont de plus en plus soucieux de tirer les leçons de l'expérience, en procédant à un examen objectif et minutieux du mode de fonctionnement de l'Organisation.
45. La budgétisation axée sur les résultats est un nouvel outil de gestion qui peut aider les directeurs de programme à planifier les activités à entreprendre pour produire les résultats escomptés, à centrer leur action sur ceux-ci plutôt que sur la fourniture de produits et de services et à obtenir des changements positifs pour les bénéficiaires des activités de l'Organisation.
46. Dans l'esprit de la proposition du Secrétaire général, qui suggère d'accorder moins d'importance au détail des moyens à mettre en oeuvre et davantage aux avantages et changements attendus des programmes de l'ONU, les États Membres sont invités à concentrer les débats qu'ils tiendront à l'échelon intergouvernemental sur la partie principale des chapitres du budget et à ne se référer qu'à titre indicatif aux informations détaillées sur la répartition des ressources par objet de dépense figurant dans les annexes.

### B. Produits habituellement inclus dans le budget-programme qui seront supprimés pour l'exercice biennal 2002-2003

1. En vertu de l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général remet à l'Assemblée générale la liste, dûment justifiée, des produits prévus dans le budget-programme de l'exercice précédent qui, à son avis, peuvent être éliminés et n'ont par conséquent pas été inclus dans le projet de budget-programme considéré. Par définition, la liste ci-après ne comprend que les produits qui étaient reconduits d'un exercice sur l'autre et non ceux qui résultaient d'activités ponctuelles. On y trouvera des informations détaillées sur les produits à supprimer.

## Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace

Mise à jour du *Directory of Information Systems on Space Science and Technology* [A/54/6/Rev.1, par. 6.13 b) i)]

Les systèmes d'information sur les sciences et les techniques spatiales évoluent si rapidement qu'il n'est plus rationnel de distribuer l'annuaire qui leur est consacré sur support papier. Des informations à jour sur ces systèmes seront publiées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales.

Mise à jour du *Directory of Fellowships for Education and Training* (ibid.)

Pour remplacer cet annuaire, le Bureau des affaires spatiales proposera sur son site Web des liens avec les sites des agences spatiales et des organisations liées aux activités spatiales, et affichera les informations les plus récentes sur les bourses d'études offertes aux spécialistes des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.

## Chapitre 12. Environnement

*Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide*

*Bulletin sur la lutte contre la désertification* [A/C.5/54/20, par. 12.40 b)]

Dans le domaine de la gestion des terres et de la désertification, le PNUE s'attachera en priorité à fournir des conseils scientifiques et techniques et un appui au secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, en menant des activités complémentaires des siennes pour obtenir un effet de synergie.

*Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie*

Profils de produits chimiques (PNUE); Bulletin d'information du PNUE sur les produits chimiques; programme interorganisations pour la gestion économiquement rationnelle des produits chimiques; calendrier de manifestations et inventaire d'activités; inventaires des sources d'information sur les produits chimiques; rapport de situation sur les polluants organiques persistants; brochure sur les polluants organiques persistants [(ibid., par. 12.63 b) i) et iii)]

Afin d'établir des synergies avec les travaux concernant la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international et la future convention sur les polluants organiques persistants, les activités porteront essentiellement sur a) les travaux scientifiques relatifs à l'exposition des humains et de l'environnement aux polluants organiques persistants, aux métaux lourds et à d'autres produits chimiques; et b) la fourniture de conseils aux gouvernements et d'un appui à l'action qu'ils mènent pour protéger les humains et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques.

## Chapitre 16. Développement économique et social en Afrique

### *Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales*

*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique; six séries de rapports de synthèse* [A/54/6/Rev.1, par. 16A.48 b) i)] On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

### *Sous-programme 2. Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable*

Les liens entre la population, l'agriculture et l'environnement en Afrique : quelques indicateurs clefs; deux recueils des meilleures pratiques concernant la population, l'environnement et l'agriculture en Afrique; deux recueils des meilleures pratiques concernant la science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable [ibid., par. 16A.58 b) i)] On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

### *Sous-programme 3. Renforcement de la gestion du développement*

*Bulletin d'information sur la gestion du développement* [ibid., par. 16A.66 b) i)] On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

### *Sous-programme 4. Utilisation de l'information aux fins du développement*

Indicateurs intégrés de la situation économique, sociale et environnementale aux niveaux national et sous-régional [ibid., par. 16A.75 b) i)] On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

### *Sous-programme 5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales*

Deux rapports d'information sur de nouvelles questions intéressant l'Afrique dans le cadre des négociations placées sous l'égide de l'OMC; *Bulletin d'information : État actualisé des ressources minérales et énergétiques en Afrique*; et *Bulletin d'information : Développement de l'infrastructure et des services de transport en Afrique* [ibid., par. 16A.84 b) i)] On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

### *Sous-programme 6. Promotion de la femme*

*Bulletin d'information : Gendernet*; répertoire des meilleures pratiques en On a adopté une approche thématique axée sur un nombre restreint de domaines dans lesquels

## Introduction

---

*Produit à supprimer*

*Raison de la suppression*

matière d'intégration d'une perspective sexospécifique

l'exécution du programme aura le maximum d'impact.

[ibid., par. 16A.97 b) i)]

### **Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique**

#### *Sous-programme 1. Coopération économique régionale*

*Industrial and Technological Development News for Asia and the Pacific; Small Industry Bulletin for Asia and the Pacific*

Ces bulletins seront fusionnés avec d'autres publications en série publiées dans le cadre du sous-programme

[ibid., par. 17.35 b) i)]

#### *Sous-programme 3. Développement social*

*Social Development Newsletter; ESCAP Human Resources Development Newsletter; WINAP Newsletter*

Ces bulletins seront fusionnés avec deux autres titres publiés dans le cadre du sous-programme.

[ibid., par. 17.58 b) i)]

Organisation et service des réunions des Sous-Comités du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique (CIPAP) chargés de l'Agenda régional pour le développement social et du suivi du Sommet mondial pour le développement social, des problèmes concernant les handicapés, et de la promotion de la femme

À sa deuxième session, en avril 2000, la Réunion de coordination régionale (RCR) a décidé de remplacer ces organes par le Groupe de travail thématique de la RCR sur le suivi du Sommet pour le développement social, le Groupe de travail thématique de la RCR sur les problèmes concernant les handicapés et le Groupe de travail thématique de la RCR sur la promotion de la femme et l'égalité entre les sexes.

[ibid., par. 17.58 c)]

#### *Sous-programme 4. Population et développement rural et urbain*

Recueil des programmes de travail des Nations Unies sur la dépaupérisation rurale; *Agro-Chemical News in Brief*

Les informations pertinentes seront diffusées sous forme électronique.

[ibid., par. 17.69 b) i)]

Organisation et service des réunions du Sous-Comité du CIRAP sur la population et le développement, de son sous-comité sur la dépaupérisation et de son sous-comité interorganisations sur l'urbanisation

À sa deuxième session, en avril 2000, la Réunion de coordination régionale (RCR) a décidé de supprimer le Sous-Comité sur la population et le développement et le Sous-Comité interorganisations sur l'urbanisation, et de remplacer le Sous-Comité sur la dépaupérisation par le Groupe de travail thématique de la RCR sur la dépaupérisation, le développement rural et la sécurité alimentaire.

[ibid., par. 17.69 c)]

*Sous-programme 5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles*

*ESCAP Energy News; ESCAP/UNEP Asia-Pacific Environment Newsletter; Confluence; Space Technology Applications Newsletter* Ces titres seront fusionnés avec trois autres bulletins d'information publiés dans le cadre du sous-programme.

[ibid., par. 17.83 b) i)]

Expositions annuelles à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau et de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles

[ibid., par. 17.83 b) iv)]

Pour élargir l'audience régionale, les expositions annuelles qui étaient organisées à l'occasion de ces journées dans le bâtiment des Nations Unies à Bangkok cèderont la place à des actions de sensibilisation du public plus novatrices qui feront notamment appel aux médias électroniques et seront organisées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, ainsi qu'avec les centres de coordination de la Journée mondiale de l'eau et le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

Brochures annuelles pour la Journée mondiale de l'eau et la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles

[ibid., par. 17.83 b) v)]

Pour élargir l'audience régionale, les brochures en question, qui étaient distribuées sur support papier, seront remplacées par des actions de sensibilisation du public plus novatrices, faisant notamment appel aux médias électroniques.

Organisation et service des réunions du Sous-Comité du CIRAP sur l'environnement et le développement durable, de son sous-comité sur l'eau et de son sous-comité sur les applications des techniques spatiales au développement durable

[ibid., par. 17.83 c)]

À sa deuxième session, en avril 2000, la Réunion de coordination régionale (RCR) a décidé de remplacer les deux premiers Sous-Comités par le Groupe de travail thématique de la RCR sur Rio+10 et l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'eau dans la région de l'Asie et du Pacifique, respectivement, et de supprimer le Sous-Comité sur les applications des techniques spatiales au développement durable.

*Sous-programme 6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures*

*ESCAP Tourism Newsletter*

[ibid., par. 17.97 b) i)]

Les informations relatives au tourisme seront publiées sur la page du site Web de la CESAP consacrée aux transports, aux communications, au tourisme et au développement des infrastructures.

Organisation et service des réunions du Sous-Comité du CIRAP sur le développement des infrastructures

[ibid., 17.97 c) iv)]

Cette suppression résulte d'une décision prise par la Réunion de coordination régionale à sa deuxième session, en avril 2000.

## Introduction

---

*Produit à supprimer*

*Raison de la suppression*

---

### *Sous-programme 7. Statistiques*

*Government Computerization Newsletter*

[*ibid.*, par. 17.108 b) i)]

Cette suppression a été décidée par le Comité de statistique à sa douzième session, en 2000.

## **Chapitre 18. Développement économique de l'Europe**

### *Sous-programme 6 : Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise*

*L'industrie chimique* (bilan annuel);  
répertoire des techniques et entreprises de  
décontamination des sols; *Bulletin annuel  
des statistiques de l'acier pour l'Europe,  
[2002]; Le marché de l'acier en [2002] et  
ses perspectives pour [2003]*

[*ibid.*, par. 18.81 c) i) et ii)]

Cette suppression résulte des décisions prises par le Groupe spécial d'experts de l'acier et le Groupe spécial d'experts de l'acier et le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique en mars 2001 et entérinées par le Groupe de travail sur l'industrie et le développement de l'entreprise.

## **Chapitre 26. Information**

### *Sous-programme 2. Services d'information*

Recueil des résolutions et décisions de  
l'Assemblée générale

(*ibid.*, par. 26.33 a) i) i)

La parution des documents officiels produits par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence étant plus rapide que par le passé, il n'est plus nécessaire de publier ce recueil.

Documents d'information des Nations Unies

[*ibid.*, par. 26.33 a) iii)]

Ces documents font partiellement double emploi avec les informations publiées sur le site Web de l'ONU et les publications spécialisées de la Division des relations publiques.

Articles de la série *L'ONU fait le point*

[*ibid.*, par. 26.33 a) iii)]

Compte tenu des délais d'impression et de distribution, ces articles étaient périmés lorsqu'ils parvenaient à leurs lecteurs via les centres d'information des Nations Unies. À leur place, on publie par des moyens électroniques, des bulletins d'information plus fréquents, accessibles à un public beaucoup plus large.

---

## **C. Projet de résolution**

48. Le projet de résolution ci-après est présenté à titre préliminaire. Il ne contient que les dispositions minimales figurant dans les précédentes résolutions de l'Assemblée générale.

**Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, les rapports y relatifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le rapport du Comité du programme et de la coordination,

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Fait également siennes* les conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées dans son rapport, à propos des textes explicatifs du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

3. *Adopte* le budget-programme proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2002-2003, sous réserve des conclusions et recommandations du Comité consultatif et du Comité du programme et de la coordination;

4. *Décide* que pour chacune des années de l'exercice biennal 2002-2003 le tableau d'effectifs sera celui qui figure à l'annexe I de la présente résolution [ladite annexe n'est pas jointe au présent document].

---